

PRO PUL SER

L'ENTREPRENEURIAT
POUR PROPULSER
LE QUÉBEC

2012-2013

TABLE DES MATIÈRES

01	Déclaration du président et chef de la direction
02	Rapport de validation de la Direction de la vérification interne
03	Profil de la Société
04	Faits saillants 2012-2013
06	Message du président du conseil d'administration
08	Message du président et chef de la direction
10	Contexte
13	Paramètres du rapport de développement durable
14	Plan stratégique
17	PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
18	Résultats des activités de financement
27	Retombées économiques des activités de la Société
29	Résultats de la prospection d'investissements étrangers
35	Fonds du développement économique
37	PERFORMANCE SOCIALE
38	Relations avec les parties prenantes
45	Gouvernance
54	Principaux comités internes
56	Organigramme
57	Instruments de gestion
61	Gestion des risques
66	Ressources humaines
71	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
75	PERFORMANCE FINANCIÈRE
76	Revue financière
80	États financiers consolidés
82	États consolidés des résultats
83	États consolidés du résultat global
84	États consolidés de la situation financière
85	États consolidés de la variation des capitaux propres
86	États consolidés des flux de trésorerie
87	Notes complémentaires aux états financiers consolidés
143	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
144	Pertinence des enjeux de développement durable
145	Index GRI
151	Ressources informationnelles
153	Principaux investissements
155	Filiales d'Investissement Québec
157	Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
165	Politique linguistique
167	Bureaux d'Investissement Québec

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'information contenue dans le présent rapport annuel, qui tient également lieu de rapport de développement durable, relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles qui y sont afférents.

Le rapport annuel et rapport de développement durable 2012-2013 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, la vision, les mandats et les valeurs de la Société;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats;
- présente des données exactes et fiables;
- est élaboré en conformité avec les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

Le président et chef de la direction,



Jacques Daoust

Québec, le 27 mai 2013

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le Président et Chef de la direction,

J'ai procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2012-2013 d'Investissement Québec, pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, à l'exception des états financiers, qui ont été audités par le vérificateur général du Québec et par Deloitte s.e.n.c.r.l.

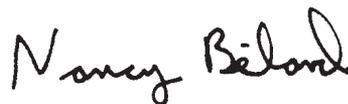
Par ailleurs, mon examen ne portait pas sur le niveau d'application ni sur les indicateurs de la GRI du rapport de développement durable.

La responsabilité de la fiabilité de l'information contenue dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2012-2013 incombe à la direction d'Investissement Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en audit interne. Les travaux ont consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par la Société. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les informations contenues dans le présent rapport.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2012-2013 n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,



Nancy Béland, CPA, CA, ASC

Québec, le 27 mai 2013

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ



NOTRE VISION

Contribuer au développement économique et à la prospérité du Québec grâce à une offre financière intégrée.

NOS VALEURS

- Imputabilité
- Travail d'équipe
- Éthique
- Agilité
- Rigueur

NOTRE MISSION

La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Pour le compte du Fonds du développement économique (FDE), la Société :

- administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement;
- exécute tout mandat qui lui est confié par le gouvernement.



PROFUSER

Financement total autorisé
et engagé de

2,3 milliards*

de dollars pour soutenir des projets
d'une valeur de

4,7 milliards

de dollars qui contribueront
à la création ou à la sauvegarde de

16 887 emplois¹

* Y compris 1,0 milliard de dollars pour Investissement Québec et 1,3 milliard de dollars pour le FDE.

¹ Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans. Ces données ne comprennent pas les emplois ni le projet liés à un engagement financier de un milliard de dollars pour le FDE, dont les retombées économiques se réaliseront au cours des prochaines années.



PORTEFEUILLE SOUS GESTION

Portefeuille global de la Société d'une valeur de **3,6 milliards** de dollars
Portefeuille du FDE géré par la Société d'une valeur de **4,2 milliards** de dollars



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoption du plan d'action de développement durable **2013-2015** intégrant de nouvelles initiatives, notamment à l'égard de l'Agenda 21 de la culture et de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016



PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

65 projets d'investissements étrangers d'une valeur de **1,1 milliard** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **4 547** emplois¹

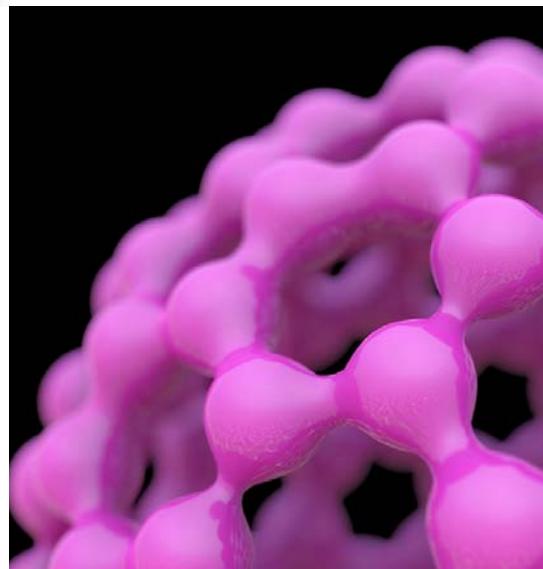


FINANCEMENT AUTORISÉ PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

Financement autorisé de **1,0 milliard** de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **3,5 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **9 613** emplois¹

1 504 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des investissements, pour appuyer **1 272** entreprises au Québec

89 % des interventions financières autorisées en région



SERVICE À LA CLIENTÈLE

93 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement

95 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec



PERFORMANCE FINANCIÈRE

Résultat net de **101 millions** de dollars

Rendement sur les capitaux propres de **4,06 %**

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

957,6 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

STIMULER

Pour le conseil d'administration, l'exercice 2012-2013 aura été une période de consolidation après la fusion. Tout au long de l'année, les réunions du Conseil se sont succédé afin d'apporter les transformations nécessaires et de mettre en place des mécanismes modernes de gouvernance.

Au terme de cet exercice, Investissement Québec est, plus que jamais, en mesure de jouer son rôle sur des bases solides, grâce à l'implication des membres du conseil d'administration, du personnel de direction et de tous les employés, qui ont fait preuve de compétence, de vision et de volonté. Avec des résultats dépassant les cibles annuelles, la Société démontre son efficacité et confirme son apport fondamental au développement économique du Québec.

Le gouvernement a reconnu l'expertise d'Investissement Québec dans le secteur des ressources naturelles en créant une nouvelle filiale, Ressources Québec, spécialisée dans les mines et les hydrocarbures. Le conseil d'administration en a déterminé la gouvernance, dont la nomination des membres du conseil d'administration, lesquels sont sélectionnés en raison de leur savoir-faire dans le domaine financier et le secteur des ressources naturelles. Ces hommes et ces femmes ont accepté de relever les défis afin de s'assurer que l'ensemble des Québécois bénéficient directement des richesses mises en valeur sur leur territoire.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni sur une base mensuelle et a passé en revue l'atteinte des cibles liées aux objectifs contenus dans le plan d'action en cours. Chaque trimestre, il a examiné les résultats financiers de la Société et ceux du FDE. Il a analysé avec attention le portefeuille d'investissements et de prêts de la Société. Il a de plus approuvé le plan d'action de la Société pour 2013-2014 et le plan d'action de développement durable pour 2013-2015.

Les membres du Comité de vérification ont recommandé au Conseil l'approbation des états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2012 ainsi que son budget 2013-2014. Le Conseil a également vu à l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS), mises en vigueur lors de l'exercice précédent.

En cours d'exercice, le Conseil, qui agit comme gardien des règles de gouvernance, a approuvé diverses modifications apportées au règlement intérieur d'Investissement Québec et aux codes d'éthique en vigueur. Il a défini une position quant à certaines recommandations contenues dans le rapport du Commissaire au lobbying, déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2012.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé les modifications apportées à la Politique d'investissement et à la Politique-cadre de gestion des risques de la Société. Il a également approuvé la nouvelle Politique de crédit et les nouvelles politiques relatives à la gestion du risque de liquidité, de change et de taux d'intérêt.



En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Comité des ressources humaines a passé en revue le plan de relève des membres de la direction. Il s'est également penché sur le programme de mobilisation des employés. Sur la recommandation de ce même comité, le Conseil a approuvé les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives visant les employés de la Société, de même que les ajustements salariaux pour 2013-2014 pour les employés non syndiqués et ceux de ses filiales en exploitation.

Un merci particulier est adressé aux administrateurs qui ont quitté le Conseil au cours de l'exercice, soit Diane Lancôt, Monette Malewski, Christyne Tremblay et José P. Dorais, qui ont fait preuve d'un engagement unique dans l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil salue l'arrivée de Louise Sanscartier, Michel Beauséjour, Mario Bouchard et Richard Fredette, qui ont déjà démontré une implication remarquable.

Enfin, je tiens à souligner l'apport inestimable de l'ensemble du personnel d'Investissement Québec, qui a facilité les activités du conseil d'administration et qui nous a motivés à aller encore plus loin dans notre volonté de faire du Québec un lieu propice aux investissements.

Le président du conseil d'administration,

L'Honorable Jean Bazin, c.r., Ad. E.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

S'INVESTIR

L'année qui vient de s'écouler nous aura démontré la fragilité de l'économie mondiale et son impact sur la vie quotidienne d'un grand nombre de citoyens. Avec la crise de la dette souveraine en Europe et la lenteur de la reprise aux États-Unis, nous avons vu les piliers de l'économie mondiale vaciller dangereusement. Cette année aura été sous le signe de la prudence et de l'incertitude quant à la capacité des grandes nations de se sortir de cette situation préoccupante. C'est donc dans un climat de précarité que les entreprises québécoises ont dû évoluer au cours de cette période où la croissance au Québec a été plus modeste que prévu et où les exportations ont diminué.

Dans ce contexte, la contribution d'Investissement Québec prend tout son sens afin d'amener les entrepreneurs à continuer d'investir pour améliorer leur compétitivité. Avec 1 504 interventions financières représentant 1,0 milliard de dollars en financement qui permettront de soutenir des projets d'une valeur de 3,5 milliards de dollars et la création ou la sauvegarde de 9 613 emplois, l'exercice 2012-2013 a démontré qu'Investissement Québec est dotée d'outils financiers adéquats pour répondre aux besoins des entreprises.

Pour le compte du FDE, pour lequel la Société agit à titre de mandataire du gouvernement, 119 interventions ont été réalisées, représentant 300,7 millions de dollars. Ces interventions ont permis de soutenir des projets de 1,2 milliard de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 7 274 emplois.

Pour l'exercice qui s'est terminé, la Société affiche un résultat net de 101 millions de dollars, représentant un rendement de 4,06 % sur ses capitaux propres, comparativement à un résultat net de 55 millions de dollars, soit un rendement de 2,44 % pour l'exercice précédent.

NOUVELLES SOLUTIONS FINANCIÈRES

La dernière année a permis le plein déploiement de Financement IMPLIQ, un produit financier adapté aux besoins des entreprises de l'entrepreneuriat collectif. En offrant des prêts à terme et des garanties de prêt, cet outil nous permet d'intervenir dans le démarrage, l'expansion, l'achat d'équipement et la relève d'entreprise. Dans le cadre de l'année internationale des coopératives, qui se tenait en 2012, la Société a participé à des dizaines d'événements régionaux. Elle a été particulièrement active lors du Sommet international des coopératives, qui réunissait plus de 2 000 décideurs du mouvement coopératif et mutuel venant de partout dans le monde.

Au cours de l'exercice financier, le Programme d'appui au développement des attraits touristiques a aussi été lancé. Cette nouvelle mesure a été très bien accueillie par les entreprises touristiques, qui peuvent à présent compter sur une aide financière souple et avantageuse, selon des modalités de remboursement adaptées à leur réalité.

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER TOUCHÉ PAR LE CLIMAT ÉCONOMIQUE MONDIAL

Le climat économique mondial instable, particulièrement en Europe, a refroidi les ardeurs des investisseurs étrangers, et ce, dans tous les pays du monde. Malgré ce climat d'incertitude, Investissement Québec a permis la réalisation de 65 projets d'investissements étrangers, dépassant ainsi sa cible annuelle. Ces investissements représentent une valeur totale de 1,1 milliard de dollars et entraîneront, selon les prévisions des entreprises, la création ou la sauvegarde de 4 547 emplois.



Dans un environnement économique difficile, le Québec continue de faire sa marque par la qualité de sa main-d'œuvre et par son souci de toujours innover, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, des sciences de la vie et des ressources naturelles.

SOUTIEN AU CAPITAL DE RISQUE

L'industrie québécoise du capital de risque a toujours été à l'avant-garde de ce qui se fait au Canada. Investissement Québec procure aux entreprises du financement sous forme de capital de risque, et cette offre fait partie intégrante de sa stratégie d'investissement. Son portefeuille sous gestion comprend 70 fonds, dont la capitalisation totale s'élève à 1,9 milliard de dollars. Cette année, la Société a autorisé 110,6 millions de dollars en capital de risque, soit 62,6 millions dans des fonds d'investissement et 48,0 millions en investissements directs dans des entreprises.

Investissement Québec a également contribué à mettre sur pied de nouveaux fonds en collaboration avec des partenaires privés, notamment le Fonds Anges Québec Capital, créé en mai 2012.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Investissement Québec poursuit son engagement dans une démarche de développement durable en intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale dans ses activités.

Dans le cadre de son nouveau plan d'action de développement durable 2013-2015, la Société s'appuie sur sept des neuf orientations gouvernementales en développement durable, en lien avec sa mission, sa vision et ses valeurs. Ce plan d'action se veut un outil qui permettra à la Société de poursuivre notamment sa démarche en matière d'investissement responsable et de finance durable.

Toutes ces actions, qui ont fait de 2012-2013 une année exceptionnelle, n'auraient pu être possibles sans l'équipe qui constitue Investissement Québec : des hommes et des femmes voués au développement économique, qui ont su s'ajuster à un environnement de travail changeant. Avec un taux de satisfaction de 93 % de la clientèle et de 95 % pour les partenaires financiers, les employés ont été fidèles à leur excellente réputation. Je tiens à leur dire aujourd'hui combien je suis fier de travailler à leurs côtés. Je profite également de l'occasion pour remercier le conseil d'administration de son soutien.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust

CONTEXTE

La performance de l'économie mondiale en 2012 a été modeste, même si les derniers mois de l'année ont vu s'estomper les risques d'une récession profonde aux États-Unis et du démantèlement de la zone euro. Le précipice budgétaire aux États-Unis et la récession européenne n'ont pas provoqué de scénario catastrophe. Les programmes d'austérité et les incertitudes politiques, économiques et financières ont touché plusieurs pays provoquant un recul du produit intérieur brut (PIB) mondial de 0,8%² par rapport à l'année précédente.

Pour sa part, même si elle a montré des signes d'hésitation, l'économie des pays émergents a connu une reprise, ce qui est de bon augure, compte tenu de son importance dans l'économie mondiale.

LES ÉTATS-UNIS, LES PAYS ÉMERGENTS ET LA ZONE EURO

Malgré les incertitudes, l'économie américaine a progressé en 2012 par rapport à l'année précédente avec une croissance du PIB de 2,2%. Les perspectives économiques du principal partenaire d'affaires du Québec font partie des plus prometteuses du monde développé, et l'évolution observée au cours des derniers mois de 2012 laisse présager une embellie.

Pendant ce temps, les marchés émergents prennent une fois de plus la tête du peloton avec, en première place, la Chine, qui représente 32% de la croissance économique mondiale. Les économies émergentes poursuivent leur progression vers un meilleur niveau de vie.

La récession se poursuit en zone euro à cause notamment des mesures d'austérité budgétaire qui continuent de peser lourdement sur l'économie. La France et l'Italie ont été durement touchées, et l'ensemble de la zone euro a connu la pire contraction de son PIB réel depuis l'hiver 2009, soit 0,6% en 2012. Même si la crise s'est atténuée en milieu d'année, la zone euro présente toujours un risque substantiel pour l'économie mondiale. Bien des difficultés demeurent, et l'incertitude politique en Italie rend la situation inquiétante.

LE CANADA ET LE QUÉBEC

Ce climat d'incertitude a affecté le Canada, dont le PIB de 1,8% en 2012 affiche un recul par rapport à celui des États-Unis. En près de sept ans, c'est la première fois que sa croissance est inférieure à celle de son voisin américain. Le pays a connu une détérioration de ses exportations et des bénéfices de ses sociétés, et la construction résidentielle a subi un ralentissement en fin d'année. Les entreprises ont poursuivi leurs investissements, mais avec la plus grande prudence, et l'endettement élevé des ménages continue de fragiliser l'économie canadienne.

Les incertitudes menaçant l'économie mondiale ont aussi eu une incidence sur l'économie du Québec, dont le PIB a connu une croissance modérée de 1% en 2012, ce qui constitue un recul comparativement à 2011. Les exportations du Québec se sont élevées à 63,6 milliards de dollars, en baisse de 0,1%. Sur une note plus positive, le marché du travail a continué d'afficher de bons résultats et le taux de chômage a diminué pour une deuxième année consécutive.

Les investissements ont connu un essor en 2012 au Québec, avec une hausse de 10,3% pour le secteur privé et de 10,1% pour le secteur public. Les diverses dépenses publiques ainsi que les investissements record de 4,8 milliards de dollars dans le secteur des mines, majoritairement dans le triangle minier formé par les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, ont contribué à cette forte progression.

² Les statistiques présentées dans cette section proviennent du plan budgétaire du budget 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, de Statistique Canada, du Fonds monétaire international et de l'Institut de la statistique du Québec.

INVESTISSEMENT QUÉBEC AU PREMIER PLAN DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Investissement Québec a vu son rôle prendre de l'importance dans la dernière année avec la gestion de nouvelles mesures. Afin de stimuler les investissements privés dans le secteur touristique, le gouvernement lui a en effet confié l'administration du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT), pourvu d'une enveloppe de 85 millions de dollars sur cinq ans. Une division consacrée au tourisme a aussi été créée pour assumer la gestion du programme.

En outre, Investissement Québec a continué d'appuyer les priorités gouvernementales telles que la relève d'entreprises, l'économie sociale, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 et le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. La Société veut s'assurer d'aider les entreprises à faire face non seulement aux défis économiques, mais également aux défis sociaux et environnementaux, d'où son engagement dans le développement durable.

LE BUDGET DU QUÉBEC 2013-2014

Dans son budget 2013-2014 déposé à l'automne 2012, le gouvernement du Québec a annoncé un congé fiscal pour les grands projets d'investissement dans le secteur manufacturier. Dans le but de stimuler la productivité, le ministre des Finances et de l'Économie a également approuvé la prolongation du crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation. Selon le discours sur le budget, cette mesure devrait permettre à 3 000 entreprises de toutes les régions du Québec d'investir en machines et en matériel à la fine pointe de la technologie.

PARAMÈTRES DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. Dans cette foulée, la Société produit un rapport annuel et rapport de développement durable qui consolide les éléments de réponse et de reddition de comptes en la matière et applique la version G3 des lignes directrices de la GRI³. Pour 2012-2013, la Société déclare que son rapport est conforme au niveau d'application A de la GRI. Ce rapport rend compte de tous les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux suggérés par la GRI, c'est-à-dire tant les indicateurs de base que les indicateurs liés au supplément du secteur financier, selon l'analyse de pertinence.

NIVEAUX D'APPLICATION DE LA GRI

	C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU PROFIL DE L'ORGANISATION	28 critères imposés	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR UNE TIERCE PARTIE	28 critères du niveau C ainsi que 17 autres critères imposés	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR UNE TIERCE PARTIE	Mêmes exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR UNE TIERCE PARTIE
INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROCHE DE GESTION	Facultatives		Informations relatives à l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs : social, économique et environnemental		Mêmes exigences qu'au niveau B	
INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SUPPLÉMENTS SECTORIELS	Minimum de 10 indicateurs, dont au moins 1 indicateur des catégories suivantes : social, économique et environnemental		Minimum de 20 indicateurs, dont au moins 1 indicateur de chacune des catégories		Tous les indicateurs de base et les indicateurs du supplément sectoriel en respectant le principe de pertinence	

Le rapport annuel et rapport de développement durable couvre l'exercice financier d'Investissement Québec qui a pris fin le 31 mars 2013. L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des informations recueillies auprès des gestionnaires. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information présentée dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, excluant ses filiales, et permet aux parties prenantes de bien saisir la contribution de celles-ci au développement durable et les enjeux qui en découlent. Les données visent généralement les deux derniers exercices de la Société. Toutefois, il est possible de consulter les rapports précédents d'Investissement Québec sur le site Internet de la Société au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

Le contenu et la qualité du rapport de la Société respectent les principes de la GRI. Toutefois, Investissement Québec reste consciente que, dans un souci d'amélioration continue, elle doit maintenir ses efforts. Toute question au sujet du développement durable peut être adressée à la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance, qui est responsable de la production de l'information sur les indicateurs de développement durable. De plus, la Société a déposé un questionnaire sur son site Internet au www.investquebec.com/questionnaire/ pour mieux connaître les attentes de ses parties prenantes et recueillir leurs commentaires et suggestions.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'hiver 2012, la Société a procédé à une consultation téléphonique auprès de ses parties prenantes (clients, partenaires financiers, fournisseurs et partenaires gouvernementaux) et de spécialistes en investissement responsable. Pour ses employés, deux ateliers et un sondage ont été réalisés afin de mieux comprendre les attentes de ces derniers. Le résultat de cet exercice a permis à la Société de confirmer l'importance des enjeux de développement durable, qui sont présentés dans la section Renseignements supplémentaires.

³ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site Internet de la GRI : www.globalreporting.org.

PLAN STRATÉGIQUE

SUIVI ANNUEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2011-2013 de la Société a été approuvé par le gouvernement le 7 septembre 2011. Les résultats obtenus au cours de la deuxième année de ce plan démontrent que la Société répond pleinement à sa mission et confirment l'importance de son rôle auprès des entreprises.

ENJEU 1 : LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées	
Orientation 1.1 : Adapter l'offre de la Société aux besoins du Québec			
Faciliter l'accès au financement	Montants autorisés	700 M\$	
	Montants déboursés	400 M\$	
Faciliter l'accès au capital de risque	Pourcentage des montants autorisés	10 %	
Prioriser les ressources naturelles du Québec	Pourcentage des montants autorisés	30 %	
Prioriser les technologies innovantes	Pourcentage des montants autorisés	15 %	
Orientation 1.2 : Stimuler l'entrepreneuriat			
Aider les entreprises québécoises à conquérir de nouveaux marchés à l'étranger	Pourcentage des montants autorisés	3,6 %	
Soutenir la compétitivité des entreprises en investissant dans l'innovation et la productivité	Pourcentage des montants autorisés	10 %	
Contribuer à maintenir la propriété québécoise des entreprises	Pourcentage des montants autorisés	2,5 %	
Orientation 1.3 : Accroître les investissements directs étrangers au Québec			
Assurer l'implantation de nouvelles entreprises étrangères au Québec et soutenir les filiales de sociétés étrangères afin d'en assurer le développement et la pérennité	Projets d'investissements étrangers	Nombre	50
		Valeur	1 000 M\$
		Emplois créés ou sauvegardés	3 000

ENJEU 2 : UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE COLLABORATION RENFORCÉES AVEC LES PARTENAIRES

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées
Orientation 2.1 : Promouvoir la plus-value et la différenciation de l'offre intégrée de la Société		
Réaliser le mandat de démarchage international confié par le gouvernement	Satisfaction du vérificateur général du Québec à l'égard des rapports de suivi et satisfaction des partenaires avec lesquels des ententes sont concrétisées	100 %
Orientation 2.2 : Cultiver les synergies avec les partenaires		
Développer des arrimages avec nos partenaires partout au Québec	Nombre de séances d'information tenues auprès des institutions financières et autres partenaires économiques	75
Renforcer la coordination relativement à la couverture géographique des bureaux régionaux	Dépôt au conseil d'administration d'une stratégie d'optimisation des bureaux avant la fin de la première année du plan stratégique	Action terminée au cours de l'exercice 2011-2012

ENJEU 3 : UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT PERFORMANTE ET UNIFIÉE

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées
Orientation 3.1 : Concilier le rôle de développement économique de la Société avec sa performance financière		
Gérer notre capital efficacement pour répondre à notre mission de développement économique	Rentabilité de nos fonds (résultat net/capitaux propres) de 2 % d'ici le 31 mars 2013	2 %
Orientation 3.2 : Bâtir une organisation performante		
Créer une organisation efficace	Taux de satisfaction global de la clientèle à l'égard de nos produits et services (prêts et garanties)	92 %
Attirer et mobiliser un personnel hautement qualifié	Élaboration et exécution d'un plan d'action en fonction du diagnostic sur le niveau de préoccupation du personnel et le niveau d'engagement de celui-ci dans le changement	100 %
Revoir les filiales de la Société et faire les recommandations pertinentes	Exécution du plan d'action élaboré pour chacune des filiales à la suite de la révision de leurs mandats	100 %

Résultats
Principales actions réalisées en 2012-2013

1 004 M\$	Afin de mieux faire connaître son offre de services, Investissement Québec a fait des tournées régionales auprès des entreprises québécoises.
706 M\$	
16 %	La Société a implanté un outil de référencement interne afin de faciliter l'accès, pour les entreprises clientes, à ses fonds de capital de risque.
19 %	La Société a assuré la prospection d'investissements étrangers dans le secteur des ressources naturelles. Elle a également réalisé des activités promotionnelles et participé à des missions ministérielles liées à ce secteur. Toutefois, compte tenu de la situation économique mondiale, la Société a été moins sollicitée par ce secteur au cours de l'exercice.
30 %	La Société a soutenu des projets consacrés aux technologies innovantes et a assuré la prospection d'investissements étrangers liés au plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec.
25 %	Afin de stimuler l'entrepreneuriat, Investissement Québec a amélioré les synergies avec ses partenaires et s'est concentrée sur le soutien de projets visant l'exportation, l'innovation et la productivité ainsi que le maintien de la propriété québécoise des entreprises. Ces résultats découlent à la fois des efforts de la Société pour soutenir les projets des entreprises et de la pertinence de son offre de services.
44 %	
11 %	
65	Pour accroître les investissements directs étrangers, Investissement Québec mise sur la promotion du Québec et appuie notamment les dirigeants de filiales de sociétés étrangères, afin de consolider et d'accroître leur présence au Québec. La Société a également déployé une stratégie de prospection dans plusieurs secteurs prometteurs.
1 109 M\$	
4 547	

Résultats
Principales actions réalisées en 2012-2013

100 %	La Société a participé à deux réunions préparatoires à celles des comités interministériels de coordination sur le mandat de démarchage international, en réponse aux recommandations et aux attentes du vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique. Elle a rencontré et consulté des organismes, des associations sectorielles, des grappes sectorielles du Québec, ses partenaires et les ministères impliqués dans la réalisation de projets d'investissements étrangers, afin que les régions soient proactives. Enfin, elle a poursuivi ses efforts de maintien au Québec des filiales d'entreprises étrangères.
144	Investissement Québec a jugé nécessaire de faire une offensive en tenant plusieurs séances d'information sur son offre de services afin de renforcer ses liens avec ses partenaires. La Société a également défini un processus de relations avec ses partenaires qui vise à terme à renforcer la cohérence de ses actions auprès de ceux-ci.
Cible du plan stratégique atteinte et action terminée	La Société avait procédé, au cours de l'exercice 2011-2012, à l'évaluation de l'emplacement de ses bureaux en fonction de sa couverture géographique. Les résultats démontraient que le déploiement était optimal et qu'il permettait de bien répondre aux besoins des clients et des partenaires.

Résultats
Principales actions réalisées en 2012-2013

4,06 %	En plus d'avoir élaboré et mis en place une politique de crédit, la Société a révisé son univers de risques. Elle a également revu plusieurs directives et politiques, notamment celles liées à la notation, à la provision et à la tarification.
93 %	Afin de maintenir le niveau de satisfaction de la clientèle, la Société a poursuivi la révision de ses processus administratifs clés.
100 %	La Société a mesuré le niveau de mobilisation de son personnel en 2011-2012 et a élaboré un plan d'action, qui est en cours de réalisation.
100 %	Investissement Québec a révisé le rôle, le mandat et la raison d'être de ses filiales en 2011-2012. Un plan d'action a été élaboré pour chacune d'entre elles. Ces plans d'action sont en cours de réalisation.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique, l'un des volets du développement durable. Elle favorise, par son offre de financement complémentaire, la réalisation de projets qui ne verraient probablement pas le jour sans son appui et propose aux entreprises, notamment aux sociétés étrangères, des solutions financières encourageant la concrétisation de projets d'investissements ou la consolidation de secteurs industriels ciblés. De plus, comme la Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec, elle doit réagir rapidement aux changements conjoncturels et structurels qui touchent les entreprises québécoises. À cette fin, elle élabore de nouveaux produits financiers. Son action a donc une incidence considérable et favorable sur l'investissement et l'emploi dans toutes les régions du Québec.



RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉSULTATS GLOBAUX

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a dépassé de 43 % sa cible quant à la valeur du financement autorisé. Elle a autorisé 1 504 interventions financières d'une valeur de 1,0 milliard de dollars, qui permettront d'appuyer des projets de 3,5 milliards de dollars, principalement réalisés dans le secteur secondaire par des PME. Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, contribueront à la création ou à la sauvegarde de 9 613 emplois, selon la planification des entreprises. La Société a déboursé 706 millions de dollars à l'égard de l'ensemble de ses engagements financiers. Cependant, bien que la Société ait réalisé davantage d'interventions financières au cours de l'exercice, la valeur des projets des entreprises est plus faible par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par le fait que la Société avait contribué au financement de cinq projets majeurs en 2011-2012, dont deux dans le secteur éolien, totalisant à eux seuls plus d'un milliard de dollars.

Pour réaliser pleinement sa mission de développement économique, la Société s'est donné des priorités stratégiques contribuant à mieux cibler ses orientations en matière de financement. Ces priorités se rapportent tant aux secteurs d'activité qu'à la nature des projets qu'elle appuie. Dans l'ensemble, la Société a dépassé les cibles prioritaires qu'elle s'était fixées, notamment dans le cadre de projets reliés à des technologies innovantes, à l'exportation, à l'innovation et à la productivité, visant le maintien de la propriété des entreprises québécoises et nécessitant du capital de risque. Les résultats à l'égard des ressources naturelles reflètent l'incertitude causée notamment par la volatilité des cours des métaux sur le marché mondial.

Les interventions de la Société permettront aux entreprises d'augmenter leur productivité, de percer de nouveaux marchés, de mettre en valeur leur savoir-faire, de s'intégrer aux nouvelles chaînes de production mondiales, de développer des produits et d'adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Cibles	2012-2013	2011-2012
Financement autorisé	700 M\$	1 004 M\$	885 M\$
Part du financement autorisé selon les priorités stratégiques ⁽¹⁾ :			
Capital de risque	10 %	16 %	11 %
Ressources naturelles	30 %	19 %	34 %
Technologies innovantes	15 %	30 %	22 %
Projets d'exportation	3,6 %	25 %	18 %
Innovation et productivité	10 %	44 %	43 %
Maintien de la propriété des entreprises québécoises	2,5 %	11 %	15 %
Montants déboursés	400 M\$	706 M\$	611 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	s.o.	3 460 M\$	4 577 M\$
Nombre d'interventions financières	s.o.	1 504	1 412
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	s.o.	9 613	12 277

(1) Les pourcentages des cibles et des résultats sont établis en fonction de la cible globale de financement de 700 millions de dollars.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le tableau des principaux investissements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR PRODUIT FINANCIER

Investissement Québec soutient les entreprises, les coopératives et les organismes à but non lucratif à tous les stades de leur croissance, grâce à sa gamme complète de produits financiers. Elle offre un financement complémentaire à celui des institutions financières pour leur permettre de réaliser des projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transfert d'entreprise.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2012-2013

PRODUIT FINANCIER	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
FINANCEMENT				
Financement UNIQ	830	452,0	1 110,3	3 275
Financement des crédits d'impôt	239	81,7	305,2	1 116
Financement IMPLIQ	80	33,5	112,1	780
Investissements	12	282,7	1 278,9	805
CAPITAL DE RISQUE				
Investissements directs en capital de risque	8	48,0	135,1	306
Fonds de capital de risque	s.o.	62,6	s.o.	s.o.
AUTRE				
Immigrants investisseurs	335	43,9	518,2	3 331
TOTAL	1 504	1 004,4	3 459,8	9 613

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2012-2013

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾⁽²⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	3	0,4	3,9	7
Foresterie	8	6,0	8,6	24
Mines	11	33,9	115,7	194
TOTAL PARTIEL	22	40,3	128,2	225
SECONDAIRE				
Construction	61	22,8	50,6	147
Alimentation et boissons	91	34,3	189,9	1 121
Caoutchouc et plastique	41	11,5	56,4	248
Vêtements, textile et cuir	37	9,7	35,2	222
Produits du bois et meubles	98	68,0	390,8	1 257
Papier et imprimeries	33	11,9	60,2	234
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	163	79,4	247,7	680
Machinerie	97	40,7	138,8	391
Matériel de transport	41	21,9	86,8	285
Produits électriques et électroniques	66	32,4	106,1	550
Produits minéraux non métalliques	21	8,8	36,7	190
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	42	26,2	91,1	323
Industries manufacturières diverses	38	10,0	32,3	172
TOTAL PARTIEL	829	377,6	1 522,6	5 820
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	99	63,3	647,6	547
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	181	88,8	293,3	1 132
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	27	14,7	50,6	108
Commerce de gros et de détail et transport	157	282,8	495,1	595
Soins de santé et services sociaux	13	2,9	12,3	136
Hébergement et services de restauration	42	23,4	85,7	182
Services divers	134	48,0	224,4	868
TOTAL PARTIEL	653	523,9	1 809,0	3 568
Fonds de capital de risque ⁽³⁾	s.o.	62,6	s.o.	s.o.
TOTAL GLOBAL	1 504	1 004,4	3 459,8	9 613

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Il y a un écart substantiel entre la valeur des projets pour certains secteurs d'activité économique par rapport à l'exercice précédent compte tenu du financement de certains projets majeurs en 2011-2012, notamment dans le secteur éolien (construction) et celui de l'alimentation et des boissons.

(3) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Investissement Québec compte 17 bureaux au Québec, ce qui lui permet de contribuer au développement économique de chacune des régions. La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines⁴, dont le poids représente 64 % du PIB québécois⁵, ont recueilli 51 % des interventions financières autorisées. Les régions centrales⁶ et ressources⁷, qui représentent respectivement 23 % et 13 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 32 % et de 17 % des interventions de la Société. Au total, 58 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise⁸.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2012-2013

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾⁽²⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	62	27,2	98,0	468
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	84	32,6	91,9	240
03 – Capitale-Nationale	88	35,8	137,0	616
04 – Mauricie	46	19,6	55,5	505
05 – Estrie	56	20,4	66,5	479
06 – Montréal	358	271,9	1 529,4	2 450
07 – Outaouais	49	16,4	60,0	128
08 – Abitibi-Témiscamingue	25	31,8	98,8	143
09 – Côte-Nord	14	19,8	51,9	538
10 – Nord-du-Québec	7	12,2	48,6	170
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	15,1	31,3	367
12 – Chaudière-Appalaches	111	40,9	178,2	751
13 – Laval	73	29,1	162,0	431
14 – Lanaudière	62	25,0	67,2	268
15 – Laurentides	83	37,8	113,0	154
16 – Montérégie	255	274,0	558,8	1 563
17 – Centre-du-Québec	116	32,2	111,7	342
Fonds de capital de risque ⁽³⁾	s.o.	62,6	s.o.	s.o.
TOTAL	1 504	1 004,4	3 459,8	9 613
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES	253	158,3	476,0	2 431

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Il y a un écart substantiel entre la valeur des projets pour certaines régions administratives par rapport à l'exercice précédent compte tenu du financement de certains projets majeurs en 2011-2012, notamment dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Montérégie.

(3) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

4 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et la Montérégie.

5 Source : « PIB aux prix de base par région administrative du Québec 2008-2011 », Institut de la statistique du Québec (ISQ) – Comptes économiques (23 août 2012).

6 Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

7 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

8 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Montréal, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Laval, Lanaudière et Centre-du-Québec. Source : Données de 2012 des principaux indicateurs économiques désaisonnalisés de l'ISQ (13 mai 2013).

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 97 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés. Ces interventions, qui représentent 60 % du financement autorisé et 63 % de la valeur des projets appuyés par la Société, contribueront à la création ou à la sauvegarde de 73 % des emplois déclarés par les entreprises.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2012-2013

TAILLE D'ENTREPRISE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PME				
Moins de 5 employés ⁽²⁾	115	41,4	122,3	110
De 5 à 19 employés	517	162,7	472,0	1 197
De 20 à 199 employés	821	399,4	1 576,0	5 708
GRANDE ENTREPRISE				
200 employés ou plus	51	338,3	1 289,5	2 598
AUTRE				
Fonds de capital de risque ⁽³⁾	s.o.	62,6	s.o.	s.o.
TOTAL	1 504	1 004,4	3 459,8	9 613

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Dans cette catégorie, la diminution de la valeur des projets par rapport à l'exercice précédent est attribuable au financement de deux projets majeurs dans le secteur éolien.

(3) Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Les prêts constituent le véhicule financier le plus important de la Société et représentent 43 % de la valeur du financement autorisé, tandis que le financement sous forme de capitaux propres et de quasi-capitaux propres représente 26 %.

La totalité des contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement. Il est géré par IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec, en vertu d'une entente tripartite avec des intermédiaires financiers et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2012-2013

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	426,2	42,5
Capitaux propres ⁽¹⁾	240,2	23,9
Quasi-capitaux propres ⁽²⁾	24,5	2,4
Garantie de prêt	123,8	12,3
Garantie d'engagement financier	83,2	8,3
Contribution financière non remboursable	43,9	4,4
Fonds de capital de risque ⁽³⁾	62,6	6,2
TOTAL	1 004,4	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

(2) Dette subordonnée, dette mezzanine et débetures convertibles.

(3) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.

RÉSULTATS DES FONDS DE CAPITAL DE RISQUE

L'investissement en capital de risque tient une place notable à Investissement Québec. En plus de faire des interventions directes en capital de risque, la Société et sa filiale IQ FIER inc. contribuent à plusieurs fonds d'investissement. La Société compte 70 fonds d'investissement en capital de risque, dont la capitalisation totale s'élève à 1,9 milliard de dollars. La participation d'Investissement Québec, soit 642 millions de dollars, représente 34 % des sommes totales investies par l'ensemble des partenaires dans ces fonds.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires.

IQ FIER inc. accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine, une fois les conditions respectées, les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, s.e.c. qui est chargée d'investir dans des fonds. Au cours de l'exercice, IQ FIER inc. a déboursé 11,5 millions de dollars dans l'ensemble de ces fonds d'investissement.

FIER-Régions et Fonds-Soutien

Les FIER-Régions et les Fonds-Soutien visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement.

La vaste majorité des FIER-Régions ont été constitués au cours des années 2005 à 2007. La période pour effectuer de nouveaux investissements est terminée ou tire à sa fin pour la plupart d'entre eux. En 2012-2013, presque tous les FIER-Régions étaient au stade de la valorisation de leurs investissements en portefeuille; certains ont même commencé leur liquidation ordonnée. Ce constat s'applique également aux Fonds-Soutien.

De l'enveloppe de 192 millions de dollars qui constitue l'apport de capital d'IQ FIER inc. dans les FIER-Régions, 171,3 millions de dollars sont maintenant engagés dans les différents fonds. Pour ce qui est des Fonds-Soutien, 32 millions de dollars ont été engagés par IQ FIER inc. sur une enveloppe totale de 36 millions de dollars. Les fonds FIER ont été constitués dans l'ensemble des régions du Québec.

Selon les déclarations obtenues des différents fonds au 30 juin 2012, les FIER-Régions ont permis de créer ou de sauvegarder 6 646 emplois depuis le début du programme, tandis que les Fonds-Soutien ont permis de créer ou de sauvegarder 2 598 emplois⁹.

Conformément aux ententes conclues entre les investisseurs et IQ FIER inc., l'apport de capital dans les FIER-Régions accrédités s'échelonne sur une période d'environ trois ans et s'effectue en quatre versements. Cette période laisse aux investisseurs le temps de planifier leurs investissements.

⁹ La création ou la sauvegarde d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Ces données sont révisées annuellement.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	AU 31 MARS 2013			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
				Nombre de placements	Valeur (M\$)	Nombre de placements	Valeur (M\$)
FIER-Régions	30	256,9	255,0	377	225,3	356	215,2
Fonds-Soutien	16	48,0	45,0	154	27,6	125	22,5

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., qui s'élève à 171,3 millions de dollars dans les FIER-Régions et à 32,0 millions de dollars dans les Fonds-Soutien, et l'apport des investisseurs privés; le décaissement s'effectue sur une période d'environ trois ans.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

FIER Partenaires, s.e.c.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 151,5 millions de dollars dans 13 fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 84,2 % dans divers fonds au 31 mars 2013.

FONDS D'INVESTISSEMENT

La Société participe également, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds. Au cours de l'exercice, la Société a déboursé 51,1 millions de dollars dans ces fonds.

FONDS D'INVESTISSEMENT

	CAPITALISATION TOTALE ⁽¹⁾		PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2013	
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(%)
Teralys Capital	700,0	200,0	28,6	
Fonds Cycle Capital	80,4	25,0	31,1	
Fonds d'amorçage	130,4	49,5	38,0	
Fonds Anges Québec Capital	20,2	20,0	99,0	

(1) Inclut l'apport des investisseurs privés.

Fonds d'amorçage

Les fonds d'investissement Réal, AmorChem et Cycle-C3E sont des fonds d'amorçage visant à favoriser l'émergence de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres. Outre la souscription minimale de 8,25 millions de dollars du secteur privé, la clôture de chacun de ces fonds a été assortie, pour les promoteurs, de conditions spécifiques, dont la vérification diligente et la signature d'une convention de société en commandite par l'ensemble des investisseurs.

Fonds Anges Québec Capital

Investissement Québec s'est engagée à investir 20 millions de dollars dans ce fonds consacré au démarrage de nouvelles entreprises au Québec. En s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, ce fonds effectue des investissements dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles, aux stades de la preuve de concept, de l'amorçage et du démarrage. Au 31 mars 2013, la Société a déboursé 4,6 millions de dollars dans ce fonds.

PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2013, la Société possède un portefeuille d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. La valeur de ce portefeuille s'élève à 3,6 milliards de dollars et se compose notamment de prêts, de participations et de capital de risque. Le tableau des principaux investissements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 MARS 2013

	(M\$)	(%)
Prêts	717	20%
Actions non cotées	893	25%
Actions cotées	377	10%
Capital de risque	313	9%
Immigrants investisseurs	140	4%
Garanties ⁽¹⁾	414	12%
Autres	698	20%
TOTAL	3 552	100%

(1) Les garanties constituent une information présentée hors bilan.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2013

	(M\$)	(%)
RESSOURCES QUÉBEC INC.		
Mines et hydrocarbures	184	5%
SECTEURS SPÉCIFIQUES		
Aluminerie et autres mines	127	4%
Foresterie	394	11%
Transformation du gaz et des produits pétroliers	71	2%
Énergie	37	1%
TOTAL PARTIEL	629	18%
GRANDS SECTEURS		
Agriculture, agroalimentaire et textile	143	4%
Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	405	11%
Fabrication de produits métalliques et de machinerie, informatiques et électroniques	225	6%
Commerce, transport et entreposage	366	10%
Télécommunications, médias et services professionnels	271	8%
Tourisme et autres services	91	3%
TOTAL PARTIEL	1 501	42%
AUTRES ÉLÉMENTS		
Capital de risque	313	9%
Billets à terme adossés à des actifs	87	2%
Immigrants investisseurs	140	4%
Placements et autres actifs	698	20%
TOTAL PARTIEL	1 238	35%
TOTAL GLOBAL	3 552	100%

EXPERTISE-CONSEIL

Investissement Québec fournit le soutien administratif nécessaire pour assurer la gestion des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources et de la Société Innovatech du Sud du Québec. Elle offre également un soutien administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

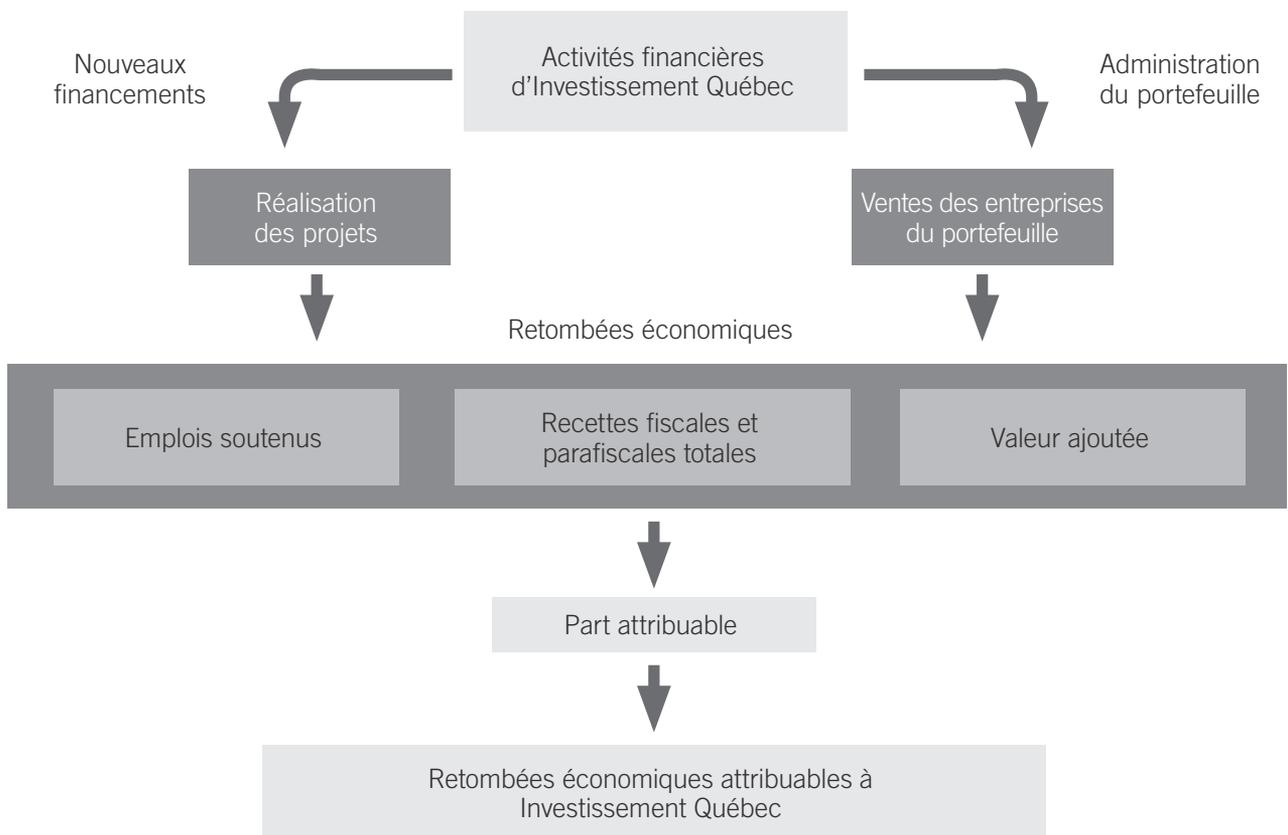
À l'égard du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, Investissement Québec gère les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés au Québec, ainsi que le programme d'aide financière aux entreprises. La Société effectue également l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs en vertu d'une entente conclue avec le MICC.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle puisque, de par la nature complémentaire de ses activités, elle complète leur financement. Dans cette optique, certains projets financés n'auraient probablement pas été concrétisés sans la participation financière d'Investissement Québec, tandis que d'autres auraient été retardés ou de moindre envergure. Pour ces raisons, une méthode d'identification de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissement qu'elle appuie ainsi que celle découlant des activités des entreprises avec lesquelles des liens d'affaires sont toujours en cours. Le modèle d'attribution se base sur une évaluation objective du risque financier que représente chaque entreprise cliente ainsi que sur des paramètres économiques, afin de n'attribuer à Investissement Québec que la portion des retombées qui est susceptible de procurer un gain net pour l'économie québécoise.

SCHÉMA DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



Les retombées économiques liées aux activités de la Société ne tiennent pas compte des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Pour l'exercice financier terminé, la valeur des projets financés par la Société s'élève à 3,5 milliards de dollars. Aux fins des calculs, la valeur de ces projets est ventilée par type de dépenses : construction, équipements et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets en plus d'évaluer la création de richesse sur le plan de la valeur ajoutée. La concrétisation de ces projets nécessitera une charge de travail de 10 186 années-personnes, engendrera une valeur ajoutée de 827,4 millions de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 132,4 millions de dollars. Les retombées économiques des projets financés au cours de l'exercice sont inférieures à celles de l'exercice précédent en raison du financement de projets majeurs en 2011-2012.

Les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 34,4 milliards de dollars¹⁰. Leur réalisation se traduit par la charge de travail de 292 398 années-personnes au sein des entreprises clientes et de leurs fournisseurs, ce qui procurera des recettes fiscales et parafiscales au gouvernement du Québec de 3,2 milliards de dollars en plus de générer une valeur ajoutée de 22,7 milliards de dollars pour l'économie québécoise.

De la somme de ces retombées économiques, Investissement Québec établit à 957,6 millions de dollars les recettes fiscales et parafiscales qui sont attribuables à ses interventions. La Société attribue également à son soutien la charge de travail de 85 826 années-personnes ainsi que 6,7 milliards de dollars en création de valeur ajoutée.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

	2012-2013	2011-2012
Projets financés		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	10 186	19 593
Valeur ajoutée (M\$)	827,4	1 500,9
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	132,4	251,4
Entreprises du portefeuille		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	292 398	231 791
Valeur ajoutée (M\$)	22 717,4	18 387,0
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	3 242,7	2 617,9
Part attribuable à Investissement Québec		
Emplois attribuables à la Société (charge de travail en années-personnes)	85 826	65 865
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	6 703,8	5 276,4
Total des recettes attribuables à la Société (M\$)	957,6	770,0

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2013), réalisé à l'aide du modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'ISQ.

¹⁰ L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012.

RÉSULTATS DE LA PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

La Société exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés étrangères déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n'ayant pas encore de présence au Québec. Depuis quelques années, on assiste à deux tendances qui se manifestent aux quatre coins du monde et qui influent considérablement sur les décisions de réinvestissement dans les filiales. Premièrement, les filiales des grands groupes internationaux se livrent une concurrence de plus en plus vive. Deuxièmement, la concurrence entre pays et États est féroce, notamment en matière d'incitatifs financiers et fiscaux, pour convaincre des grands groupes industriels de délocaliser des entreprises.

Ainsi, Investissement Québec a élaboré une approche axée sur le moyen et le long terme qui vise à mieux ancrer les filiales dans le paysage économique québécois et à faire en sorte qu'elles y prennent de l'expansion pour assurer leur pérennité. Afin de repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d'être en mesure d'intervenir de façon proactive, la Société utilise un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité des filiales en activité au Québec et élabore annuellement un plan de rencontres adapté à leurs besoins.

Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, les activités de prospection d'Investissement Québec s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées depuis Montréal de concert avec onze bureaux situés dans huit pays. Quant aux multinationales stratégiques qui ont une filiale au Québec, les représentants de la Société en poste à l'étranger travaillent en collaboration avec d'importants réseaux d'affaires locaux et entretiennent d'étroites relations avec ces dernières.

Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2012-2013; d'autres secteurs, qui ne figurent pas dans ce tableau, ont également été prospectés.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2012-2013

	AMÉRIQUES					EUROPE				ASIE		
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	ALLEMAGNE	FRANCE	ROYAUME-UNI	SCANDINAVIE	CHINE	INDE	JAPON
Agroalimentaire												
Chimie												
Technologies propres												
Mines												
Sciences de la vie												
Microélectronique												
Technologies de l'information												
Transport (aérien et terrestre)												

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

Investissement Québec a organisé plusieurs événements à l'étranger afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec, notamment une vingtaine de séminaires ont eu lieu en Asie, aux États-Unis et en Europe.

Elle a également contribué à l'organisation de cinq événements destinés aux filiales de sociétés étrangères implantées au Québec, dont deux dans le cadre de la tournée du Réseau des filiales. Elle a aussi poursuivi son travail d'accompagnement auprès de sa clientèle de filiales étrangères en rencontrant des dirigeants de sociétés mères à l'occasion de grandes rencontres internationales. Toujours à l'intention de cette clientèle prioritaire, elle a publié huit bulletins *IQ express* en 2012-2013.

La Société a participé à des événements sectoriels majeurs tels que la Conférence internationale BIO 2012 à Boston, AEROMART à Toulouse et le Salon international de l'aéronautique de Farnborough. En marge des activités visant les clientèles ciblées, des journalistes étrangers, provenant entre autres des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Inde et du Japon, ont été accueillis au Québec, et des articles positifs sur le Québec ont été publiés dans des médias spécialisés visant des secteurs clés.

Au Québec, la Société a participé à des événements internationaux d'envergure, dont le World Congress on Information Technology (WCIT), qui a réuni plusieurs dirigeants de sociétés étrangères ainsi que des représentants d'organismes de développement économique et de médias spécialisés. En outre, dans le cadre du Sommet international du jeu de Montréal, la Société était l'hôte d'un événement réunissant des dirigeants d'entreprises québécoises et des dirigeants de filiales de sociétés étrangères.

Afin de soutenir le gouvernement dans la promotion du secteur minier et du développement du nord du Québec, Investissement Québec a aussi participé à plusieurs missions commerciales aux États-Unis, en Europe, en Asie ainsi qu'à Toronto, dans le cadre du congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et développeurs, le plus important congrès du monde dans le secteur de l'exploration minière. Enfin, Investissement Québec a joué un grand rôle dans l'organisation de rencontres privées entre des représentants du gouvernement du Québec et des dirigeants d'entreprises à l'étranger, de même que dans la tenue d'événements publics.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

Les activités de démarchage permettent de cibler des entreprises et d'établir un contact avec elles dans le but de les encourager à réaliser leurs projets d'investissements au Québec. Les effets de toutes ces activités se font sentir à moyen et à long terme, et non seulement au cours de l'exercice pendant lequel elles ont lieu.

La Société a rencontré les dirigeants de plus de 500 filiales partout au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 182 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Investissement Québec a aussi réalisé 210 rencontres de prospection avec des entreprises ciblées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 204 entreprises au Québec et à la production de 167 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes par la Société ont contribué à concrétiser, en 2012-2013, 65 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 1,1 milliard de dollars¹¹, ce qui est supérieur aux cibles fixées. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 4 547 emplois, selon la planification des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

	Cibles	2012-2013	2011-2012
Nombre de projets	50	65	59
Valeur déclarée des projets (M\$) ⁽¹⁾	1 000,0	1 108,7	1 201,1
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾	3 000	4 547	4 652

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

De plus, 23 entreprises étrangères¹² implanteront de nouvelles activités au Québec, et 42 filiales de sociétés étrangères déjà présentes y prendront de l'expansion. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 818,4 millions de dollars.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2012-2013

	Nombre	Valeur (M\$) ⁽¹⁾
Réinvestissements	42	818,4
Implantations	23	290,3
TOTAL	65	1 108,7

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

La Société a mis au point un indicateur de performance permettant de tenir compte de l'impact de la concurrence internationale dans un projet. Des 42 projets de réinvestissements de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2012-2013, 83 % étaient considérés en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. Et des 23 projets de nouvelles implantations, 78 % étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Plusieurs projets de grande envergure ont vu leur aboutissement en 2012-2013. Avec des investissements annoncés de 303,2 millions de dollars dans le secteur des produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques et de 146,6 millions de dollars dans le secteur de l'alimentation et des boissons, plusieurs projets importants pour le Québec se distinguent.

11 La valeur des projets comprend les dépenses en immobilisations ainsi que les frais de R-D, mais non la masse salariale liée aux activités des entreprises.

12 Il faut noter que 2 des 23 projets d'implantation sont réalisés en partenariat avec des sociétés québécoises.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2012-2013

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Nombre	Valeur (M\$) ⁽¹⁾
PRIMAIRE		
Mines	2	57,5
TOTAL PARTIEL	2	57,5
SECONDAIRE		
Alimentation et boissons	7	146,6
Caoutchouc et plastique	3	57,3
Vêtements, textile et cuir	1	5,8
Produits du bois et meubles	1	9,0
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	7	97,5
Machinerie	1	2,5
Matériel de transport	2	80,0
Produits électriques et électroniques	5	34,1
Produits minéraux non métalliques	1	21,0
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	5	303,2
TOTAL PARTIEL	33	757,0
TERTIAIRE		
Services professionnels, scientifiques et techniques	10	105,3
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	15	48,3
Commerce de gros et de détail et transport	3	134,3
Services divers	2	6,3
TOTAL PARTIEL	30	294,2
TOTAL GLOBAL	65	1 108,7

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Les investissements annoncés en 2012-2013 proviennent de 16 pays, dont principalement les États-Unis et la France, qui ont généré respectivement 32 % et 25 % du nombre de projets d'investissements, ainsi que 25 % et 24 % de la valeur des investissements qui y sont liés.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2012-2013

	Nombre	Valeur (M\$) ⁽¹⁾
Amériques	28	530,5
Europe	30	408,0
Asie	7	170,2
TOTAL	65	1 108,7

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

L'accent mis sur le développement de chacune des régions du Québec s'est traduit par une grande répartition géographique des investissements.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2012-2013

RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre	Valeur (M\$) ⁽¹⁾
03 – Capitale-Nationale	3	12,0
04 – Mauricie	1	0,5
05 – Estrie	1	5,0
06 – Montréal	31	323,9
07 – Outaouais	1	17,5
10 – Nord-du-Québec	2	272,7
12 – Chaudière-Appalaches	1	8,9
13 – Laval	6	35,4
14 – Lanaudière	3	54,6
16 – Montérégie	13	327,3
17 – Centre-du-Québec	3	50,9
TOTAL	65	1 108,7

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'exercice 2009-2010, paru en mai 2009, porte, dans son chapitre 3 du tome 1, sur les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Dans ce document, le vérificateur général du Québec recommandait à l'ancienne société Investissement Québec et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de l'époque (MDEIE) d'évaluer l'efficacité et l'efficacité du mode de fonctionnement de leurs activités de promotion et de prospection des investissements étrangers, en examinant le partage des rôles et des responsabilités, de façon à favoriser la complémentarité des interventions.

La Loi sur Investissement Québec réaffirme que la Société assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers conformément au mandat que lui a confié le gouvernement. De plus, le décret du gouvernement du Québec daté du 13 avril 2011, particulièrement le protocole qui y est annexé, vient expliquer les rôles et les responsabilités respectifs d'Investissement Québec et du MDEIE en matière de prospection et de promotion des investissements directs étrangers. Il clarifie la situation et vient confirmer le leadership de la Société en matière de suivi des filiales et de prospection d'investissements directs étrangers.

En décembre 2009, la Commission de l'administration publique avait fait ses propres recommandations à Investissement Québec et au MDEIE, leur demandant, entre autres choses, d'être plus proactifs en région avec les organismes du milieu pour le développement et l'attraction de projets. Au cours de l'exercice 2012-2013, la Société a ainsi rencontré 45 de ces organismes (centres locaux de développement, sociétés d'aide au développement des collectivités, organisations de développement régional, etc.), sans compter de nombreuses administrations municipales partout au Québec, qui ont participé à l'attraction de projets d'investissements étrangers. La Société participe au comité interministériel de coordination sur le mandat de démarchage international et elle rencontre et consulte régulièrement les associations sectorielles, les grappes sectorielles du Québec, les ministères partenaires (le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, le MFEQ, le ministère des Ressources naturelles (MRN), Emploi-Québec et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international), Hydro-Québec, Gaz Metro, le Port de Montréal, etc. Plus précisément, Investissement Québec participe, en collaboration avec Montréal International, à un projet pilote dans le cadre duquel ces deux organismes de développement économique se partagent la tâche de visiter 200 filiales de sociétés étrangères ayant leur siège social dans la grande région de Montréal, pour ensuite échanger l'information recueillie.

Par ailleurs, la Société a produit des plans sectoriels d'orientations stratégiques afin de guider les efforts de prospection. Ces plans ont tous fait l'objet de consultations auprès des ministères québécois appropriés.

La Commission de l'administration publique a aussi recommandé de favoriser une plus grande utilisation de la base de données commune Horace+. Investissement Québec y a déjà versé la liste des filiales de sociétés étrangères pour lesquelles des intentions de visite ont été indiquées. Les confirmations de visites réalisées ont été transmises mensuellement aux administrateurs de la base de données commune et, au 31 mars 2013, la Société avait fait plus de 97 % de l'ensemble des visites déclarées par les partenaires de cette base de données.

Enfin, à l'automne 2012, le vérificateur général du Québec a invité la Société à lui communiquer des informations quant à la mise en œuvre de ses recommandations et de celles de la Commission de l'administration publique, à l'égard des mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Investissement Québec a répondu à cette demande et a fourni tous les détails requis. Le 13 mars 2013, le vérificateur général du Québec confirmait des progrès satisfaisants pour sept des dix recommandations. Les trois autres recommandations ont été jugées sans objet, compte tenu des changements en vigueur dans les structures gouvernementales. Ces dernières feront cependant l'objet d'un suivi à l'automne 2014 par le vérificateur général du Québec.

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le FDE est institué au sein du MFEQ. Selon cette loi, Investissement Québec doit administrer les programmes d'aide financière du FDE que le gouvernement peut élaborer, ainsi que tout autre programme d'aide financière que celui-ci peut désigner. En outre, lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, la Société doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit être versée à Investissement Québec pour l'administration des programmes et la réalisation des mandats du FDE.

Conformément à la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à la Société, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution d'un mandat qu'il lui assigne, des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. La Société est toutefois responsable devant le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Pour l'administration des programmes d'aide financière et l'exécution des mandats que lui confie le gouvernement, la Société est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable.

En outre, Investissement Québec est responsable de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du FDE pour le compte du MFEQ. En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le rapport du vérificateur général du Québec concernant la vérification des livres et comptes du FDE doit être joint au rapport annuel d'Investissement Québec. Ainsi, les états financiers consolidés du FDE, pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, sont déposés en même temps que le présent rapport.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du FDE, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société effectue également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et, lorsque la situation l'exige, elle assure le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs, le cas échéant.

PROGRAMMES ET MANDATS

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 119 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre du Programme ESSOR, du Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes (Programme Renfort), du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale et des mandats gouvernementaux. Ces interventions, d'une valeur de 300,7 millions de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 1,2 milliard de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 7 274 emplois¹³. S'ajoute à la somme des interventions un engagement financier gouvernemental de un milliard de dollars portant le total des interventions du FDE à 1,3 milliard de dollars. Pour l'exercice 2011-2012, ce total était de 563,9 millions de dollars.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique ainsi que de contribuer à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à produire des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures. Au cours de l'exercice, Investissement Québec a délivré 254 certificats initiaux et 2 816 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de l'Agence du revenu du Québec.

¹³ Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec agit à titre de mandataire pour la mise sur pied de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit des sommes par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, la Société a constitué le Fonds Valorisation Bois comptant une capitalisation totale de 170 millions de dollars, ainsi que le Fonds Prêt à entreprendre, doté d'une capitalisation de 7 millions de dollars. Les contributions du FDE à ces fonds sont respectivement de 95 millions de dollars et de 4 millions de dollars.

La Société agit également comme gestionnaire du Fonds Relève Québec, s.e.c., pour lequel 31 prêts ont été effectués à des repreneurs québécois pour une valeur de 5,1 millions de dollars.

PORTEFEUILLE DU FDE

Au 31 mars 2013, la Société administre un portefeuille d'une valeur de 4,2 milliards de dollars, qui comprend 2 136 interventions financières pour 1 591 entreprises dans le cadre des programmes et des mandats que lui a confiés le gouvernement.

PERFORMANCE SOCIALE

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte des relations avec ses parties prenantes et de ses règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si la culture organisationnelle de la Société est fondée sur les résultats, son offre de services financiers est conforme à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de l'homme en vigueur au Québec et répond aux besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose d'une politique sur la santé des personnes au travail.



RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Elle procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le vérificateur général du Québec, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les ministères et les organismes, les partenaires du secteur de l'économie sociale, les partenaires financiers, les partenaires de services professionnels, les partenaires sectoriels et territoriaux ainsi que les syndicats.

La Société a répertorié différents mécanismes de communication avec ses diverses parties prenantes afin de connaître les préoccupations de celles-ci à son égard.

Les parties prenantes peuvent aussi compter sur le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société. Une rétroaction est effectuée dans un délai maximum de 48 heures, selon la demande.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le ministre des Finances et de l'Économie est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. C'est également lui qui dépose le rapport annuel et rapport de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale.

Comme il est prescrit dans la Loi sur Investissement Québec, les livres et les comptes de la Société sont vérifiés chaque année conjointement par le vérificateur général du Québec et un auditeur externe nommé par le gouvernement. De plus, le vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction de la vérification interne d'Investissement Québec assure le lien entre le vérificateur général du Québec et la Société.

EMPLOYÉS

Il existe divers canaux de communication entre les employés de la Société et la direction. Le président et chef de la direction ainsi que les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés au moyen du site intranet de la Société. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions à la direction par courriel. La Direction des communications, en collaboration avec la Direction principale des ressources humaines, est chargée d'en assurer le suivi, notamment au moyen d'une rubrique dans l'intranet qui répond aux questions ayant un intérêt pour l'ensemble des employés.

En matière de développement durable, la Société a procédé, en partenariat avec une firme externe, à un exercice de diagnostic stratégique au cours duquel plusieurs employés, gestionnaires et membres du Comité de direction ont été mis à contribution. En plus de dégager de grandes orientations stratégiques, le rapport qui en est résulté a incité la Société à poursuivre son engagement, notamment en élaborant son plan d'action de développement durable 2013-2015. Les employés peuvent faire des commentaires au sujet du développement durable sur le site intranet. Une employée est chargée d'en faire le suivi. En mars dernier, la Société a envoyé un sondage sur le développement durable à tous les employés afin d'en apprendre davantage sur leurs connaissances et leurs préoccupations à ce sujet.

Enfin, à la suite d'un exercice de mobilisation du personnel effectué en 2011-2012, la Société a établi un plan d'action et entrepris la réalisation des actions désignées comme prioritaires.

ENTREPRISES

La clientèle de la Société se compose de PME et de grandes entreprises québécoises, canadiennes et internationales. Les directeurs de portefeuille, les directeurs d'investissement, les démarcheurs et les autres professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont donc à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations. La Société a 17 bureaux au Québec et 11 à l'étranger afin de se rapprocher de ses clients.

Au cours de l'exercice, la Société a effectué une tournée dans les régions du Québec afin de présenter sa nouvelle offre de services à l'occasion de déjeuners-causeries. Elle a rencontré plus de 550 entrepreneurs.

La Société sonde ses clients qui bénéficient d'une nouvelle intervention en financement afin de mesurer leur taux de satisfaction en fonction de différents critères. Les résultats sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement. Lorsqu'une plainte est formulée, la politique de traitement des plaintes est alors appliquée.

FILIALES

La Société possède en propriété exclusive des filiales qui gèrent des capitaux ou qui exploitent des entreprises dans divers secteurs de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. En conformité avec le plan stratégique de la Société, le rôle, le mandat et la raison d'être de ses filiales ont été révisés et un plan d'action pour chacune d'entre elles a été élaboré. Ces plans d'action sont en cours de réalisation. Le conseil d'administration de la plupart des filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs agréés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. La Société traite avec la Société immobilière du Québec (SIQ) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SIQ sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

La Société a également recours à d'autres fournisseurs pour l'acquisition de ressources informationnelles et pour divers services professionnels. Elle privilégie d'abord les fournisseurs locaux. C'est pourquoi elle s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs québécois, qui représentent 85 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs de la Société est assujettie à sa politique sur les contrats, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués. Sa politique est de répondre en temps réel aux demandes d'information des représentants des médias. Pendant l'exercice 2012-2013, la porte-parole médias de la Société a répondu à plus de 150 demandes provenant des membres de la presse. Elle gère également le programme d'accueil de journalistes étrangers.

MINISTÈRES ET ORGANISMES

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. Les travaux entrepris afin de respecter les lois sur le développement durable et sur la gouvernance des sociétés d'État, auxquelles la Société est assujettie, en sont de bons exemples. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes.

PARTENAIRES DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les partenaires du secteur de l'économie sociale englobent principalement les réseaux sectoriels, régionaux ou nationaux d'entreprises coopératives et à but non lucratif. La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de partenariats événementiels, lors de rencontres et de groupes de travail ou à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur.

Au cours de l'exercice, des rencontres, des activités d'information et d'échanges ainsi que des colloques ont eu lieu avec ces partenaires ou des groupes touchés par l'évolution de ce secteur. Les aspects économiques et financiers ainsi que les grands principes de l'économie sociale ont été abordés, notamment la complémentarité, l'ancrage et le partage d'information. Les façons de faire et les produits de la Société susceptibles de répondre aux besoins des entreprises de l'économie sociale en complémentarité avec les autres partenaires ont également été présentés, notamment le produit Financement IMPLIQ.

PARTENAIRES FINANCIERS

Les partenaires financiers sont les institutions financières, les organismes de l'économie sociale, les coopératives et les fonds d'investissement. Les partenaires financiers pour lesquels la Société garantit des prêts doivent être homologués par cette dernière.

La Société établit des relations privilégiées avec ces partenaires en communiquant avec eux et en participant à diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle est invitée. Ce dialogue permet de bien comprendre leurs préoccupations et d'acheminer les informations pertinentes aux directions visées afin de suivre l'évolution des besoins des partenaires de la Société. Un processus de relations avec les partenaires, qui vise à améliorer la cohérence des actions envers ceux-ci, a été défini au cours de l'exercice.

Tout comme les clients des prêts et des garanties, les partenaires financiers sont sondés dès qu'une intervention financière est autorisée. Les résultats sont analysés et présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement.

PARTENAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

Les partenaires de services professionnels comprennent les cabinets comptables, les cabinets d'avocats, les notaires, les syndicats et les séquestres. La Société travaille en collaboration avec ces partenaires notamment lors de la conclusion de contrat avec ses parties prenantes, lorsque les entreprises clientes éprouvent des difficultés financières ou à l'occasion d'autres rencontres en lien avec les entreprises de son portefeuille.

PARTENAIRES SECTORIELS ET TERRITORIAUX

La Société rejoint ses partenaires sectoriels et territoriaux, notamment les regroupements d'entrepreneurs ou d'entreprises et les associations à caractère professionnel, en participant à divers événements, conférences et colloques ou par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage. Combinées à des rencontres de groupe plus restreintes, comme des visites d'entreprises et des repas d'affaires, ces activités sont autant d'occasions d'échanger avec les gens d'affaires sur les enjeux de ces derniers et de présenter l'offre de services de la Société.

SYNDICATS

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent ses employés, soit le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État (AJE), lors des réunions des comités de relations professionnelles et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES FINANCIERS

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande chaque année aux clients qui ont obtenu des prêts et des garanties et à ses partenaires financiers¹⁴ d'évaluer ses services.

Dans le cas des services de financement, l'évaluation annuelle porte principalement sur cinq points prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes, ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre octobre 2011 et septembre 2012, la Société a mené un sondage auprès de 887 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 228 partenaires financiers.

En 2012-2013, le taux de satisfaction générale de la clientèle a été de 93 %. Les partenaires financiers ont également exprimé leur satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 95 %.

TAUX DE SATISFACTION ⁽¹⁾

	2012-2013		2011-2012	
	Entreprises clientes	Partenaires financiers	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Accueil	93 %	93 %	94 %	92 %
Professionnalisme et compétence	95 %	97 %	95 %	95 %
Adaptabilité et souplesse	94 %	98 %	94 %	95 %
Délai de traitement	91 %	90 %	91 %	93 %
Accessibilité et visibilité	90 %	97 %	90 %	96 %
Satisfaction générale ⁽²⁾	93 %	95 %	93 %	94 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice 2012-2013, Investissement Québec a poursuivi une stratégie de communication et d'affaires publiques visant à diffuser sa mission et à faire connaître l'éventail des moyens mis à sa disposition pour appuyer la croissance des entreprises et contribuer au développement économique du Québec.

C'est ce qui a inspiré l'établissement d'une stratégie d'affaires publiques axée sur la présentation de l'offre de services de la Société auprès des parties prenantes. La direction d'Investissement Québec a saisi les nombreuses occasions qui lui ont été offertes en 2012-2013 pour présenter sa vision stratégique et le modèle d'affaires de la Société, tant au Québec qu'à l'étranger.

Au cours de la dernière année, Investissement Québec a également apporté son soutien financier et participé à près de 150 activités où sa présence était sollicitée, autant d'occasions qui lui ont permis de mieux se faire connaître auprès de plusieurs organisations clés actives dans les domaines de l'innovation, du capital de risque, de la relève entrepreneuriale, des technologies vertes et des technologies de l'information et des communications.

14 Directeurs de comptes des institutions financières.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

PRINCIPAUX MÉCANISMES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES	PRINCIPAUX MÉCANISMES DE COMMUNICATION				EXEMPLES DE MÉCANISMES DE COMMUNICATION	PRISE EN COMPTE DES ATTENTES
	Rencontres, congrès, événements	Communications externes	Communications internes	Sondages		
Assemblée nationale et vérificateur général du Québec		•			• Dépôt de documents à des fins de reddition de comptes • Commissions parlementaires	• La Société tient compte de toutes les exigences de l'Assemblée nationale dans les rapports qu'elle dépose. • Toutes les recommandations du vérificateur général du Québec sont intégrées dans une action précise du plan d'action de la Société, et un suivi trimestriel est effectué.
Employés	•		•	•	• Messages du président et chef de la direction dans l'intranet • Rubrique dans l'intranet qui répond aux questions d'intérêt pour l'ensemble des employés • Sondage sur le développement durable auprès des employés • Sondage sur la satisfaction à l'égard d'un service interne	• La Direction des communications est chargée de faire le suivi des commentaires ou des questions des employés. • Les commentaires obtenus lors du sondage sur le développement durable seront analysés en 2013-2014. • Les attentes exprimées par les employés lors des exercices de consultation sont prises en compte lors de l'élaboration des plans d'action.
Entreprises	•	•		•	• Rencontres lors de projets • Sondage sur la satisfaction • Demandes d'information adressées au SAI • Présentations sur l'offre de services de la Société	• Les résultats obtenus dans les sondages sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement. • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI. • Toutes les plaintes formulées sont traitées selon le processus de traitement des plaintes de la Société.
Filiales	•	•		•	• Assemblée des conseils d'administration • Rencontres lors de l'élaboration du plan d'action des filiales et de celui de la Société	• Les employés de la Société qui sont membres des conseils d'administration des filiales transmettent, s'il y a lieu, les demandes de celles-ci à Investissement Québec.
Fournisseurs	•	•		•	• Soumissions dans le cadre d'appels d'offres • Contrats d'approvisionnement • Participation à la journée des acquisitions du CSPQ	• Aucune attente n'a été formulée par les fournisseurs de la Société.
Médias	•	•		•	• Conférences de presse • Communiqués de presse • Accueil de journalistes selon le programme d'accueil de journalistes étrangers	• Une porte-parole gère de façon personnalisée toutes les demandes des journalistes.
Ministères et organismes	•	•		•	• Rencontres régulières • Informations de gestion transmises périodiquement • Consultations pour le plan stratégique de la Société • Présentations sur l'offre de services de la Société	• Une porte-parole agit comme interlocutrice principale auprès des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. • Des ententes de partenariat ont été conclues.
Partenaires du secteur de l'économie sociale	•	•		•	• Groupes de travail • Rencontres régulières • Assemblée des conseils d'administration	
Partenaires financiers	•	•		•	• Sondage sur la satisfaction • Rencontres régulières avec les différents partenaires de la Société • Présentations sur l'offre de services de la Société	• Les résultats obtenus dans les sondages menés auprès des partenaires financiers sont présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement.
Partenaires de services professionnels	•			•	• Rencontres lors de la conclusion de contrats • Rencontres lorsque des entreprises clientes éprouvent des difficultés financières	• Des recommandations sont adressées aux ministères visés. • Des ententes de partenariat et de confidentialité ont été conclues.
Partenaires sectoriels et territoriaux	•	•			• Rencontres fréquentes avec les différentes associations sectorielles et territoriales • Participation à des événements ou à des colloques • Échanges d'informations stratégiques	
Syndicats	•		•		• Comités de relations professionnelles • Discussions pour le renouvellement des trois conventions collectives, dont deux sont échues depuis 2009 et une depuis 2011	• Les demandes adressées par les syndicats à l'employeur sont traitées lors des réunions des comités de relations professionnelles et des rencontres de négociation.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Deux documents guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires : le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive (code d'éthique) et la Déclaration d'engagement envers la clientèle. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient notamment des dispositions ayant trait à la discrétion et à la confidentialité. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Investissement Québec a également adopté une politique de traitement des plaintes et a mis en place un système permettant d'y donner suite de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, trois plaintes ont été reçues et traitées dans les délais prescrits. Ces plaintes n'avaient pas trait à la protection de l'information, ni à la perte de données sur les clients.

La Société utilise les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de publicité du Québec (AAPQ) qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité (NCP). Pour la période du rapport, aucune plainte n'a été reçue par les deux Conseils des normes du NCP comme contrevenant au code.

Règles de conduite

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying à quelque égard que ce soit.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive. Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu du rôle et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation.

Le code d'éthique prévoit que tout dirigeant ou employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui. Il doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que le dirigeant ou l'employé ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation au code d'éthique ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres, de les signaler par écrit au secrétaire de la Société ou au président et chef de la direction. Toute situation peut aussi être déclarée par téléphone de façon confidentielle.

Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à ce sujet dans le cadre de leur programme d'accueil. Enfin, chaque employé a la responsabilité de prendre connaissance du code d'éthique et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin.

Aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été signalé à l'égard de la Société ou de ses employés en 2012-2013.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le conseil d'administration a adopté, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2012-2013.

Clauses relatives aux droits de l'homme dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes contiennent généralement des clauses portant sur le respect des droits de l'homme. De plus, les contrats qu'Investissement Québec conclut avec les fournisseurs sont assujettis aux lois, chartes et règlements en vigueur au Québec.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive. À cet égard, les employés doivent déclarer avoir lu le code d'éthique une fois par année.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail a pour objet d'appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur les sites intranet et Internet de la Société.

Tous les bureaux de la Société au Québec sont accessibles aux personnes handicapées, et des améliorations à cet égard sont effectuées régulièrement.

Investissement Québec dans la communauté

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2012, qui visait à collecter des fonds pour trois grandes organisations philanthropiques. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 55 000 \$. Grâce à la générosité de ses employés, Investissement Québec a remporté le prix « Or » pour sa contribution au volet « Dons majeurs » ainsi que le prix « Fidélité » pour son implication dans ce même volet depuis maintenant cinq ans et pour l'augmentation du nombre de contributeurs. La Société soutient également, par l'entremise de dons, certaines œuvres philanthropiques qui bénéficient de l'engagement personnel, sous forme de bénévolat, de ses employés.

Investissement Québec a poursuivi son partenariat avec la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, laquelle se penche notamment sur les défis que pose la conciliation entre le financement responsable et les objectifs de rentabilité en matière de financement d'entreprises. La Société participe également au financement de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux qui souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.

GOVERNANCE

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prescrit des règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec. Elle prévoit notamment des règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport intègre ces règles en divulguant un sommaire des rapports d'activité présentés par les comités relevant du conseil d'administration ainsi que des renseignements sur la rémunération des membres de ce dernier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du milieu des affaires, du droit, de l'économie sociale, des syndicats et du gouvernement. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise des interventions financières en fonction des produits de la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils de planification conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique, le plan d'action annuel et les résultats prévisionnels, ainsi que d'outils de suivi dont les états financiers trimestriels, les tableaux de bord périodiques et le rapport annuel et rapport de développement durable présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs et aux cibles fixés.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte quinze membres, dont le président et chef de la direction de la Société. Il comprend cinq femmes et dix hommes, et plus des deux tiers des membres sont indépendants. Parmi les cinq femmes, une appartient au groupe d'âge de 31 à 50 ans et quatre au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire¹⁵. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 16 réunions.

Au 31 mars 2013, le conseil d'administration d'Investissement Québec est composé des membres suivants :

L'HON. JEAN BAZIN, c.r., Ad. E. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2014
Statut : administrateur indépendant

L'honorable Jean Bazin a été nommé président du conseil d'administration en janvier 2011. Il a présidé le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec (SGF) de septembre 2007 à décembre 2010 et y a siégé à titre d'administrateur de février 2004 à septembre 2007.

Membre du Barreau du Québec depuis 1965, M. Bazin a rejoint les rangs du cabinet Fraser Milner Casgrain la même année et est devenu associé en 1971. Il est avocat-conseil depuis 2006. Il a présidé l'Association du Barreau canadien en 1987 et en 1988.

M. Bazin a été nommé conseiller de la Reine (c.r.) en 1984 et a été membre du Sénat canadien de 1986 à 1989.

M. Bazin est membre du conseil d'administration de la Banque Laurentienne, de Lambert Somec inc. et de l'Association des ex-parlementaires. Il est titulaire d'une licence en droit, d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Laval.

JACQUES DAOUST PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011
Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Jacques Daoust est président et chef de la direction d'Investissement Québec. Il a été président et chef de la direction de l'ancienne société Investissement Québec de juin 2006 à mars 2011.

M. Daoust a occupé plusieurs postes de haut niveau à la Banque Laurentienne de 1998 à 2005, dont celui de président et chef de la direction de Trust La Laurentienne, de vice-président exécutif – services financiers aux particuliers, de premier vice-président exécutif – gestion du patrimoine et du courtage et de président et chef de la direction de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

À la Banque Nationale du Canada, de 1986 à 1998, il a occupé successivement les postes de premier vice-président aux ressources humaines et à l'administration, de vice-président exécutif de Trust Général du Canada, de président et chef de la direction de Gestion de portefeuille Natcan et de président et chef de la direction de Placements Banque Nationale inc.

¹⁵ Minorité visible ou personne handicapée.

Au cours de sa carrière, M. Daoust a agi comme membre ou président d'une vingtaine de conseils d'administration. Il a également reçu plusieurs prix, dont le prix Grands diplômés de l'Université Laval en 2011.

M. Daoust est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC). Il est titulaire du brevet de l'Institut des banquiers canadiens et membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

PIERRE BARNÈS

Date de nomination au Conseil : 9 février 2011

Date de fin du mandat : 8 février 2013¹⁶

Statut : administrateur indépendant

M. Barnès a commencé sa carrière en 1958 à la Banque provinciale du Canada, où il est devenu par la suite vice-président et directeur général des Services financiers.

Il a été président-directeur général de Crédit industriel Desjardins inc., puis de la Société d'investissement Desjardins. Il a aussi été vice-président exécutif et chef de l'exploitation à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, et président et chef de la direction de Place Desjardins inc.

M. Barnès est membre du comité d'investissement de Desjardins Capital de risque inc., du conseil d'administration de l'Association interaméricaine de comptabilité (IAA), de l'Association des comptables sans frontières, de Chimie ParaChem inc. et du Comité international de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de HEC Montréal, du brevet de l'Institut des banquiers canadiens et du titre de *Fellow* de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada.

MICHEL BEAUSÉJOUR

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2013

Date de fin du mandat : 1^{er} janvier 2017

Statut : administrateur indépendant

M. Beauséjour est consultant en pratique privée depuis 2010. Auparavant, il a été chef de la direction de la Chambre immobilière du Grand Montréal et de la Fédération des chambres immobilières du Québec. Il a également été entrepreneur et consultant après avoir commencé sa carrière comme associé du cabinet Labelle, Racicot & Associés C.A., puis de KPMG.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et il a le titre de *Fellow* et de membre à vie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

MARIO BOUCHARD

Date de nomination au Conseil : 7 novembre 2012

Date de fin du mandat : 7 novembre 2016

M. Bouchard est sous-ministre adjoint aux projets économiques majeurs et aux sociétés d'État au sein du ministère des Finances et de l'Économie depuis septembre 2012. Auparavant, il a été sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, puis sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Il a aussi occupé divers postes au ministère des Finances de 1994 à 2002, dont celui de sous-ministre adjoint aux sociétés d'État, aux projets économiques et à l'organisation financière.

Il détient un baccalauréat en économie et un diplôme de deuxième cycle en administration de l'Université Laval.

MICHEL BRÛLÉ

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2014

Statut : administrateur indépendant

Pendant près de 20 ans, M. Brûlé a poursuivi deux carrières, en partie concurremment : à l'École de technologie supérieure (ÉTS), comme professeur, chercheur et doyen, et en affaires, comme entrepreneur et fondateur de six entreprises technologiques. Il a vendu deux de ces entreprises en 2000, dont Inno Media Logic (IML) inc., une transaction qui a reçu le titre de *Best VC deal in Canada for year 2000*. Il commence à cette époque une carrière d'investisseur providentiel en fondant Investissements M&M. Il a en outre participé au démarrage du FIER Longueuil. En reconnaissance de sa contribution, la National Angel Capital Organization lui a décerné la distinction « Ange financier de l'année 2010 au Canada ».

Il est membre du conseil d'administration du Réseau Angés Québec, de Cogiscan inc, d'Octasic inc., de Varitron Technologies inc., et de Prompt inc. Il est aussi membre du Comité consultatif de la société ontarienne OMERS Venture Capital.

Titulaire d'une maîtrise en génie électrique et d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université d'Ottawa, M. Brûlé est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a également reçu un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa en 2012.

GISÈLE DESROCHERS

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2014

Statut : administratrice indépendante

M^{me} Desrochers est administratrice de sociétés et consultante en gestion du capital humain. De 2002 à 2010, elle a été membre du Bureau de la présidence et première vice-présidente aux Ressources humaines, Affaires corporatives et Initiatives stratégiques de la Banque Nationale du Canada. Elle a rejoint les rangs de Banque Nationale Groupe financier en 1994 à titre de première vice-présidente, Ressources humaines et Administration.

¹⁶ En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à l'expiration du mandat d'un administrateur, ce dernier demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

De 1975 à 1994, elle a occupé divers postes de haut fonctionnaire au sein de l'administration publique du Québec.

Elle est membre des conseils d'administration de l'Université de Montréal, d'Investissements Trévi inc. et d'ACCEO Solutions inc.

M^{me} Desrochers est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et d'un baccalauréat en éducation de l'Université du Québec à Montréal.

RICHARD FREDETTE

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2013

Date de fin du mandat : 1^{er} janvier 2017

Statut : administrateur indépendant

M. Fredette a acquis, au cours des 30 dernières années, une expertise en planification stratégique et en développement de projets d'investissement industriel.

Depuis 2004, il est président de Services Conseils Planivision inc. et consultant en planification stratégique et en développement d'entreprises. De 1996 à 2004, il a occupé, à la SGF, le poste de vice-président à la planification, à la prospection et au développement en région. De 1987 à 1995, il a occupé le poste de directeur de la planification et du développement à la SGF et, de 1982 à 1986, celui de directeur de la planification et de la réglementation à la Société québécoise d'initiatives pétrolières. M. Fredette est membre du conseil d'administration de Ressources Québec inc.

M. Fredette est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Sherbrooke.

HÉLÈNE LÉVESQUE

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administratrice indépendante

M^{me} Lévesque a été membre du conseil d'administration de la SGF de mai 2009 à décembre 2010.

Elle est présidente de la société de services juridiques Corporation Experlead depuis 2006. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de direction de services juridiques, notamment au sein des sociétés suivantes : Transcontinental inc., Harlequin Enterprises Limited, Quebecor Printing Canada et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.). Elle possède une expertise dans la réalisation de dossiers d'investissement.

Elle est également membre du conseil d'administration de Ressources Québec inc. et de Vision Globale.

M^{me} Lévesque est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'une licence en droit de l'Université de Sherbrooke, et est membre du Barreau du Québec depuis 1979.

GENEVIÈVE MORIN

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administratrice indépendante

M^{me} Morin agit à titre de chef de l'investissement de Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi depuis décembre 2011. Elle y a auparavant occupé les postes de coordonnatrice à l'administration et aux finances et chef de la direction financière et du développement corporatif.

Avant de rejoindre les rangs de Fondation en 1996, M^{me} Morin a occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins, notamment celui de conseillère principale en crédit, de conseillère principale en développement corporatif et d'agente de formation des dirigeants. Elle est également membre du conseil d'administration de Filaction, de la Société de développement Angus, de Réseau Capital, dont elle a assumé la coprésidence de 2010 à 2012, ainsi que de la *Canadian Venture Capital Association*.

M^{me} Morin est titulaire d'un MBA en finances de HEC Montréal et d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également suivi la formation de courtier en valeurs mobilières.

JACQUES ROCHEFORT

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administrateur indépendant

M. Rochefort a été membre du conseil d'administration de l'ancienne société Investissement Québec de mai 2009 à décembre 2010.

Il est président et directeur général de Chenelière Éducation (Transcontinental inc.) depuis 2003. Il occupe aussi les postes de vice-président principal Livres de TC Média.

Il a été président et directeur général des Éditions CEC inc. (Quebecor/Hachette Livres Paris) de 1995 à 2003. Il a été consultant en planification stratégique et en marketing à l'AG2R (France) de 1988 à 1994 et à la STCUM en 1990. Il a aussi été député de Gouin de 1981 à 1989 et ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur de 1984 à 1985.

Il est membre du conseil d'administration de Ressources Québec inc. et vice-président du conseil d'administration et membre du comité exécutif et des ressources humaines de SSQ, Société d'assurances générales inc.

M. Rochefort a étudié en sciences politiques à l'Université de Montréal.

CLAUDINE ROY

Date de nomination au Conseil : 9 février 2011

Date de fin du mandat : 8 février 2015

Statut : administratrice indépendante

M^{me} Roy est propriétaire et présidente-directrice générale de Brise-Marine depuis 1987.

Elle a été présidente du fonds de financement de la Fondation Cornélius Brotherton du Cégep de la Gaspésie et des Îles en 2005. En 2009, elle a été nommée au conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins. M^{me} Roy a notamment été présidente de la Corporation de développement des Fêtes de Gaspé 2009 et maître d'œuvre dans l'évolution de la renommée internationale de la grande Traversée de la Gaspésie. Elle est également administratrice du quotidien *Le Devoir*, d'IQ FIER inc., de l'Association des restaurateurs du Québec et d'Hébergement Ski T.D.L. inc.

M^{me} Roy est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski. Elle termine présentement la formation d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

RENÉ ROY

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2013

Statut : administrateur indépendant

M. Roy a été membre du conseil d'administration de l'ancienne société Investissement Québec de mars 2001 à décembre 2010.

Nommé vice-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) en 1987, il a occupé le poste de secrétaire général de 1998 à 2010. Auparavant, il a été vice-président québécois du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, et conseiller syndical pour le Syndicat des travailleurs en communication du Canada. Il est président du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. depuis 2009, et du comité sectoriel – nouvelle économie du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) depuis 2004.

M. Roy est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité de l'Institut de technologie de Trois-Rivières.

LOUISE SANSCARTIER

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2013

Date de fin du mandat : 1^{er} janvier 2017

Statut : administratrice indépendante

M^{me} Sanscartier est associée à BDO Canada s.r.l./s.e.n.c.r.l. depuis février 2013. Auparavant, elle était associée principale de la firme d'experts-conseils en gestion Interis Conseils inc. Elle possède plus de 25 années d'expérience dans le secteur financier. De 1984 à 2003, elle a fait partie de l'équipe du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), au sein de laquelle elle a occupé diverses fonctions, dont celle de vice-présidente à la direction générale et au développement corporatif et technologique.

Elle est membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et de la Société communautaire lavalloise d'emprunt.

M^{me} Sanscartier a fait une postmaîtrise en administration des affaires – Gestion stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet. Elle a également la certification d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

MICHEL TREMBLAY

Date de nomination au Conseil : 1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat : 31 décembre 2012¹⁷

Statut : administrateur indépendant

Depuis 2008, M. Tremblay est vice-président exécutif, Placements à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. Il était auparavant chef de l'exploitation, Particuliers, Entreprises et Gestion de patrimoine à la Banque Nationale du Canada.

Il possède une longue expérience des marchés financiers, ayant travaillé à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, au Groupe Optimum inc. et à ING, Gestion de placements, avant d'entrer au service de la Banque Nationale du Canada. En outre, il a occupé divers postes de direction dans le domaine des placements et de la gestion de patrimoine.

Il est également membre du conseil d'administration de La Fondation de l'Université Laval et du Comité de placement de la caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec.

M. Tremblay est diplômé en actuariat de l'Université Laval. Il est devenu *Fellow* de l'Institut canadien des actuaires et de la *Society of Actuaries* de Chicago en 1980 et a obtenu le titre d'analyste financier agréé (CFA) en 1988.

¹⁷ En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à l'expiration du mandat d'un administrateur, ce dernier demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé, avec l'autorisation du gouvernement, la constitution d'une nouvelle filiale, Ressources Québec inc., et en a déterminé la gouvernance, dont la nomination des membres de son conseil d'administration.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2012 ainsi que son budget 2013-2014. Il a également approuvé le rapport annuel et rapport de développement durable 2011-2012 de la Société. Le Conseil a aussi recommandé au gouvernement, aux termes d'un appel d'offres sur invitation, le choix d'un cabinet comptable devant agir comme auditeur externe, avec le vérificateur général du Québec, des livres et des comptes de la Société pour les cinq exercices à compter de 2012-2013.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques, le Conseil a approuvé les modifications à la Politique d'investissement et à la Politique-cadre de gestion des risques de la Société. Il a également approuvé la nouvelle Politique de crédit et les nouvelles politiques relatives à la gestion du risque de liquidité, à la gestion du risque de change et à la gestion du risque de taux d'intérêt.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives visant les employés de la Société, de même que les ajustements salariaux pour 2013-2014 à l'endroit de ses employés non syndiqués et de ceux de ses filiales en exploitation. Le Conseil a également approuvé les objectifs de rémunération variable de ceux-ci pour 2012-2013 et l'enveloppe payable pour 2011-2012. Le Conseil a de plus approuvé la nomination de deux nouveaux dirigeants de la Société.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé diverses modifications au règlement intérieur de la Société et aux codes d'éthique en vigueur au sein de la Société, de même qu'une position quant à certaines recommandations contenues dans le rapport du Commissaire au lobbying déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2012.

Chaque trimestre, le Conseil a passé en revue les résultats financiers de la Société et ceux du FDE, ainsi que l'atteinte des objectifs contenus dans le plan d'action en cours. Il a approuvé le plan d'action de la Société pour 2013-2014 et son plan d'action de développement durable pour 2013-2015.

Le Conseil a plus spécifiquement passé en revue le portefeuille d'investissements et de prêts de la Société et celui du FDE dans les secteurs minier, forestier et pétrochimique.

Le Conseil a approuvé le règlement afférent à la tarification des mesures fiscales administrées par la Société.

Le Conseil a autrement exercé, tout au long de l'exercice, ses pouvoirs décisionnels quant aux interventions financières importantes de la Société.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec la loi constitutive de la Société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants, qui sont constitués uniquement de membres indépendants du conseil d'administration : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé de Pierre Barnès, Hélène Lévesque, Jacques Rochefort, Michel Tremblay et Jean Bazin, qui en est le président. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception des pouvoirs qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même. En 2012-2013, le Comité exécutif n'a pas tenu de réunion.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de Michel Brûlé, Claudine Roy et Jacques Rochefort, qui en est le président. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il détermine également les profils de compétence et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président et chef de la direction, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

En 2012-2013, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 13 fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation au conseil d'administration, diverses modifications au règlement intérieur de la Société et aux codes d'éthique en vigueur au sein de la Société.

Le comité s'est par ailleurs penché sur l'application à la Société de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Il a recommandé, pour approbation au conseil d'administration, une position quant à certaines recommandations contenues dans le rapport du Commissaire au lobbyisme déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2012.

Le comité s'est également penché sur la gouvernance à établir au sein de la nouvelle filiale, Ressources Québec inc., et sur les informations à fournir périodiquement au conseil d'administration relativement aux filiales exploitantes.

Conformément à la politique de la Société sur les administrateurs désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises du portefeuille ou la reconduction de leur mandat.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est composé de Michel Beauséjour, Geneviève Morin et Pierre Barnès, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel de vérification interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé pour approbation les états financiers consolidés audités d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, selon les IFRS.

Dans ce cadre, les membres du comité ont rencontré à huis clos les représentants du vérificateur général du Québec et des auditeurs externes de la firme Deloitte s.e.n.c.r.l.

Le comité a piloté l'appel d'offres sur invitation pour le choix des auditeurs externes de la Société pour l'exercice 2012-2013 et les quatre prochains exercices; il a recommandé au conseil d'administration le choix d'un cabinet comptable, après avoir analysé les propositions reçues et rencontré, une à une, les firmes soumissionnaires.

Le comité a approuvé le plan d'audit interne de la Société et il a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlent.

Le comité a par ailleurs approuvé le plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 et a suivi l'application du plan d'optimisation des ressources de la Société.

Le comité a également suivi l'état d'avancement des travaux en gouvernance financière et a revu, pour recommandation au conseil d'administration, le budget 2013-2014 de la Société.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques est composé de Pierre Barnès, Richard Fredette, Louise Sanscartier et Michel Tremblay, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques et recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques.

Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'exercice. Il a passé en revue, pour recommandation au conseil d'administration, les modifications apportées à la Politique d'investissement et à la Politique-cadre de gestion des risques. Il a également recommandé au Conseil une politique de crédit et les politiques relatives à la gestion du risque de change, à la gestion du risque de taux d'intérêt et à la gestion du risque de liquidité.

Le comité a suivi les travaux de la direction visant à mettre en place les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et a formulé ses demandes et ses recommandations à cet égard.

Le comité a reçu périodiquement la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence. Il s'est penché sur les risques financiers majeurs définis par la direction. Le comité a passé en revue périodiquement le profil de l'actif sous gestion et le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, notamment quant au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines est composé de Gisèle Desrochers, René Roy et Hélène Lévesque, qui en est la présidente. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président et chef de la direction et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu neuf réunions. En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité a poursuivi l'élaboration d'un plan de relève des membres de la direction.

Le comité a revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, le mandat de négociation des conventions collectives visant les employés de la Société, les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour l'exercice 2013-2014, dont le président et chef de la direction de la Société, le montant de l'enveloppe de rémunération variable de ceux-ci pour l'exercice 2011-2012 et les objectifs quant à celle-ci pour l'exercice 2012-2013.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 682 \$;
- une rémunération annuelle de 3 256 \$ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 542 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 271 \$ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants sont rémunérés.

Le président du Conseil reçoit, pour sa part, une rémunération annuelle de 17 364 \$ ainsi qu'un montant forfaitaire de 814 \$ chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 407 \$ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2012-2013

	NOMBRE DE RÉUNIONS					RÉMUNÉRATION
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽²⁾	Comité de vérification ⁽³⁾	Comité de gestion des risques	Comité des ressources humaines ⁽⁴⁾	(\$)
TOTAL	16	13	5	4	9	306 251

ADMINISTRATEURS

Pierre Barnès	16		5	4		25 226
Jean Bazin	16	9	4	3	9	49 926
Michel Beauséjour	3/4		1/1			4 340
Mario Bouchard	4/5					0
Michel Brûlé	15	12/12				22 241
Jacques Daoust	15	10	3	2	8	0
Gisèle Desrochers	14				8	20 343
Richard Fredette	4/4			1/1		4 882
Hélène Lévesque	16	1/1			9	25 497
Geneviève Morin	15		5			19 258
Jacques Rochefort	15	3/3		3/3		20 615
Claudine Roy	15	13				22 512
René Roy	16				9	21 970
Louise Sanscartier	3/4			1/1		4 340
Michel Tremblay	14			4		21 701

ADMINISTRATEURS SORTANTS

José P. Dorais ⁽⁵⁾	12/12	10/10				19 530
Diane Lanctôt ⁽⁵⁾	9/12			2/3		12 206
Monette Malewski ⁽⁵⁾	8/12		2/3			11 664
Christyne Tremblay ⁽⁶⁾	7/9					0

(1) Y compris 4 réunions hors calendrier.

(2) Y compris 9 réunions hors calendrier.

(3) Y compris 1 réunion hors calendrier.

(4) Y compris 5 réunions hors calendrier.

(5) Fin de mandat le 31 décembre 2012.

(6) A quitté le Conseil le 20 septembre 2012.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2012-2013

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$) ⁽¹⁾	Autres formes de rémunération (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Jacques Daoust Président et chef de la direction	389 714	18 750	14 439	422 903
Pierre B. Lafrenière Premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats	275 398	53 000	35 134	363 532
Jean-Jacques Carrier Vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques	275 398	53 000	37 186	365 584
Yves Bourque Vice-président principal au soutien et au suivi des investissements	247 852	47 400	34 681	329 933
Luc Séguin Vice-président principal au développement des affaires, comptes majeurs	247 852	47 400	36 649	331 901

(1) Versée en 2012-2013.

(2) Y compris le montant des avantages particuliers ainsi que la portion d'assurance collective payée par la Société.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les livres et les comptes de la Société sont audités conjointement par le vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires relatifs à cet auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 sont détaillés comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2012-2013

	(\$)
Honoraires pour services d'audit ⁽¹⁾	264 074
Honoraires pour services reliés à l'audit	16 250
Honoraires pour services en matière de fiscalité	24 625
Honoraires pour les autres services	146 048
TOTAL	450 997

(1) Comprend un ajustement relatif à l'exercice précédent.

PRINCIPAUX COMITÉS INTERNES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité compte quatre femmes et dix hommes. Parmi les quatre femmes, trois appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans et une au groupe de 51 ans ou plus. Parmi les hommes, un appartient au groupe d'âge de 31 à 50 ans et neuf font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire. Le comité est constitué ainsi : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, Yves Bourque, vice-président principal au soutien et au suivi des investissements, Jean-Jacques Carrier, vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques, Sylvie Chagnon, vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Renaud Gilbert, vice-président aux finances, Yves Lafrance, vice-président principal aux financements mandataires, Pierre B. Lafrenière, premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats, Chantal Malo, vice-présidente principale aux affaires internationales, Pascal Monette, vice-président aux communications et au marketing, Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société, Michèle Perryman, vice-présidente principale aux ressources humaines, Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales, Luc Séguin, vice-président principal au développement des affaires, comptes majeurs, et Robert Teasdale, vice-président principal au financement commercial et au développement régional. Le comité s'est réuni huit fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE FINANCEMENT

Le Comité de financement encadre l'ensemble du processus d'investissement et de financement. Il a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur d'Investissement Québec. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé et que ce dernier est conforme aux politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société. Tous les trimestres, le président du comité communique au Comité de gestion des risques et au Conseil les décisions du Comité de financement concernant les autorisations et les réalisations.

Le comité est composé de sept membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, Yves Bourque, vice-président principal au soutien et au suivi des investissements, Jean-Jacques Carrier, vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques et président du comité, Sylvie Chagnon, vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Yves Lafrance, vice-président principal aux financements mandataires, Pierre B. Lafrenière, premier vice-président au financement des comptes majeurs et aux mandats et Pascal Monette, vice-président aux communications et au marketing. Johanne Proulx, directrice des affaires juridiques, agit comme secrétaire adjointe du comité. Le comité tient une rencontre statutaire par semaine. En 2012-2013, le comité a tenu 49 réunions statutaires et 10 réunions additionnelles non prévues.

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Renaud Gilbert, vice-président aux finances, Maxime Fillion, directeur des communications, et Lynn Ladouceur, directrice principale des ressources informationnelles.

Le comité s'est réuni à une occasion et a procédé à une mise à jour des obligations de la Société aux termes du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige que la Société communique un bilan des demandes reçues en 2012-2013 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de cette période, Investissement Québec a reçu 19 demandes d'accès.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2012-2013

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS	Nombre de demandes
Traitées dans un délai de 20 jours	5
Traitées dans un délai de 30 jours	14
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	19

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS

Acceptées	2
Partiellement acceptées ou partiellement refusées ⁽¹⁾	6
Refusées ⁽¹⁾	11
TOTAL DES DEMANDES REÇUES ⁽²⁾	19

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

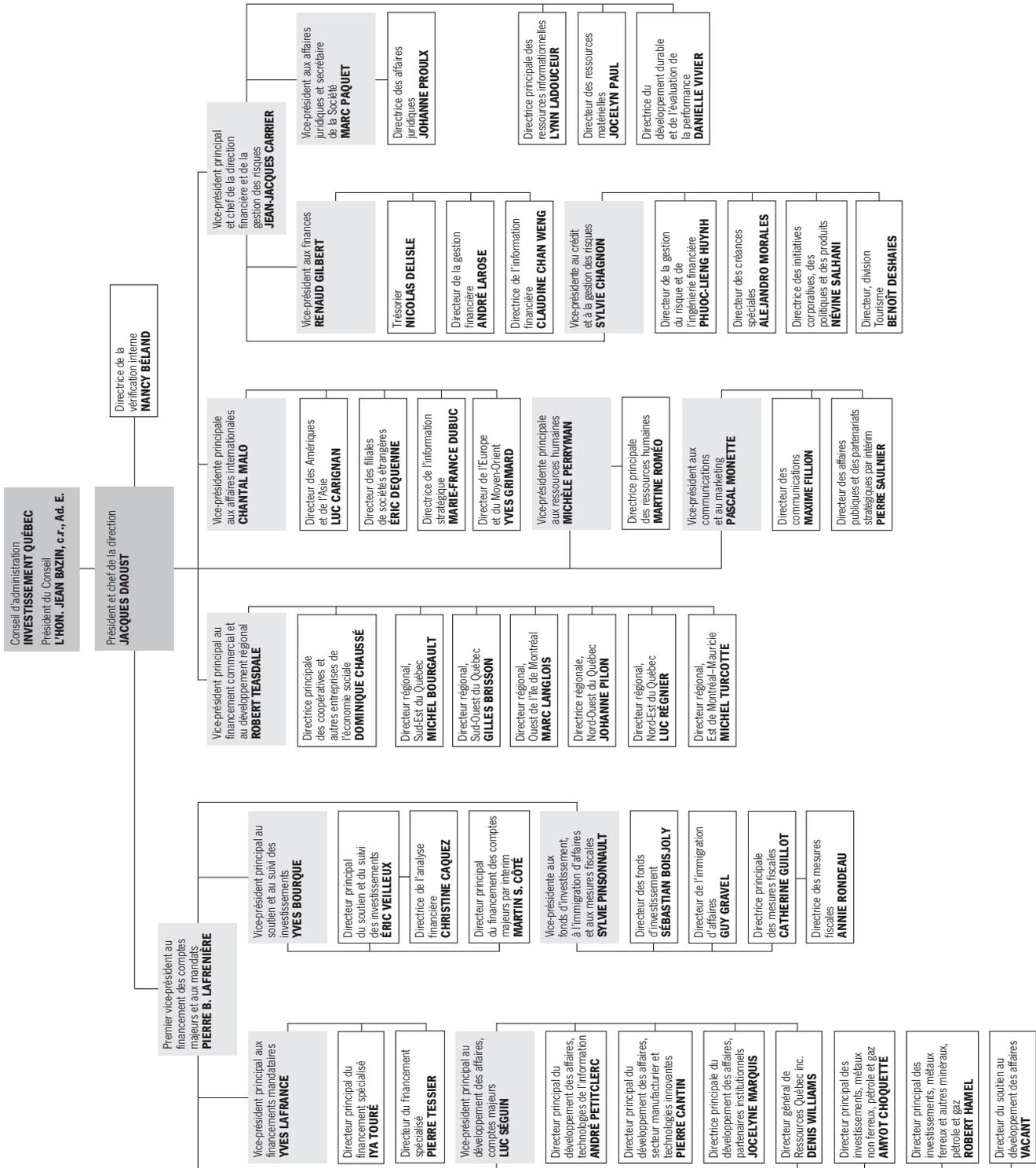
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	2

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les refus : 9, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 47, 48, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 59 et 98.

(2) Dont huit ont été transférées, en tout ou en partie.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à certaines interventions financières analysées ou effectuées par la Société, à certaines filiales de la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à ses éléments d'actif, à certaines de ses activités, ainsi qu'aux contrats octroyés par la Société.

ORGANIGRAMME



INSTRUMENTS DE GESTION

PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2011-2013 de la Société, approuvé par le gouvernement en septembre 2011, définit les enjeux, les orientations stratégiques, les objectifs, les indicateurs de performance et les cibles de la Société.

PLAN D'ACTION

Pour guider la réalisation de son plan stratégique, la Société établit annuellement un plan d'action précisant les diverses activités qu'elle compte réaliser pour atteindre les objectifs établis dans son plan stratégique. Le plan d'action est communiqué à tous les membres du personnel au début de l'exercice.

PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le 1^{er} avril 2011, la Société suit les deux plans d'action de développement durable initialement adoptés par la SGF et l'ancienne Investissement Québec. En 2012-2013, le Société a défini des orientations stratégiques et des actions en lien avec ces dernières compte tenu de la nouvelle réalité de la Société et du contexte de son milieu d'affaires. Elle a rédigé un plan d'action de développement durable 2013-2015, approuvé par le conseil d'administration, dont les actions seront mises en œuvre dès avril 2013. Ce plan d'action permettra d'intégrer les nouveaux objectifs liés à l'Agenda 21 de la culture et à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, et de poursuivre les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

SUIVI DES ACTIVITÉS

La Société dispose de plusieurs outils pour suivre l'évolution de ses activités, de ses résultats et de ses engagements financiers. En voici les principaux :

- Un tableau de bord mensuel est mis à la disposition du personnel sur le site intranet de la Société. Il présente des résultats détaillés concernant l'ensemble des produits financiers et des activités de la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers, la gestion des ressources humaines et financières, la gestion du risque et les résultats financiers sommaires.
- Un rapport financier mensuel comprenant l'état des résultats ainsi que des indicateurs de performance financière est préparé à l'intention du Comité de direction.
- Un suivi trimestriel du plan d'action résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société est présenté au Comité de direction et au conseil d'administration, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action et dans les plans d'action de développement durable est également préparé trimestriellement pour le Comité de direction. L'information est communiquée au personnel sur le site intranet de la Société.
- Un rapport financier trimestriel est produit à l'intention du Comité de direction, du Comité de vérification et du conseil d'administration.
- Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions en la matière dans son rapport annuel et rapport de développement durable. Elle a cependant fait le choix de ne publier que les objectifs organisationnels et les actions pour lesquels des gestes étaient attendus ou en continu dans les deux plans d'action. Elle démontre ainsi qu'elle a posé la majorité des gestes qu'elle s'était engagée à accomplir avant le 31 mars 2013.

SUIVI DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectif organisationnel : Promouvoir le développement durable au sein de l'organisation.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation pour le personnel.	Élaborer un plan et une campagne de sensibilisation et de formation. (En continu)	Trois activités thématiques en lien avec l'environnement et deux séances d'information sur la santé ont été réalisées au cours de l'exercice.
	Intégrer une attente signifiée au personnel d'encadrement afin qu'il appuie le plan d'action en matière de développement durable. (En continu)	Le groupe d'orientation en développement durable de la Société est composé de douze gestionnaires ayant des responsabilités précises à l'égard du développement durable.
	Cible : En 2011, 80 % des employés auront été sensibilisés et 50 % d'entre eux auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. Résultat : La cible a été atteinte au 31 mars 2011. Au moins 90 % des employés des deux organisations fusionnées ont été sensibilisés et 85 % en tiennent compte dans leurs activités régulières.	
Objectif organisationnel : Mesurer et faire connaître les efforts de la Société en matière de développement durable.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Appliquer les principes de la GRI à la reddition de comptes de la Société.	Produire annuellement un rapport de développement durable intégrant les principes de la GRI. (En continu)	Le rapport annuel et rapport de développement durable de la Société a été produit pour l'exercice 2012-2013, conformément aux lignes directrices de la GRI.
	Cible : Faire une reddition de comptes annuelle et publique du rapport de la GRI de la Société et, au 31 mars 2010, avoir atteint une cote de niveau A. Résultat : La cible a été atteinte le 31 mars 2009. Depuis cette date, la Société produit un rapport annuel et rapport de développement durable selon les lignes directrices de la GRI, conformément au niveau A, dont un niveau A+ en 2009-2010.	
Objectif gouvernemental : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif organisationnel : Instaurer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Dresser la liste des principaux fournisseurs de la Société, les sensibiliser aux impératifs de la Loi sur le développement durable et répertorier les principes guidant nos acquisitions en matière de biens et services.	Tous les fournisseurs de la Société ont été répertoriés. Les fournisseurs principaux sont également assujettis à la Loi sur le développement durable. La Société a dressé l'inventaire des fournisseurs à assujettir et utilise un questionnaire afin de les évaluer.
	Appliquer la politique d'acquisitions écoresponsables et favoriser les fournisseurs socialement responsables dont l'offre respecte les budgets prévus, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • privilégier les fournisseurs locaux (réduction des gaz à effet de serre); • favoriser les traites qui utilisent des contenants recyclables ou réutilisables; • favoriser l'achat d'équipement à faible consommation énergétique (Energy Star). 	La Société applique sa directive d'acquisitions écoresponsables et favorise les fournisseurs socialement responsables.
	Cible : Au 31 mars 2013, réalisation de 100 % de la démarche. Résultat : La cible est atteinte. La Société met en œuvre son plan de gestion environnementale et sa directive d'acquisitions écoresponsables afin de contribuer à la réalisation des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	

Objectif gouvernemental : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif organisationnel : Aider le personnel à diminuer les principales sources de gaspillage et à faire une consommation écoresponsable.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Mettre en œuvre des pratiques permettant de diminuer le gaspillage du papier et des fournitures de bureau et favoriser la consommation écoresponsable de l'électricité, de l'eau et des moyens de transport.	Instaurer des pratiques pour éliminer les principales sources de gaspillage, notamment d'électricité et d'eau, à la Société. (En continu)	Le plan de gestion environnementale couvre les différentes actions visant à éliminer les principales sources de gaspillage. En 2012-2013, la Société a remplacé ses derniers distributeurs d'eau embouteillée par des distributeurs alimentés par le service d'eau public dans ses salles de réunion.
	Diminuer le nombre d'impressions : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un message de sensibilisation à l'impression dans la signature institutionnelle (virtuelle) de la Société; • Instaurer des règles afin d'imprimer les documents recto verso, tant pour l'interne que pour l'externe. 	La Société a intégré le message pour la signature institutionnelle de la Société. Elle rédigera une directive sur la gestion de l'impression au cours du prochain exercice.
	Maintenir des liens avec la Société immobilière du Québec (SIQ). (En continu)	La Société échange régulièrement de l'information avec la SIQ.
	<p>Cible : S'assurer que 50 % des employés ont adopté, d'ici le 31 mars 2013, de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, que 5 % à 10 % des employés ont changé leurs habitudes de covoiturage et que 25 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau. Réduire de 15 % le nombre de boîtes de feuilles utilisées annuellement.</p> <p>Résultat : La cible est atteinte. Au 31 mars 2013, 87 % des employés disent avoir adopté de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, 27 % ont changé leurs habitudes de covoiturage et 80 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau. Quant à la consommation de papier, 20,2 tonnes de papier ont été utilisées au cours de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 20 %. Celle-ci est principalement attribuable à la réorganisation de la Société au cours de l'exercice précédent.</p>	

Objectif gouvernemental : Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.		
Objectif organisationnel : Prendre en compte les principes de développement durable dans les programmes, politiques et procédures de la Société.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Réviser les programmes, politiques et procédures de la Société de manière à ce qu'ils prennent en compte les principes de développement durable ⁽¹⁾ .	Réviser les programmes de la Société.	La Société évalue les manières possibles de prendre en compte les principes lors de la mise en place de produits, de politiques et de directives.
	Réviser les politiques et les procédures de la Société.	
	Réviser la documentation juridique de la Société.	
<p>Cible : Au 31 mars 2013, 100 % des programmes, politiques et procédures auront été révisés et correspondront aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.</p> <p>Résultat : La cible est partiellement atteinte. Au 31 mars 2013, la Société prend en compte les principes de développement durable dans l'analyse de ses dossiers de financement.</p>		
Objectif organisationnel : Élaborer et instaurer une politique de financement socialement responsable.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Mettre en œuvre la Politique de financement socialement responsable.	Faire la synthèse des engagements pris et réalisés par la Société, les partenaires financiers et les entreprises clientes. (En continu)	En 2012-2013, la Société a donné un mandat afin d'analyser les tendances et les bonnes pratiques en matière d'investissement responsable et de finance durable. Cette analyse permettra à la Société de se positionner à cet égard selon son contexte d'affaires.
	<p>Cible : D'ici le 31 mars 2013, donner une formation sur la politique à 100 % des professionnels du financement et veiller à ce que 100 % des interventions financières soient examinées en fonction des critères de la politique.</p> <p>Résultat : La cible a été atteinte au 31 mars 2011. Tous les professionnels touchés ont reçu la formation sur l'application de la Politique de financement socialement responsable et les interventions financières visées par cette politique sont examinées à l'aide de la grille de cadrage.</p>	

(1) Selon la terminologie du gouvernement, la prise en compte des principes est un exercice méthodologique d'analyse des programmes selon les 16 principes de la loi, sans toutefois être une obligation de modification de ces programmes, politiques et procédures.

Objectif gouvernemental : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.		
Objectif organisationnel : Soutenir les entreprises dans leur démarche de développement durable.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Mettre en place des outils financiers pour favoriser le développement durable auprès des entreprises.	Collaborer avec les instances gouvernementales chargées de mettre en place un chantier de travail. (En continu)	Bien que la Société ait collaboré avec les instances gouvernementales, aucune enveloppe n'a été accordée à cet égard. Par contre, une des priorités stratégiques énoncées dans le plan stratégique 2011-2013 de la Société porte sur l'économie verte. De plus, la Société a participé aux rencontres de la TACEP.
	Implanter les outils nécessaires à l'utilisation de l'enveloppe une fois qu'elle aura été autorisée par les autorités responsables : <ul style="list-style-type: none"> • élaborer la documentation; • rédiger la politique de crédit; • dispenser une formation aux employés visés. 	
	Participer aux réunions de travail du chantier afin d'encourager la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement. (En continu)	
	<p>Cible : D'ici le 31 mars 2013, maintenir le nombre d'interventions financières autorisées (Financement de crédits d'impôt remboursables : 348 et Innovation technologique : 22) et faciliter la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, une fois celle-ci autorisée.</p> <p>Résultat : La cible est atteinte. Depuis la mise en place du plan stratégique 2011-2013, la Société mesure ses résultats selon ses priorités stratégiques. En 2012-2013, la Société a autorisé 239 interventions financières dans le cadre du financement de crédits d'impôt remboursables. De plus, 376 interventions financières autorisées concernaient la priorité stratégique « technologie innovante » et 100 représentaient un projet lié à l'économie verte.</p>	

Objectif gouvernemental : Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.		
Objectif organisationnel : Compléter le portrait de l'impact économique de la Société en y intégrant progressivement des données relatives aux impacts environnementaux et sociaux au Québec.		
ACTION	GESTE	SUIVI
Compléter le portrait de l'impact économique de la Société avec des éléments de développement durable au Québec.	Intégrer des informations portant sur le développement durable dans l'évaluation des impacts économiques des projets. (En continu)	Les dossiers de retombées économiques du programme ESSOR sont accompagnés de la grille de cadrage qui comprend des informations sur le développement durable.
	<p>Cible : Une étude de faisabilité sera réalisée en 2010 : la sélection d'indicateurs et de cibles suivra.</p> <p>Résultat : La cible n'est pas atteinte. Étant donné le regroupement de la SGF et de l'ancienne société Investissement Québec, l'étude de faisabilité n'a pas été réalisée.</p>	

GESTION DES RISQUES

Investissement Québec agit à la fois comme un gestionnaire de risques et comme un agent contribuant au développement économique du Québec, c'est-à-dire qu'elle assume généralement un niveau de risque plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel tout en veillant à obtenir un rendement satisfaisant.

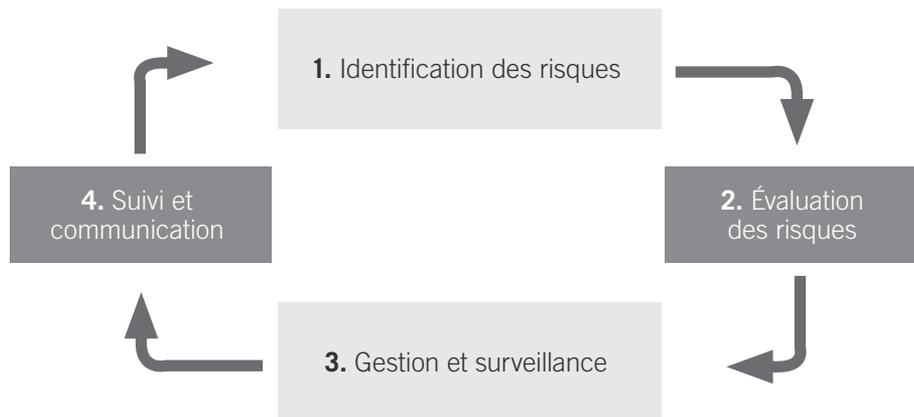
Comme le requiert la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration de la Société a mis en place un Comité de gestion des risques dont le rôle consiste entre autres à comprendre et à suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée, à recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques et à s'assurer du respect de ces politiques.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques fait partie de la culture organisationnelle d'Investissement Québec et se définit comme une façon de travailler à tous les niveaux de l'organisation.

Le cadre de la gestion des risques se veut systématique, proactif et continu, selon les meilleures pratiques du marché et les objectifs de la Société. Ce cadre permet à l'ensemble du personnel de prendre des décisions d'affaires éclairées selon une approche structurée. Ainsi, il permet à la Société de repérer et d'analyser les risques importants liés à ses activités et de définir des mesures d'atténuation pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de la gestion des risques à Investissement Québec s'illustre en quatre étapes :



IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette étape, qui est intégrée au processus de planification stratégique, consiste à dresser l'inventaire complet et détaillé de l'univers des risques de la Société. Ainsi, des liens clairs sont établis entre les objectifs d'affaires de la Société et les risques qui y sont rattachés.

Investissement Québec a établi son univers de risques en tenant compte de sa mission et de ses orientations stratégiques. À l'issue de cet exercice, cinq domaines de risques ont été définis : le risque stratégique, le risque de réputation, les risques financiers, le risque opérationnel et le risque de conformité.

DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
<p>Risque stratégique</p>	<p>Regroupe les risques attribuables à des choix inadéquats et à des orientations inadaptées aux besoins et à l'évolution du marché.</p>	<p>Le plan stratégique 2011-2013 de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles, a été adopté par le conseil d'administration et communiqué à tous les employés.</p> <p>Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, la Société élabore chaque année un plan d'action établissant les actions à entreprendre pour atteindre ses objectifs.</p> <p>Pour leur part, le conseil d'administration et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec. Les principes de saine gestion sont étayés par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.</p>
<p>Risque de réputation</p>	<p>Correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient entachées auprès des clients et des partenaires, des employés, des médias et du gouvernement.</p>	<p>La Société a mis en place plusieurs mesures de contrôle pour gérer ce risque. En effet, elle dispose d'un plan de communication ainsi que d'une stratégie d'affaires publiques et de relations avec les médias.</p> <p>Par sa déclaration d'engagement envers la clientèle, la Société veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires. De plus, elle dispose de codes d'éthique et d'une politique de traitement des plaintes.</p> <p>La Société possède également une politique de financement socialement responsable, qui témoigne de sa volonté d'encourager l'adoption d'un comportement socialement responsable et la pratique d'une gestion responsable de l'environnement tout en s'assurant de ne pas compromettre la croissance économique du Québec.</p> <p>Enfin, le financement de projets ou d'entreprises liés à des activités pouvant porter atteinte à la réputation de la Société est soumis au Comité de financement pour recommandation ou autorisation.</p>

DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
Risques financiers	Représentent les pertes potentielles liées à une opération financière (risque de crédit) ou à une donnée économique ayant une incidence financière (risque de marché et risque de liquidité).	
	RISQUE DE CRÉDIT	
	Représente le risque de pertes que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.	La Société dispose d'une politique-cadre de gestion des risques, d'une politique d'investissement et d'une politique de crédit pour gérer ce risque. Elle suit un processus rigoureux d'octroi de crédit comportant notamment des étapes d'analyse et de diligence raisonnable, d'autorisation, de déboursement et de suivi. De plus, elle utilise un système de notation d'entreprise et de notation de l'instrument qui est fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Ce système permet de faire l'évaluation de la provision à constituer et de la tarification à offrir, et ce, pour chaque instrument. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, la Société peut avoir recours à la prise de sûretés, à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures. Dans un objectif de saine gestion de son portefeuille, la Société effectue un suivi périodique des entreprises et des instruments afin de s'assurer que les notations et les provisions demeurent adéquates.
	RISQUE DE MARCHÉ	
	Correspond au risque auquel la Société est exposée si certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change et les cours boursiers, fluctuent de façon défavorable.	La Société dispose de politiques (politique de gestion du risque de change, politique de gestion du risque de taux d'intérêt et politique de placement) décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs de marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer le plus possible l'impact de la variation de ces facteurs. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, se reporter à la note 39 des états financiers intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».
RISQUE DE LIQUIDITÉ		
Associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.	La Société dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose de facilités de crédit irrévocables pour faire face à toute éventualité. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, se reporter à la note 39 des états financiers intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».	

DOMAINE	DESCRIPTION	MESURES DE GESTION
<p>Risque opérationnel</p>	<p>Correspond à la possibilité de pertes imputables à des erreurs humaines, à des insuffisances ou à des défaillances de systèmes et de processus ou à des événements externes.</p>	<p>Pour gérer ce risque, la Société dispose de divers mécanismes, dont l'établissement et le suivi de procédures liées aux processus d'information, d'intervention financière et de gestion des ressources humaines.</p> <p>Plus particulièrement, ces mécanismes touchent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques; • la confidentialité de l'information; • la mise en place d'un réseau informatique fiable avec des outils de gestion et d'alerte; • la tenue d'un audit externe de la sécurité de l'information; • le processus de planification de la reprise des activités; • les couvertures d'assurance et la protection appropriée des biens matériels et des locaux; • la production de rapports de gestion fiables, tels les tableaux de bord; • l'embauche d'un personnel compétent et la mise à jour de leurs connaissances par la formation appropriée.
<p>Risque de conformité</p>	<p>Provient du non-respect des lois et des règlements en vigueur.</p>	<p>La Société encadre ses employés afin de respecter les lois et les règlements, notamment à l'aide du règlement intérieur, des politiques et des directives.</p> <p>En outre, elle gère l'ensemble des litiges et des demandes d'accès à l'information et entretient des relations étroites avec les différents intervenants gouvernementaux en ce qui touche l'entrée en vigueur ou la mise à jour d'une loi ou d'un règlement.</p> <p>Un processus de divulgation des situations non conformes est mis à la disposition des employés d'Investissement Québec.</p> <p>Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes contraires au code d'éthique des employés ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres, de les signaler.</p>

ÉVALUATION DES RISQUES

Les risques sont analysés, tant en fonction de leur probabilité d'occurrence que de leur impact potentiel sur la Société. Cette analyse sert de base pour déterminer la façon dont ils doivent être gérés.

GESTION ET SURVEILLANCE

La Société gère les risques au moyen de politiques, de directives et de processus lui permettant de recenser, de mesurer, de gouverner et de contrôler les risques. Ils sont établis en fonction de la nature, de l'importance et de la complexité des risques en cause.

Parmi les politiques en vigueur, la Société dispose d'une politique-cadre de gestion des risques, d'une politique d'investissement et d'une politique de crédit en lien avec son plan stratégique.

La Politique-cadre de gestion des risques établit les grandes orientations et les principes liés à la gestion des risques de la Société relativement à ses activités de financement et d'investissement et à ses opérations. Elle définit également les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'administration, de la direction et des employés.

La Politique d'investissement détermine les balises que la Société applique à l'ensemble de ses instruments de financement. Elle définit l'objectif de rendement de la Société et les limites de risques associées aux nouveaux investissements, aux instruments financiers et aux secteurs d'activité.

La Politique de crédit établit les grands principes auxquels adhère la Société dans sa gestion du risque de crédit, en ce qui touche notamment l'octroi des prêts, garanties de prêts, débentures et autres instruments financiers généralement accordés en complémentarité avec les institutions financières.

La Société dispose également d'une politique de gestion du risque de change, d'une politique de gestion du risque de taux d'intérêt, d'une politique de placement et d'une politique de gestion du risque de liquidité.

SUIVI ET COMMUNICATION

Le Comité de direction révisé la liste des risques prioritaires de la Société et examine les nouveaux faits, événements ou indicateurs. Des communications internes sont diffusées à l'échelle de la Société pour étayer les mises à jour des politiques et des directives d'encadrement en matière de gestion des risques. Des sessions de formation ont été offertes à l'ensemble des employés au cours de l'exercice en lien directement avec les outils et les pratiques de gestion des risques.

Enfin, ces quatre étapes de la mise en œuvre de la gestion des risques font l'objet d'une reddition de comptes au Comité de gestion des risques.

RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Investissement Québec compte 483 employés permanents au 31 mars 2013¹⁸. L'effectif est composé de 284 femmes et de 199 hommes répartis dans 17 bureaux au Québec et 11 bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 18 remplaçants, 7 étudiants et 16 stagiaires. Elle utilise aussi les services de 37 personnes recrutées à l'étranger.

Le taux de roulement¹⁹ du personnel s'est établi à 7,9 %, soit 37 départs²⁰, dont un départ à la retraite.

Le taux d'absentéisme²¹ se situe à 4,5 %. À cet égard, 31 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée²². Aucun accident relié au travail ni aucune maladie professionnelle n'ont été signalés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) au cours du dernier exercice.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF (1)

	Au 31 mars 2013			Au 31 mars 2012
	Femmes	Hommes	Total	Total
CATÉGORIE D'EMPLOIS				
Gestionnaires	20	36	56	54
Professionnelles et professionnels	116	139	255	238
Juristes	8	3	11	11
Techniciennes et techniciens	67	18	85	76
Personnel administratif	73	3	76	73
TOTAL	284	199	483	452

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Investissement Québec embauche localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, dans le cas du recrutement pour les bureaux à l'étranger, la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera de la Société.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Toutefois, les raisons qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur dans les pays où le Québec est présent, ou par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et travaillent au Québec.

18 Y compris 4 employés à temps partiel.

19 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

20 23 femmes et 14 hommes.

21 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

22 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2013

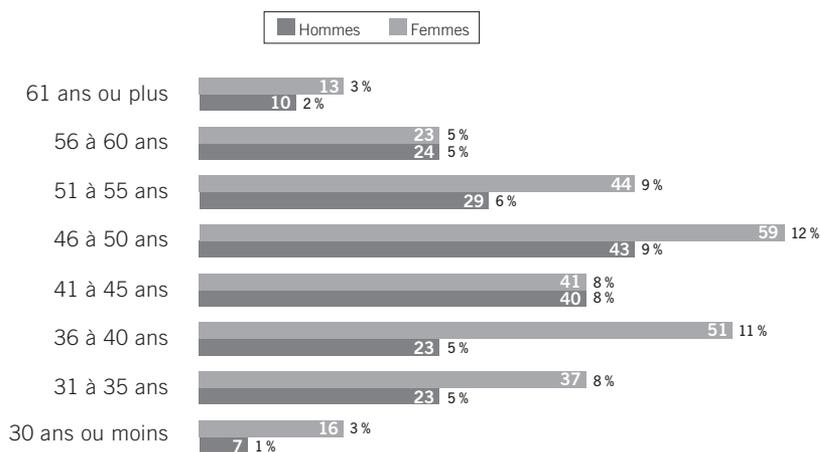
RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre d'employés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	8
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
03 – Capitale-Nationale	115
04 – Mauricie	3
05 – Estrie	5
06 – Montréal ⁽²⁾	280
07 – Outaouais	4
08 – Abitibi-Témiscamingue	1
09 – Côte-Nord	2
12 – Chaudière-Appalaches	3
13 – Laval	17
16 – Montérégie	22
17 – Centre-du-Québec	7
Hors Québec ⁽³⁾	9
TOTAL	483

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

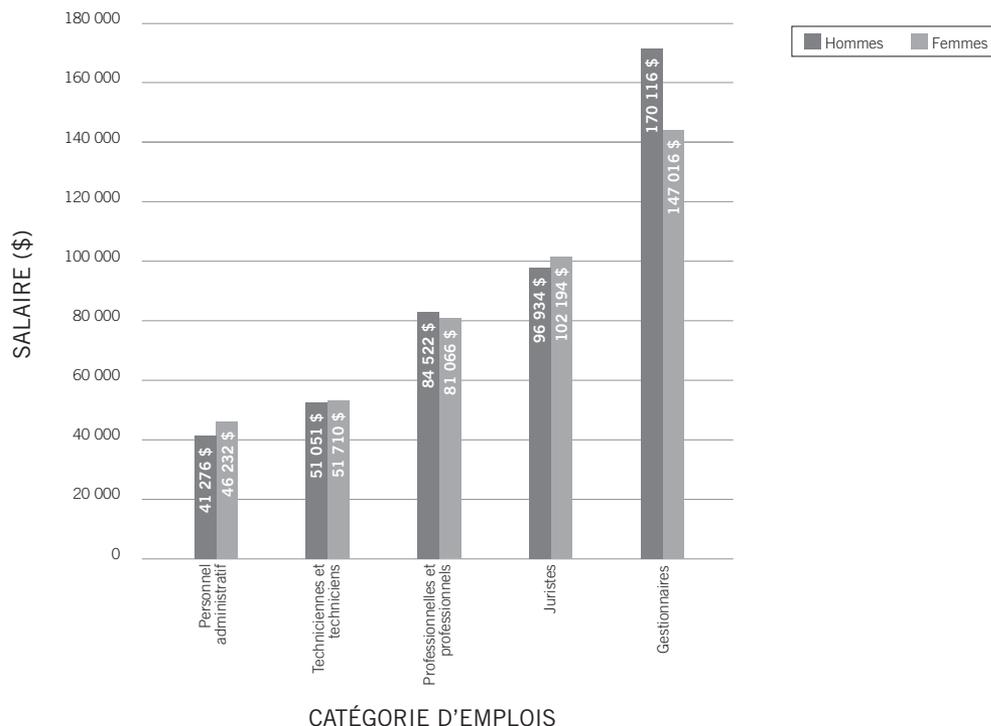
(3) Exclut les 37 employés recrutés à l'étranger.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, AU 31 MARS 2013



La Société dispose d'une politique visant l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Au 31 mars 2013, 9,7 % des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 1,2 % sont des personnes handicapées.

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2012 ⁽¹⁾



(1) Données basées sur l'année civile 2012.

La Société dispose aussi d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. À l'exception des étudiants et des stagiaires, les employés de la Société sont représentés par trois syndicats : le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État (AJE). Chacun possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail des employés de la Société. Certains délais, tels que ceux portant sur la dotation ou les demandes de congés, sont prescrits dans les conventions. En cas de redéploiement d'effectif, les trois conventions collectives de travail prévoient un délai minimum de 90 jours pour procéder à ces changements. Pour plus d'information à cet égard, il est possible de consulter les conventions sur le site Internet du ministère du Travail. La convention collective du SPGQ et celle de l'AJE sont échues depuis le 30 juin 2009. La convention collective du SFPQ est échue depuis le 31 décembre 2011. Des travaux sont en cours afin de les renouveler.

Pour leur part, les gestionnaires de la Société peuvent adhérer de façon volontaire à l'Alliance des cadres de l'État.

Trois comités de relations professionnelles, dont fait partie un gestionnaire de la Société, assurent l'application et l'interprétation équitables des conventions et traitent également d'autres questions, telles que la santé et la sécurité au travail. Le premier comité est composé de représentants du personnel professionnel, le deuxième, de représentants du personnel administratif et des techniciens, et le troisième, de représentants des juristes. Ensemble, ces comités représentent 86 % des employés de la Société qui sont régis par une convention collective.

Les employés non régis occupent des emplois non syndiqués en raison de la nature de leurs mandats; il s'agit notamment des gestionnaires, des employés de la Direction principale des ressources humaines et des employés du bureau du président et chef de la direction. Aucune opération n'a été identifiée comme pouvant être une menace à la liberté d'association et de négociation collective.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Selon la Politique de développement des compétences, Investissement Québec offre à son personnel des formations qui tiennent compte des besoins de chaque direction et de chaque catégorie d'emplois. Pour ce faire, elle établit annuellement un plan de développement des compétences, en collaboration avec les vice-présidences. Les principaux besoins en formation sont alors comblés en tenant compte des enjeux, des projets et des défis à relever dans la prochaine année. Selon la nature des formations, celles-ci peuvent être données par des employés de la Société ou par des fournisseurs.

Au cours de l'exercice, un plan de développement des compétences en gestion a été élaboré à l'intention des gestionnaires. Ce programme de formation débutera au cours du prochain exercice et sera déployé sur une période d'environ 18 mois. Il mettra l'accent sur le développement des personnes, le coaching et le travail d'équipe. Il permettra le partage des connaissances et des meilleures pratiques ainsi que le développement d'un langage commun en gestion.

En 2012-2013, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,1 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 11 heures de formation. En 2011-2012, la Société avait donné un plus grand nombre de formations à ses employés en raison de l'entrée en vigueur de nouvelles politiques et directives et de nouveaux produits financiers.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2012-2013

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	826	13,3
Professionnelles, professionnels et juristes	3 050	11,2
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	1 454	9,3

Bien qu'aucun employé ne s'en soit prévalu cette année, la Société offre aux futurs retraités un cours de préparation à la retraite auquel les conjoints sont également invités à participer et qui aborde les aspects financiers et sociaux de la retraite.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon la politique d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. La politique de rémunération incitative liée à cette méthode précise que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

La Société s'investit depuis plusieurs années afin d'atténuer l'empreinte de ses propres activités sur l'environnement. Les initiatives qu'elle a prises visent à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources énergétiques et matérielles et à réduire les incidences environnementales et les coûts de ses activités. À ce chapitre, la Société s'efforce de sensibiliser ses employés et les encourage à adopter des comportements écoresponsables au travail et ailleurs. Grâce à sa directive d'acquisitions écoresponsables, elle participe à la promotion de pratiques d'affaires écoresponsables et de l'utilisation de produits sains pour la santé humaine et l'environnement.

De plus, elle a entrepris des actions prévues dans son plan de gestion environnementale afin d'améliorer ses pratiques de gestion et de tenir compte des impacts environnementaux de ses activités.

La Société poursuivra ses efforts en mettant à jour son plan de gestion environnementale dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de son plan d'action de développement durable 2013-2015.



MATIÈRES CONSOMMÉES

Étant donné la nature de ses activités, la Société consomme principalement du papier. En 2012-2013, elle a consommé 20,2 tonnes de papier fait entièrement de matières recyclées. Pour limiter sa consommation de papier, Investissement Québec a poursuivi plusieurs initiatives, notamment en priorisant la diffusion de ses publications sur Internet, en envoyant les sondages sur la satisfaction de la clientèle par courriel, en maintenant l'impression recto verso par défaut, en informatisant des formulaires administratifs et en permettant à tous les employés de consulter leurs bulletins de paie en ligne. Par ailleurs, la Société a utilisé 255 cartouches d'encre recyclées dans les imprimantes dont elle est propriétaire. Les cartouches vides ont, par la suite, été retournées au fournisseur pour leur récupération.

Investissement Québec consomme aussi diverses fournitures de bureau, les deux principales étant les enveloppes et les boîtes de carton. Leurs volumes respectifs sont de 70 000 et 932 unités. Dans le cadre de ses activités, la Société utilise aussi divers types de fournitures électroniques. Cette année, elle a acheté 327 téléphones IP, cellulaires ou intelligents, 193 ordinateurs de bureau, 160 batteries et 75 moniteurs, lesquels représentent les quatre catégories de fournitures électroniques les plus demandées.

RECYCLAGE ET DÉCHETS

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles, les ampoules et les tapis. À ce jour, elle ne dispose d'aucune méthode de comptabilisation du volume des déchets ni des matières recyclées. Toutefois, elle a des discussions ouvertes avec les sociétés immobilières afin de rester à l'affût de nouvelles initiatives et de leur faire part de ses demandes. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société offre gratuitement son mobilier désuet à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. La Société fait également la promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets auprès de ses employés afin de les sensibiliser à cet égard.

Investissement Québec expédie ses équipements informatiques désuets à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge d'en disposer de façon écologique et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Cette année, la Société a effectué six envois comprenant notamment 240 ordinateurs de bureau, 37 moniteurs et 30 portables.

ÉNERGIE

La principale source d'énergie utilisée²³ par Investissement Québec est l'électricité. La Société estime²⁴ qu'elle a consommé 3 187 618 kWh (11 475 GJ) d'électricité en 2012-2013, principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux. Comme l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 96 %²⁵ d'origine hydraulique, les gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydro-électricité. Cette année, la consommation de la Société en électricité a produit 19,1 tonnes d'équivalents CO₂. Afin de diminuer sa consommation d'énergie, la Société a entrepris des travaux visant à doter d'interrupteurs les locaux qui n'en avaient pas à son bureau principal.

²³ La consommation de gaz représente 1,1 % de la consommation totale de la Société en énergie directe.

²⁴ L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest à Montréal et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

²⁵ Source : MRN. Les données datent de 2009.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale dépense d'énergie indirecte. Au cours de l'exercice, dans le cadre d'activités liées au travail, les employés ont parcouru 655 936 km en voiture, 30 107 km en autocar et 182 805 km en train, et ont effectué des vols²⁶ représentant 567 279 km. Ces déplacements, qui ont nécessité 11 883 litres d'essence, 7 973 litres de diesel et 26 356 litres de kérosène, ont produit des émissions de gaz à effet de serre²⁷ contenant 213,6 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), 15,8 kg d'oxyde nitreux (N₂O) et 67,2 kg de méthane (CH₄), pour une émission totale de gaz à effet de serre de 220,0 tonnes d'équivalents CO₂²⁸. Ces déplacements ont aussi produit des polluants atmosphériques²⁹, soit 6,4 tonnes de monoxyde de carbone (CO), 31,6 kg de dioxyde de soufre (SO₂) et 1 147,8 kg d'oxyde d'azote (NO₂). En outre, la Société comptabilise l'incidence environnementale du déplacement quotidien³⁰ de ses employés entre le domicile et le travail. Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars³¹. Pour 2012-2013, les émissions totales de gaz à effet de serre liées à ces déplacements sont de 645,1 tonnes d'équivalents CO₂.

La Société préconise des solutions de rechange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, soit le covoiturage et le transport en commun. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements des employés lors de réunions, elle a encouragé ces derniers à utiliser ses salles de vidéoconférence dans ses trois principaux centres d'affaires. Certains bureaux régionaux ont aussi accès à des salles de vidéoconférence ou à des caméras Web. Au cours de l'exercice, 427 vidéoconférences ont été tenues. La Société estime que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est difficile de quantifier cette réduction. Par ailleurs, puisque la Société cherche toujours à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et à améliorer sa performance environnementale, elle a compensé les gaz à effet de serre générés par les déplacements de ses clients et de ses partenaires lors de deux événements au cours de l'exercice financier, au coût de 410 \$. De plus, la Société souhaiterait étendre le service de location de voitures électriques de Communauto à d'autres directions à la suite du projet-pilote mis en place dans l'une de ses directions. Enfin, la Société sensibilise ses employés à l'utilisation du vélo comme moyen de transport par une nouvelle initiative de location de vélos BIXI dans le cadre de laquelle des employés des bureaux de Montréal ont parcouru 1 245 km, ce qui représente une consommation d'essence de 88 litres.

La Société n'utilise pas de produits ni de substances qui dégagent des gaz pouvant affecter ou appauvrir la couche d'ozone.

EAU

La consommation d'eau d'Investissement Québec étant plutôt limitée, elle ne touche aucune source d'eau naturelle de façon notable, puisque l'eau consommée provient des réseaux municipaux et est principalement utilisée dans les toilettes et les cuisines et pour l'entretien des bureaux. Les eaux usées ne sont pas recyclées par la Société et sont envoyées à l'égout. Il est difficile de quantifier l'eau consommée, car les locaux d'Investissement Québec ne sont pas équipés de compteurs; toutefois, la Société tente d'obtenir plus d'information auprès de ses gestionnaires immobiliers à ce sujet. En 2012-2013, la Société a acheté 825 litres d'eau de source pour ses employés. Afin de réduire sa consommation d'eau embouteillée, elle a procédé au remplacement de ses derniers distributeurs d'eau embouteillée par des distributeurs d'eau filtrée.

26 Comprennent les vols effectués dans le cadre de déplacements d'affaires par les employés de la Société qui sont en poste au Québec. Les vols des employés en poste à l'étranger ne sont pas comptabilisés ici.

27 Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements en voiture, en autocar et en train proviennent du *Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* d'Environnement Canada, publié en avril 2007. Les coefficients d'émission de GES des déplacements en avion proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement.

28 Les taux de conversion du CH₄ et du N₂O en équivalent CO₂ sont les suivants : 1 g de CH₄ est équivalent à 25 g de CO₂ et 1 g de N₂O est équivalent à 298 g de CO₂.

29 Les émissions de polluants atmosphériques ont été calculées au moyen des facteurs d'émission fournis par Environnement Canada, Transports Canada et l'Agence européenne pour l'environnement.

30 Le déplacement quotidien des employés est calculé à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé.

31 Taux de réponse de 54 %.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	2012-2013	2011-2012
Consommation de papier	20,2 t	16,9 t
Consommation d'eau de source embouteillée	825 l	2 302 l
Consommation d'électricité	3 187 618 kWh	3 318 671 kWh
Émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité	19,1 t éq. CO ₂	19,9 t éq. CO ₂
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES		
Émissions de monoxyde de carbone (CO)	6,4 t	6,7 t
Émissions de dioxyde de soufre (SO ₂)	31,6 kg	24,3 kg
Émissions d'oxyde d'azote (NO ₂)	1 147,8 kg	939,2 kg
GAZ À EFFET DE SERRE		
Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂)	213,6 t	196,8 t
Émissions d'oxyde nitreux (N ₂ O)	15,8 kg	12,1 kg
Émissions de méthane (CH ₄)	67,2 kg	49,9 kg
Émissions totales de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires	220,0 t éq. CO ₂	201,6 t éq. CO ₂
Émissions totales de gaz à effet de serre liées au transport des employés	645,1 t éq. CO ₂	660,4 t éq. CO ₂
Émissions totales de gaz à effet de serre ⁽¹⁾	884,2 t éq. CO ₂	881,9 t éq. CO ₂

(1) Comprennent les émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité, aux déplacements d'affaires et au transport des employés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE



REVUE FINANCIÈRE

Investissement Québec a été créée le 1^{er} avril 2011 de la fusion de l'ancienne Investissement Québec et de la SGF. La majorité des actifs et des passifs de l'ancienne Investissement Québec ont été transférés dans le FDE en date du 1^{er} avril 2011. L'exercice terminé le 31 mars 2013 représente la deuxième année d'activités d'Investissement Québec, au cours de laquelle elle a accru substantiellement sa performance financière.

La direction de la Société a préparé les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2013 selon les IFRS.

Afin de permettre une compréhension approfondie de sa performance financière, la Société produit des états condensés supplémentaires en ce qui a trait à ses résultats, à sa situation financière et à ses flux de trésorerie.

RÉSULTATS CONDENSÉS (à la valeur de mise en équivalence)

(en millions de dollars)	2013	2012
Revenus		
Revenus d'intérêts et honoraires de garantie	81	91
Résultats des placements	28	60
Gain sur disposition de placements et autres	161	81
Honoraires de gestion	26	30
	296	262
Dépenses		
Perte sur placements	(118)	(127)
Frais d'administration	(77)	(80)
	(195)	(207)
RÉSULTAT NET	101	55
Rendement des capitaux propres	4,06 %	2,44 %

Investissement Québec a réalisé un résultat net de 101 millions de dollars en 2012-2013, en nette progression par rapport au résultat net de 55 millions de l'exercice précédent. Ce résultat procure un rendement de 4,06 % sur les capitaux propres par rapport à 2,44 % l'année précédente.

REVENUS D'INTÉRÊTS ET HONORAIRES DE GARANTIE

Les revenus d'intérêts et les honoraires de garantie totalisent 81 millions de dollars, par rapport à 91 millions l'an dernier. La diminution est essentiellement attribuable à certains prêts majeurs qui ont été remboursés par anticipation.

RÉSULTATS DES PLACEMENTS

Les résultats des placements se chiffrent à 28 millions de dollars, représentant la quote-part du résultat net des filiales, des entreprises associées et des coentreprises. La diminution par rapport à l'exercice précédent découle principalement des résultats moindres d'Albecour inc. en raison de la réduction de sa participation dans Aluminerie Alouette et de la baisse des prix de l'aluminium ainsi que des marges réduites dans les secteurs de la pétrochimie et des produits forestiers.

GAINS SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS ET AUTRES

Les gains sur disposition de placements et autres de 161 millions de dollars comprennent notamment le profit sur la vente par Albecour inc. de la moitié de sa participation dans Aluminerie Alouette et des gains sur la vente d'actions de Technologies Miranda, d'Ubisoft et de Laboratoires Paladin.

HONORAIRES DE GESTION

Les honoraires de gestion de 26 millions de dollars, déterminés par un décret du gouvernement, représentent les montants versés par le FDE à la Société pour les services de gestion rendus à ce fonds.

PERTES SUR PLACEMENTS

Les pertes sur placements se sont élevées à 118 millions de dollars et représentent principalement des provisions pour pertes sur prêts et garanties de prêt ainsi que des baisses de valeur de titres boursiers.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration d'Investissement Québec se chiffrent à 77 millions de dollars, en deçà de la cible de 82 millions qui avait été incluse dans son plan stratégique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Les économies additionnelles ont été réalisées principalement au chapitre des salaires.

Lors de l'annonce de la fusion entre l'ancienne Investissement Québec et la SGF, en septembre 2010, l'objectif d'économie des frais d'administration avait été fixé entre 10 et 15 millions de dollars sur une période de trois ans, par rapport à des frais totaux combinés de 97 millions avant la fusion.

L'économie est de 20 millions de dollars à la deuxième année d'activités de la Société, dépassant de beaucoup l'objectif d'économie de 15 millions sur une période de trois ans.

En outre, Investissement Québec respecte les modalités de la Loi 100 en matière de réduction de certaines dépenses.

SITUATION FINANCIÈRE CONDENSÉE (à la valeur de la mise en équivalence)

(en millions de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	596	582
Placements	2 440	2 297
Autres éléments d'actif	102	131
TOTAL DE L'ACTIF	3 138	3 010
Passif et capitaux propres		
Avances du gouvernement du Québec	415	369
Passif au titre de la garantie	127	133
Autres éléments du passif	62	57
	604	559
Capitaux propres		
Capital social	3 073	3 073
Déficit	(677)	(776)
Cumul des autres éléments du résultat global	138	154
	2 534	2 451
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3 138	3 010

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les placements de la Société s'élèvent à 2 440 millions de dollars au 31 mars 2013, ce qui représente une augmentation de 143 millions par rapport au 31 mars 2012.

Les placements sont constitués des éléments suivants :

(en millions de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Prêts	717	657
Actions non cotées		
Filiales	501	539
Coentreprises	326	307
Entreprises associées	128	164
Entreprises au coût	78	70
	1 033	1 080
Actions cotées	377	275
Capital de risque	313	285
PLACEMENTS	2 440	2 297

Au 31 mars 2013, les prêts s'élèvent à 717 millions de dollars, en augmentation de 60 millions par rapport au 31 mars 2012, en raison d'un plus grand volume de prêts accordés aux petites et moyennes entreprises (PME).

La valeur des actions cotées s'établit à 377 millions de dollars, en hausse de 102 millions par rapport à l'exercice précédent faisant suite à de nouveaux investissements.

En plus des placements inclus dans l'actif, la Société a des garanties de prêt totalisant 414 millions de dollars au 31 mars 2013, comparativement à 422 millions au 31 mars 2012.

Les capitaux propres d'Investissement Québec se chiffrent à 2 534 millions de dollars au 31 mars 2013, en hausse de 83 millions depuis le 31 mars 2012, attribuable au résultat net de 101 millions compensé partiellement par une diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

FLUX DE TRÉSORERIE CONDENSÉS

(en millions de dollars)	2013	2012
Sources de fonds		
Disposition de placements	263	48
Encaissements sur les prêts	335	222
Intérêts, dividendes et honoraires	160	139
Avances et recouvrement du gouvernement	54	92
	812	501
Utilisation de fonds		
Mises de fonds – placements	(706)	(364)
Frais d'administration	(77)	(80)
Autres	(15)	(22)
	(798)	(466)
Émission de capital-actions	–	400
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	14	435
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début	582	147
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin	596	582

La Trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 14 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013 pour se chiffrer à 596 millions en fin d'exercice. La Société a donc généré suffisamment de liquidités pour couvrir ses mises de fonds. Les principales sources de fonds ont été la disposition de placements pour 263 millions de dollars, dont 180 millions provenant de la vente par Albecour inc. de la moitié de sa participation dans Aluminerie Alouette, ainsi que des encaissements de prêts de 335 millions de dollars, alors que les intérêts, dividendes et honoraires perçus se chiffrent à 160 millions.

Ces sources de fonds ont permis à la Société d'effectuer des mises de fonds dans les placements de 706 millions de dollars et de financer ses frais d'administration de 77 millions.

Les principales composantes des mises de fonds sont les suivantes :

(en millions de dollars)	2013	2012
Prêts	375	228
Participations	266	86
Capital de risque	65	50
	706	364

Au cours de l'exercice, les déboursés sur les prêts se sont élevés à 375 millions de dollars, en augmentation de 147 millions par rapport à l'exercice précédent, attribuable essentiellement aux prêts à la PME. L'augmentation au chapitre des participations résulte de mises de fonds dans un nombre accru d'entreprises par rapport à l'année précédente.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au Ministre des Finances et de l'Économie

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte s.e.n.c.r.l. et le vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président et chef de la direction,



Jacques Daoust

Le vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques,



Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 27 mai 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire d'Investissement Québec

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

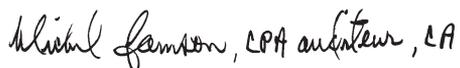
Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q. chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim

 Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

 Deloitte s.e.m.r.l.¹

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

Québec, le 27 mai 2013

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
Chiffre d'affaires	456 296	479 907
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	407 737	411 776
Frais généraux	49 137	40 267
	456 874	452 043
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	14 344	34 144
Résultat des activités poursuivies	13 766	62 008
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	199 284	210 478
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	115 461	109 095
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(6 932)	(17 859)
Gains nets sur les placements et autres	153 522	74 540
Autres revenus financiers (note 6)	21 282	15 930
	482 617	392 184
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	217 497	217 636
Perte de valeur sur les placements	120 525	114 163
Autres charges financières	4 278	14 752
	342 300	346 551
Résultat du portefeuille	140 317	45 633
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	26 500	29 500
Frais d'administration	(77 288)	(79 660)
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	103 295	57 481
Résultat des activités abandonnées (note 9)	(2 051)	(2 890)
RÉSULTAT NET	101 244	54 591

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
RÉSULTAT NET	101 244	54 591
Autres éléments du résultat global		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(22 337)	(37 204)
Reclassement au résultat net des pertes réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	1 156	21 695
	(21 181)	(15 509)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1 241	2 964
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	(2 317)	(1 347)
	(1 076)	1 617
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	1 413	5 189
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	6 505	8 883
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	(1 617)	–
	6 301	14 072
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (note 31)	(2 832)	(18 603)
Total des autres éléments du résultat global	(18 788)	(18 423)
RÉSULTAT GLOBAL	82 456	36 168

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	133 573	234 965
Placements temporaires (note 11)	533 231	393 398
Débiteurs (note 12)	86 108	81 270
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	9 331	8 276
Stocks (note 14)	56 570	58 683
Frais payés d'avance	3 887	3 544
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	541 677	671 333
Prêts (note 16)	112 132	79 753
Placements (note 18)	111 587	92 485
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 40)	195	1 152
Autres actifs financiers (note 24)	-	142
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	-	115 188
	1 588 291	1 740 189
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	20 737	18 525
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 486 673	2 886 957
Prêts (note 16)	536 404	493 687
Placements (note 18)	1 033 935	949 822
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	430 949	453 446
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 40)	44 864	63 058
Immobilisations corporelles (note 21)	167 277	174 861
Actifs biologiques (note 22)	70 819	65 649
Immobilisations incorporelles (note 23)	65 571	44 090
Autres actifs financiers (note 24)	532	3 797
	5 857 761	5 153 892
TOTAL DE L'ACTIF	7 446 052	6 894 081
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	3 110	2 448
Emprunts bancaires	3 126	5 855
Créditeurs et charges à payer (note 26)	72 344	84 712
Passif au titre des avantages du personnel	9 132	9 466
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 27)	528 521	663 717
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 40)	415 317	368 817
Provisions (note 29)	1 302	1 079
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente (note 19)	-	27 025
Autres passifs (note 32)	157	-
	1 033 009	1 163 119
Dette à long terme (note 27)	3 477 964	2 874 183
Subventions différées (note 28)	14 118	14 019
Provisions (note 29)	11 732	7 563
Passif au titre de la garantie (note 30)	126 627	132 668
Passif au titre des prestations définies (note 31)	34 771	29 674
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	208 670	215 270
Autres passifs (note 32)	5 491	6 371
	4 912 382	4 442 867
Capitaux propres		
Capital social (note 33)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(677 288)	(775 700)
Cumul des autres éléments du résultat global	137 618	153 574
	2 533 670	2 451 214
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	7 446 052	6 894 081

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



L'Honorable Jean Bazin, c.r., Ad. E. – Président du conseil d'administration



Pierre Barnès, FCPA, FCGA – Président du Comité de vérification

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					Total des capitaux propres
	Capital social	Déficit	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2011	2 673 340	(811 688)	186 369	(175)	(32 800)	2 015 046
Résultat net de l'exercice	–	54 591	–	–	–	54 591
Autres éléments du résultat global	–	(18 603)	(15 509)	1 617	14 072	(18 423)
	2 673 340	(775 700)	170 860	1 442	(18 728)	2 051 214
Émission de capital social (note 33)	400 000	–	–	–	–	400 000
Solde au 31 mars 2012	3 073 340	(775 700)	170 860	1 442	(18 728)	2 451 214
Résultat net de l'exercice	–	101 244	–	–	–	101 244
Autres éléments du résultat global	–	(2 832)	(21 181)	(1 076)	6 301	(18 788)
Solde au 31 mars 2013	3 073 340	(677 288)	149 679	366	(12 427)	2 533 670

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 mars (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat des activités poursuivies	103 295	57 481
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(14 344)	(34 144)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 28)	16 531	19 446
Perte (reprise) de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 28)	2 516	–
Revenus de placements (note 6)	(199 284)	(210 478)
Revenus financiers	(9 255)	(8 507)
Charges financières	2 645	13 111
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(115 461)	(109 095)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	6 932	17 859
Gains nets sur les placements et autres	(153 522)	(74 540)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 809	113 882
Perte de valeur sur les placements	120 525	114 163
Avantages du personnel	1 876	(2 919)
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(5 083)	248
Autres éléments, montant net	(125)	(4 518)
	(134 945)	(108 011)
Dividendes encaissés	42 815	25 393
Intérêts encaissés	196 583	156 090
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 35)	(20 070)	(17 693)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	84 383	55 779
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(218)	(253)
	84 165	55 526
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des placements temporaires	(139 833)	(390 989)
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	309 795	270 724
Augmentation des prêts	(367 093)	(202 409)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	549 913	432 399
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 046 739)	(785 264)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(380 106)	(238 433)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	411 705	149 319
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	7 553	47 052
Acquisition d'entreprises	–	(7 717)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(34 731)	(40 000)
Autres activités d'investissement	1 211	3 709
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(688 325)	(761 609)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(1 741)	(2 472)
	(690 066)	(764 081)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires	(2 729)	4 655
Augmentation de la dette à long terme	1 155 600	877 200
Remboursement de la dette à long terme	(686 400)	(598 117)
Avances du gouvernement du Québec	46 500	45 000
Déboursements de garantie	(8 223)	(10 581)
Émission de capital social	–	400 000
Intérêts payés	(57)	(12 194)
Autres activités de financement	670	732
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	505 361	706 695
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	–	–
	505 361	706 695
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 514)	(253)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(102 054)	(2 113)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	232 517	235 743
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	(1 113)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	130 463	232 517
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	133 573	234 965
Découverts bancaires	(3 110)	(2 448)
	130 463	232 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (L.R.Q., c.1-16.1), la Société générale de financement du Québec (« SGF ») et Investissement Québec (« IQ ») ont été fusionnées en date du 1^{er} avril 2011, en une nouvelle société constituée sous le nom d'Investissement Québec (la « Société »), une compagnie à fonds social. La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

La fusion a été effectuée le 1^{er} avril 2011 dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun dont les actifs nets transférés ont été enregistrés à leur valeur nette comptable à cette même date. En vertu de la Loi, le solde résiduel des actifs et des passifs d'IQ en date du 1^{er} avril 2011 qui n'ont pas été fusionnés dans la Société a été transféré au Fonds du développement économique (« FDE »), lequel a été institué au sein du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation le 1^{er} avril 2011. Les comptes du FDE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le FDE, ainsi que des revenus et des pertes de ce dernier. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats. La Loi précise les sommes qui constituent le FDE et celles qui peuvent y être prises.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 27 mai 2013.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit à la note 20, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises associées qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces participations a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Si le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie variait de 1 % par rapport aux estimations de la direction, la perte de valeur comptabilisée par la Société au résultat net au 31 mars 2013 varierait de 12 000 000 \$.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur les cours boursiers, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses des données observables (niveau 2) ou pouvant être corroborées sur le marché ou sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2013, la juste valeur des actifs financiers évalués selon le niveau 2 s'élève à 223 513 000 \$ et celle des actifs financiers évalués selon le niveau 3 s'élève à 376 835 000 \$. La juste valeur des passifs financiers évalués selon le niveau 2 s'élève à 929 000 \$. La note 38 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation.

iii) Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2013, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 73 232 000 \$.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 669 000 \$ au résultat net au 31 mars 2013, montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages des activités de cette dernière. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

-
- | | |
|--|--|
| • Albecour inc. ⁽¹⁾ | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | |
-

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre.

(2) Comprend les filiales SOQUEM et Mine Arnaud inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Participation dans des entreprises associées et des coentreprises

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles stratégiques sans avoir le contrôle. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les coentreprises sont des entreprises dont les activités sont contrôlées conjointement en vertu d'un accord contractuel qui requiert un consentement unanime pour les décisions financières et opérationnelles stratégiques.

Ces participations, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence ou ce contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Actifs contrôlés conjointement

Les coentreprises impliquant le contrôle conjoint par les coentrepreneurs sur les actifs apportés ou acquis aux fins de la coentreprise sont des actifs contrôlés conjointement. Ces coentreprises n'impliquent pas la création d'une structure financière distincte des coentrepreneurs. Chaque coentrepreneur exerce, par le moyen de sa quote-part dans les actifs contrôlés conjointement, un contrôle sur sa part de la production générée par les actifs.

La participation de la Société dans des actifs contrôlés conjointement est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, la Société comptabilise dans ses états financiers consolidés sa quote-part des actifs, passifs, revenus, charges et flux de trésorerie de la coentreprise.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou une coentreprise, dont les activités sont dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Autres actifs financiers	Prêts et créances
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Autres passifs financiers/Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec, les prêts ainsi que les autres actifs financiers, sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts assumés par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les billets à terme adossés à des actifs (« BTAA ») étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois, qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- les placements dans des entités dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Ces placements sont considérés comme des placements dans des organismes de capital-risque. Les placements détenus par ces entités, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les pertes de valeur comptabilisées au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Les pertes de valeur comptabilisées au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doivent être reprises au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créditeurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise également son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie assumés par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La portion efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur liée à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La portion efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat global est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instrument de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière dans les « Crédeurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés avec le contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière dans les « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net dans le « Coût des ventes » et la « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

F) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois mois et douze mois suivant la date d'acquisition.

G) REVENUS

i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date où sont entrepris les travaux et jusqu'à la date où les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat et droit d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées comme des « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée comme « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période où les charges sont engagées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, l'« Unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classification. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net. Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première catégorie et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé au résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, dans la mesure où les droits aux prestations ont été acquis. Si les droits aux prestations n'ont pas encore été acquis, les coûts des services passés sont comptabilisés au résultat net selon un mode linéaire sur la durée restant à courir.

Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des avantages économiques offerts sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions futures des cotisations au régime. Toutes les exigences de financement minimal qui s'appliquent aux régimes de la Société sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle de l'actif. Un avantage économique est offert à la Société si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des passifs du régime.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état des variations des capitaux propres.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont des contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

S) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, la Société a reclassé à l'état consolidé des flux de trésorerie les encaissements des intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, ces encaissements d'intérêts sont classés dans les activités opérationnelles, tout comme les revenus d'intérêts sur ses autres placements, alors qu'ils étaient auparavant classés dans les activités d'investissement et présentés avec le remboursement en capital des billets à recevoir du Québec émis à escompte auxquels ils se rapportaient. L'effet de ce reclassement au 31 mars 2012 est le suivant :

	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	
Intérêts encaissés	102 801
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(102 801)
Effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-

4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») qui sont obligatoires, mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2013, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable pour l'exercice débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2015
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	1 ^{er} avril 2013
IFRS 11, <i>Partenariats et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et coentreprises</i>	1 ^{er} avril 2013
IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1 ^{er} avril 2013
IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>	1 ^{er} avril 2013
Amendements de l'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2013
Amendements de l'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} avril 2013
Amendements de l'IAS 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i> (Compensation d'actifs et de passifs financiers)	1 ^{er} avril 2014
Amendements de l'IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> (Compensation d'actifs et de passifs financiers)	1 ^{er} avril 2013
Amendements pour les entités d'investissement	1 ^{er} avril 2014

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

a) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti ou les actifs financiers évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur seront comptabilisés en résultat net. Toutefois, dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, l'IFRS 9 prévoit que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité a la possibilité de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global toutes les variations de la juste valeur des placements. Ce choix se fait sur la base de chaque titre.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments.

b) IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace en partie l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. L'IFRS 10 prévoit un modèle unique à appliquer dans le cadre de l'analyse du contrôle de toutes les entités détenues, y compris les entités qui sont actuellement des entités ad hoc comprises dans le champ d'application de la SIC-12. En outre, les procédures de consolidation sont reprises de l'IAS 27 de façon quasi intégrale.

c) IFRS 11, Partenariats et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et coentreprises

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*. Cette norme met l'accent sur les droits et obligations d'un accord plutôt que sur la forme juridique de celui-ci. En vertu de l'IFRS 11, les partenariats sont classés soit comme des activités communes, soit comme des coentreprises. De plus, l'IFRS 11 ne laisse plus aux coentreprises la possibilité de choisir entre la méthode de la consolidation proportionnelle et la méthode de la mise en équivalence; ces entités sont maintenant tenues d'appliquer la méthode de la mise en équivalence. La portée de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et coentreprises*, comprend dorénavant les participations dans les coentreprises.

d) IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 établit des exigences d'informations accrues des entités qui ont des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et (ou) des entités structurées non consolidées. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

e) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives antérieurement traitées dans les diverses IFRS prises individuellement. Elle clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur.

f) Amendements de l'IAS 1, Présentation des états financiers

Les amendements exigent d'une entité qu'elle présente les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net séparément de ceux qui ne seraient jamais reclassés dans le résultat net.

g) Amendements de l'IAS 19, Avantages du personnel

Les amendements exigeront ce qui suit :

- la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global;
- la comptabilisation immédiate et intégrale des coûts des services passés au résultat net;
- le calcul du rendement attendu des actifs du régime comptabilisé au résultat net en fonction du taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations définies; et
- la présentation d'informations supplémentaires visant à expliquer les caractéristiques des régimes à prestations définies de l'entité et les risques qui leur sont associés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

h) Amendements de l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation, et de l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Les amendements de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net. Les amendements de l'IFRS 7 contiennent de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers.

i) Amendements pour les entités d'investissement (Amendements à l'IFRS 10, États financiers consolidés, à l'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et à l'IAS 27, États financiers individuels)

Le document *Entités d'investissement* s'applique à une catégorie particulière d'entreprises qui répondent à la définition d'une entité d'investissement. Les modifications fournissent une exception aux dispositions sur la consolidation de l'IFRS 10 et exigent que les entités d'investissement évaluent certaines filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les modifications précisent également les obligations d'information des entités d'investissement.

La Société n'a pas encore évalué les incidences des normes mentionnées ci-dessus sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2013	2012
PRODUITS		
Vente de biens	448 095	472 080
Vente de services	34 407	37 011
Produits nets de placements	482 617	392 184
Autres	294	316
	965 413	901 591
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	407 737	411 776
Charges financières	342 300	346 551
	750 037	758 327
Frais généraux administratifs	100 866	95 325
Frais d'entreposage	14 918	12 463
Frais de vente	10 641	12 139
	126 425	119 927
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	14 344	34 144
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	103 295	57 481
Résultat des activités abandonnées	(2 051)	(2 890)
Résultat net	101 244	54 591

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes de biens et de services, les frais généraux et les frais d'administration comprennent :

	2013	2012
Salaires et autres avantages à court terme	79 624	84 765
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 31)	4 395	2 770
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 31)	6 018	6 448
	90 037	93 983

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2013	2012
Intérêts sur les prêts	45 148	50 869
Intérêts sur les prêts dépréciés	1 673	1 444
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	5 719	280
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	108 120	114 041
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 923	8 202
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	10 394	7 958
Intérêts sur les autres placements	642	634
Honoraires de garantie	23 665	27 050
	199 284	210 478

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2013	2012
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Billets à terme adossés à des actifs	13 136	2 887
Placements dans des organismes de capital-risque	650	(292)
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	(9 381)	(2 672)
Autres placements	–	(33)
	4 405	(110)
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	(11 337)	(17 749)
	(6 932)	(17 859)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2013	2012
Frais d'étude	4 783	3 933
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	9 255	6 877
Autres	7 244	5 120
	21 282	15 930

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CHARGES FINANCIÈRES**CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS**

	2013	2012
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 809	113 882
Honoraires d'intermédiaires financiers	53 382	48 393
Contributions financières non remboursables	56 306	55 361
	217 497	217 636

PERTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2013	2012
Dépréciation des placements disponibles à la vente	46 516	33 455
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	45 689	61 156
Perte sur les prêts et les garanties	11 719	12 747
Perte sur les montants recouvrables du gouvernement du Québec	11 598	6 058
Variation de la provision sur les engagements	3 780	-
Autres	1 223	747
	120 525	114 163

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2013	2012
Intérêts sur la dette à long terme	424	14 572
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	4 002	498
Gain de change sur les instruments financiers	(1 828)	(3 328)
Avantages conférés aux clients	-	2 590
Autres	1 680	420
	4 278	14 752

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE.

En vertu du décret 306-2013, daté du 27 mars 2013, la rémunération a été établie à un montant de 26,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 (29,5 millions de dollars au 31 mars 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La perte nette de 2 051 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées au 31 mars 2013 (2 890 000 \$ au 31 mars 2012) représente le coût lié aux provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Encaisse	29 166	21 186
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,07 % à 1,11 %, échéant en avril et mai 2013	34 731	22 626
Dépôt à terme, de 1,15 % à 1,26 %, échéant en avril et novembre 2013	11 420	5 200
Billets au porteur, de 1,12 % à 1,16 %, échéant en avril 2013	6 698	28 979
Certificats de dépôt, 0,90 %, échéant en avril 2013	1 960	35 523
Billets de trésorerie, de 1 % à 1,20 %, échéant en avril et mai 2013	30 144	62 877
Bons du Trésor, de 0,92 % à 1,20 %, échéant entre avril et juin 2013	18 432	19 794
Obligations à taux variables des provinces	–	26 808
Obligations à taux variables d'institutions financières	–	2 000
Obligations à taux fixes, de 1,20 % à 1,23 %, échéant en avril 2013	1 022	9 972
	133 573	234 965

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2013	2012
Acceptations bancaires, de 1,12 % à 1,14 %, échéant en mai et juin 2013	6 495	9 752
Billets au porteur, de 1,17 % à 1,30 %, échéant entre avril 2013 et mars 2014	50 432	44 814
Certificats de dépôt, de 1,35 % à 1,65 %, échéant entre mai et septembre 2013	26 035	8 000
Billets de trésorerie, de 1,11 % à 1,20 %, échéant entre avril et août 2013	15 467	41 171
Bons du Trésor, de 1,02 % à 1,18 %, échéant entre avril 2013 et mars 2014	115 067	21 202
Obligations à taux variables des provinces	–	88 762
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 1 mois plus 0,09 %, échéant en juin 2013	14 800	44 909
Obligations à taux fixes, de 1,02 % à 1,57 %, échéant entre avril 2013 et mars 2014	304 935	134 788
	533 231	393 398

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. DÉBITEURS

	2013	2012
Créances clients	55 755	52 101
Créances clients – parties liées		
À recevoir des coentreprises	247	7 460
À recevoir des entreprises associées	2 091	1 228
À recevoir du gouvernement du Québec	–	3 069
Autres débiteurs	28 015	17 412
	86 108	81 270

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2013	2012
Honoraires de garantie à recevoir	34 359	30 736
Provision cumulée pour pertes (note 17)	4 291	3 935
	30 068	26 801
Moins la tranche courante, nette de la provision	9 331	8 276
	20 737	18 525

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	11 135	10 076
De 1 an à 2 ans	7 814	7 127
De 2 à 3 ans	5 989	5 414
De 3 à 4 ans	4 604	4 092
De 4 à 5 ans	3 334	3 072
Plus de 5 ans	6 612	6 491
	39 488	36 272

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 30 jours	1 010	246
De 30 à 90 jours	311	261
Plus de 90 jours	236	–
	1 557	507

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. STOCKS

	2013	2012
Produits finis	44 522	44 327
Matières premières	5 292	7 306
Pièces consommables et de rechange	4 368	3 379
Produits en cours	971	1 906
Autres	1 417	1 765
	56 570	58 683

Au 31 mars 2013, les stocks comptabilisés au coût des ventes s'élèvent à 388 303 000 \$ (369 594 000 \$ au 31 mars 2012). Ce montant comprend également des pertes de valeur négligeables. La Société n'a pas comptabilisé de reprise de perte de valeur des stocks constatée antérieurement.

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalent aux obligations du Québec de cinq ans.

	2013	2012
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,77 % à 4,16 %, échéant entre avril 2013 et mars 2018, valeur nominale de 4,3 milliards de dollars	4 028 350	3 558 290
Moins la tranche courante	541 677	671 333
	3 486 673	2 886 957

L'échéancier des billets à recevoir se détaille comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	541 677	671 333
De 1 an à 2 ans	828 557	522 075
De 2 à 3 ans	788 896	804 248
De 3 à 4 ans	812 129	766 270
De 4 à 5 ans	1 057 091	794 364
	4 028 350	3 558 290

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2013	2012
Prêts		
Portant intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
Taux fixe	166 837	224 536
Taux variable	474 848	339 909
Sans intérêt	7 315	7 112
	649 000	571 557
Douteux	72 768	76 108
	721 768	647 665
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(25 378)	(17 150)
Prêts sans intérêt	(412)	(845)
Prêts douteux	(47 442)	(56 230)
	(73 232)	(74 225)
	648 536	573 440
Moins la tranche courante, nette de la provision	112 132	79 753
	536 404	493 687

(1) Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2013			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	56 968	299 534	259 805	616 307
Prêts sans intérêt	6 317	466	120	6 903
Prêts douteux	1 888	17 034	6 404	25 326
	65 173	317 034	266 329	648 536
Rendement au taux effectif pondéré	7,11%	6,93%	6,54%	

	2012			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	13 089	397 210	136 996	547 295
Prêts sans intérêt	6 267	-	-	6 267
Prêts douteux	2 415	16 403	1 060	19 878
	21 771	413 613	138 056	573 440
Rendement au taux effectif pondéré	7,05%	6,12%	7,63%	

(2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 11 000 000 \$ au 31 mars 2013 (3 500 000 \$ au 31 mars 2012).

(3) Y compris les prêts accordés à des entreprises associées totalisant 23 400 000 \$ selon les conditions du marché au 31 mars 2013 (23 000 000 \$ au 31 mars 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	132 618	100 264
De 1 an à 2 ans	126 953	110 969
De 2 à 3 ans	144 570	73 227
De 3 à 4 ans	71 553	241 445
De 4 à 5 ans	91 517	36 102
Plus de 5 ans	149 878	98 499
	717 089	660 506

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2013	2012
Moins de 30 jours	1 828	1 354
De 30 à 90 jours	650	74
Plus de 90 jours	620	-
	3 098	1 428

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	95 649	6 026	68 101	3 859	173 635
Provision pour pertes	3 847	(813)	9 713	747	13 494
Recouvrements	362	170	353	-	885
Radiations	(25 633)	(1 448)	-	(3)	(27 084)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	(10 934)	-	(10 934)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	2 115	-	2 115
Solde au 31 mars 2012	74 225	3 935	69 348	4 603	152 111
Provision pour pertes	1 983	1 197	8 539	1 223	12 942
Recouvrements	4 219	1	124	-	4 344
Radiations	(7 195)	(842)	-	(97)	(8 134)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	-	-	(8 347)	-	(8 347)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	-	-	1 035	-	1 035
Solde au 31 mars 2013	73 232	4 291	70 699	5 729	153 951

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2013, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 135 415 000 \$ pour les prêts (271 304 000 \$ au 31 mars 2012) et de 31 676 000 \$ pour les garanties (35 286 000 \$ au 31 mars 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2013	2012
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Billets à terme adossés à des actifs	87 411	74 573
Placements dans des organismes de capital-risque	10 419	10 512
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées ⁽¹⁾	303 834	276 193
	401 664	361 278
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	10 134	14 104
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	552 399	452 842
Actions et parts de sociétés privées	57 627	56 922
Obligations et autres titres de créance	123 698	157 161
	733 724	666 925
Total des placements	1 145 522	1 042 307
Moins la tranche courante, nette de la provision	111 587	92 485
	1 033 935	949 822

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 103 279 000 \$ CA au 31 mars 2013 (128 838 000 \$ CA au 31 mars 2012) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 45 058 000 \$ CA au 31 mars 2013 (53 140 000 \$ CA au 31 mars 2012).

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des billets à terme à taux variable d'une valeur nominale qui se détaille comme suit :

	2013	2012
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	51 129	50 806
Catégorie A-2	32 408	32 400
Catégorie B	5 883	5 881
Catégorie C	2 771	2 760
Actifs inadmissibles	3 132	6 178
	95 323	98 025
VAC3		
Actifs traditionnels	42	191
Actifs inadmissibles	10 331	10 641
	10 373	10 832
Autres billets à terme adossés à des actifs restructurés	3 896	3 896
	109 592	112 753

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2013, la Société a procédé à l'évaluation des billets à terme à taux variable. Lors de cette évaluation, la Société a revu ses hypothèses afin de considérer les nouvelles informations rendues disponibles et les changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur la valeur établie par le gestionnaire d'actifs des véhicules restructurés.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 13 136 000 \$ au 31 mars 2013 (2 887 000 \$ au 31 mars 2012). Cette augmentation de la juste valeur au cours est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en billets à terme adossés à des actifs est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10% de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 7 915 000 \$ au 31 mars 2013 (6 846 000 \$ au 31 mars 2012).

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière et la composition incluse dans la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats se résument comme suit :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	112 637	(40 631)	72 006
Remboursement de capital	(798)	–	(798)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	2 887	2 887
Gain (perte) sur la variation de change	914	(436)	478
Solde au 31 mars 2012	112 753	(38 180)	74 573
Remboursement de capital	(610)	–	(610)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	13 136	13 136
Radiations	(3 140)	3 140	–
Gain (perte) sur la variation de change	590	(278)	312
Solde au 31 mars 2013	109 593	(22 182)	87 411

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Il n'y a aucun actif détenu en vue de la vente au 31 mars 2013.

Le 2 avril 2012, une filiale de la Société a cédé 49,96 % de sa participation dans Aluminerie Alouette en contrepartie d'un montant de 186,0 millions de dollars américains. Un gain d'un montant de 97,6 millions a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013 relativement à cette transaction.

Les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente reliées à ces transactions sont les suivantes :

	2012
Actifs détenus en vue de la vente	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 113
Débiteurs	1 682
Stocks	12 576
Frais payés d'avance	867
Immobilisations corporelles	94 179
Immobilisations incorporelles	4 771
	115 188
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	
Créditeurs et charges à payer	4 342
Provisions	2 111
Dettes à long terme	4 868
Subventions différées	8 059
Passif au titre des prestations définies	7 645
	27 025
Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	
Couverture des flux de trésorerie	720
Écarts de conversion	3 697
Écarts actuariels	4 072
	8 489

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net et à l'état de la situation financière :

	2013	2012
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	18 229	41 357
Entreprises associées	(3 885)	(7 213)
	14 344	34 144
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	325 633	307 389
Entreprises associées	105 316	146 057
	430 949	453 446

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) COENTREPRISES

La Société détient une participation dans les coentreprises suivantes :

	Fin d'exercice	2013	2012
CEPSA Chimie Bécancour inc.	31 décembre	49,00 %	49,00 %
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.	31 décembre	49,00 %	49,00 %
Chimie Parachem, s.e.c.	31 décembre	49,00 %	49,00 %
Kruger Wayagamack inc.	31 décembre	49,00 %	49,00 %

Le tableau suivant présente la quote-part de la Société, excluant les ajustements à des fins de consolidation, du résultat net et des actifs et passifs de ses participations dans des coentreprises :

	2013	2012
Chiffre d'affaires	673 473	677 245
Charges	666 824	646 228
Résultat net	6 649	31 017

	2013	2012
Actifs courants	257 986	261 967
Actifs non courants	305 048	316 366
Passifs courants	95 136	113 635
Passifs non courants	90 509	89 090

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 8 542 000 \$ au 31 mars 2013 (8 233 000 \$ au 31 mars 2012), car elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2013 est de 38 972 000 \$ (30 430 000 \$ au 31 mars 2012).

La Société n'a pris aucun engagement en capital envers ses participations dans des coentreprises et n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs. La Société cautionne les engagements de contrat de location pris par ses coentreprises pour un montant de 10 081 000 \$ au 31 mars 2013 (9 898 000 \$ au 31 mars 2012).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) ENTREPRISES ASSOCIÉES

La Société détient une participation dans les entreprises associées suivantes :

	Fin d'exercice	2013	2012
Congébec Logistique inc.	31 décembre	31,46 %	31,46 %
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c.	31 mai	35,00 %	35,00 %
Groupe Le Massif inc.	30 novembre	29,17 %	29,17 %
Gestion ACCEO inc.	31 décembre	28,67 %	28,67 %
Groupe Varitron inc.	31 août	28,30 %	28,30 %
Médiamed Technologies inc.	31 décembre	29,30 %	30,07 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c. ⁽¹⁾	31 décembre	12,43 %	12,43 %
Solutions Abilis inc.	31 octobre	23,68 %	23,68 %
Stornoway Diamond Corporation	30 avril	35,41 %	33,38 %
Vision Globale A.R. Itée	31 janvier	25,88 %	27,91 %

(1) Malgré que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de la Société d'investissement ALT Canada, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur ce placement en raison des droits de veto qu'elle détient à l'égard des décisions importantes de ce placement.

La valeur boursière des participations dans des entreprises associées publiques est estimée à 37 360 000 \$ au 31 mars 2013 (46 398 000 \$ au 31 mars 2012).

Le tableau suivant présente la quote-part de la Société, excluant les ajustements à des fins de consolidation, du résultat net et des actifs et passifs de ses participations dans des entreprises associées :

	2013	2012
Chiffre d'affaires	139 390	102 547
Résultat net	(4 354)	(8 579)

	2013	2012
Actifs totaux	355 653	280 189
Passifs totaux	181 344	115 569

La quote-part de la Société dans les engagements en capital de ces entreprises associées s'élève à 9 256 000 \$ au 31 mars 2013 (11 333 000 \$ au 31 mars 2012).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, l'une en raison de la baisse du cours boursier des actions et les autres en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité en utilisant un taux d'actualisation avant impôt variant de 10,5 % à 16,7 % (des taux d'actualisation variant de 11 % à 16,7 % avaient été utilisés pour estimer la valeur recouvrable au 31 mars 2012). Des pertes de valeur totalisant 45 689 000 \$ au 31 mars 2013 (61 156 000 \$ au 31 mars 2012) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte de valeur sur les placements » (note 7).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	32 821	48 944	256 900	13 718	3 998	28 193	384 574
Amortissement cumulé	–	17 577	92 779	3 548	–	19 556	133 460
Solde au 1^{er} avril 2011	32 821	31 367	164 121	10 170	3 998	8 637	251 114
Amortissement de l'exercice	–	(1 680)	(13 207)	(710)	–	(2 877)	(18 474)
Acquisitions	–	5 934	21 226	–	5 446	2 901	35 507
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	–	–	227	–	–	187	414
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(177)	(11 587)	(80 778)	–	(1 637)	–	(94 179)
Effet de change	10	639	4 207	–	97	–	4 953
Cessions	(1 838)	–	(89)	–	–	(7)	(1 934)
Autres changements	–	(1 360)	5 375	–	(6 264)	(291)	(2 540)
Solde au 31 mars 2012	(2 005)	(8 054)	(63 039)	(710)	(2 358)	(87)	(76 253)
Coût	30 816	38 028	163 130	13 616	1 640	29 949	277 179
Amortissement cumulé	–	14 715	62 048	4 156	–	21 399	102 318
Solde au 31 mars 2012	30 816	23 313	101 082	9 460	1 640	8 550	174 861
Amortissement de l'exercice	–	(1 446)	(10 386)	(702)	–	(2 232)	(14 766)
Acquisitions	85	800	4 597	–	1 675	3 083	10 240
Perte de valeur	(2 220)	–	–	–	–	–	(2 220)
Effet de change	3	179	1 151	–	39	–	1 372
Cessions	(902)	(2)	–	–	–	(1 036)	(1 940)
Autres changements	–	(728)	1 509	–	(888)	(163)	(270)
Solde au 31 mars 2013	(3 034)	(1 197)	(3 129)	(702)	826	(348)	(7 584)
Coût	27 782	38 383	172 024	13 616	2 466	31 381	285 652
Amortissement cumulé	–	16 267	74 071	4 858	–	23 179	118 375
Solde au 31 mars 2013	27 782	22 116	97 953	8 758	2 466	8 202	167 277

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Société a comptabilisé des pertes de valeur sur certains terrains totalisant 2 220 000 \$ (0 \$ au 31 mars 2012) suite à la mise en place d'un nouveau plan d'aménagement forestier selon lequel la possibilité forestière et le stade de couvert forestier ont été revus à la baisse.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été affectées aux rubriques suivantes aux états consolidés des résultats :

	2013	2012
Coût des ventes	14 156	14 994
Frais généraux	1 581	1 954
Frais d'administration	1 249	1 526
	16 986	18 474

Au 31 mars 2013, les immobilisations en cours de construction consistent en des bâtiments d'une valeur de 326 000 \$ (246 000 \$ au 31 mars 2012) et en du matériel et des équipements d'une valeur de 2 140 000 \$ (1 394 000 \$ au 31 mars 2012). Les dépenses engagées jusqu'au 31 mars 2013 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2011	65 642
Acquisitions	337
Cessions	(82)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente	(248)
Solde au 31 mars 2012	65 649
Acquisitions	180
Cessions	(93)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente	5 083
Solde au 31 mars 2013	70 819

Le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 (452 116 en 2012) hectares de plantations, dont 81 % de résineux (79 % en 2012) et 19 % de feuillus (21 % en 2012) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2013	2012
Forêt mature (classe d'âge 70 ans et plus)	26 %	16 %
Forêt intermédiaire (classe d'âge 50 à 70 ans)	14 %	26 %
Forêt jeune (classe d'âge 10 à 30 ans)	10 %	25 %
Régénération	32 %	17 %
Improductif et non forestier	18 %	16 %

Le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (20 400 000 m³ en 2012). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 131 854 m³ (134 610 m³ en 2012). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 444 650 m³ (509 064 m³ en 2012). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2013, la Société a procédé au reboisement de 578 082 plants (676 410 plants en 2012) et des travaux d'éclaircie précommerciale ont été effectués sur 977 hectares (1 446 hectares en 2012).

La juste valeur moins les coûts de la vente des produits agricoles récoltés est de 5 606 000 \$ au 31 mars 2013 (5 590 000 \$ au 31 mars 2012).

A) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 7,51 \$/m³ et 14,25 \$/m³ (9,37 \$/m³ et 14,50 \$/m³ en 2012) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2013;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 187 m³ (757 730 m³ en 2012) par année pendant 10 ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2000 à aujourd'hui).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	20 895	23 652	16 394	60 941
Amortissement cumulé	–	17 385	6 602	23 987
Solde au 1^{er} avril 2011	20 895	6 267	9 792	36 954
Amortissement de l'exercice	–	(1 559)	(698)	(2 257)
Acquisitions générées à l'interne	8 356	–	–	8 356
Autres acquisitions	–	406	–	406
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	–	5 010	–	5 010
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	–	–	(4 771)	(4 771)
Radiation et perte de valeur	(589)	–	–	(589)
Reprise de perte de valeur	963	–	–	963
Cessions	591	–	–	591
Autres changements	(802)	(42)	271	(573)
	8 519	3 815	(5 198)	7 136
Coût	29 414	28 987	8 434	66 835
Amortissement cumulé	–	18 905	3 840	22 745
Solde au 31 mars 2012	29 414	10 082	4 594	44 090
Amortissement de l'exercice	–	(1 799)	(444)	(2 243)
Acquisitions générées à l'interne	9 607	–	–	9 607
Autres acquisitions	12 000	2 505	–	14 505
Radiation et perte de valeur	(597)	–	–	(597)
Reprise de perte de valeur	193	–	–	193
Autres changements	(22)	(30)	68	16
	21 181	676	(376)	21 481
Coût	50 595	31 492	8 573	90 660
Amortissement cumulé	–	20 734	4 355	25 089
Solde au 31 mars 2013	50 595	10 758	4 218	65 571

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été affectées aux rubriques suivantes aux états consolidés des résultats :

	2013	2012
Coût des ventes	721	975
Frais généraux	1 269	100
Frais d'administration	657	808
	2 647	1 883

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	2013	2012
Actifs totaux	102 355	101 344
Passifs totaux	31 850	10 302
Charges opérationnelles	(36 845)	70 468
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(4 085)	600
Activités d'investissement	(32 168)	(9 345)

24. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2013	2012
Intérêts à long terme à recevoir	–	3 227
Autres	532	712
	532	3 939
Moins la tranche à court terme	–	142
	532	3 797

25. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société a un emprunt bancaire garanti portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 %. Cet emprunt bancaire est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les créances clients, dont la valeur comptable nette s'élève à 21 288 000 \$ au 31 mars 2013 (20 421 000 \$ au 31 mars 2012), et sur les stocks, dont la valeur comptable nette s'élève à 24 737 000 \$ (24 723 000 \$ au 31 mars 2012).

En date du 31 mars 2013, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés mais non utilisés totalisant 219 963 000 \$ (187 645 000 \$ au 31 mars 2012), portant intérêt au taux de base du prêteur et à un taux préférentiel de 3 %, renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 114 417 000 \$ (20 328 000 \$ au 31 mars 2012).

26. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2013	2012
Comptes fournisseurs et frais courus	71 101	82 985
Autres	1 243	1 727
	72 344	84 712

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. DETTE À LONG TERME

	2013	2012
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2013 et mars 2018, valeur nominale de 4,3 milliards de dollars (taux effectifs de 1,77 % à 4,16 %) ⁽¹⁾	4 000 564	3 532 415
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,4 %)	3 323	3 066
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,2 %)	1 977	1 810
Autres	621	609
	4 006 485	3 537 900
Moins la tranche courante	528 521	663 717
	3 477 964	2 874 183

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	536 632	677 024
De 1 an à 2 ans	857 790	538 963
De 2 à 3 ans	842 927	860 935
De 3 à 4 ans	876 863	846 487
De 4 à 5 ans	1 157 586	877 200
Plus de 5 ans	3 323	4 876
	4 275 121	3 805 485

28. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2011	22 656
Subventions reçues dans la période	121
Amortissement de l'exercice	(751)
Radiation	(160)
Transfert de subvention aux passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente	(8 059)
Autres	212
Solde au 31 mars 2012	14 019
Subventions reçues dans la période	682
Amortissement de l'exercice	(478)
Radiation	(108)
Autres	3
Solde au 31 mars 2013	14 118

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	11 044	–	2 110	13 154
Provisions constituées	561	–	–	561
Provisions utilisées	(1 186)	–	(1 111)	(2 297)
Provisions renversées	159	–	(638)	(479)
Effet de la désactualisation	(191)	–	5	(186)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(2 111)	–	–	(2 111)
Solde au 31 mars 2012	8 276	–	366	8 642
Provisions constituées	70	3 780	26	3 876
Provisions utilisées	(489)	–	(78)	(567)
Provisions renversées	616	–	(63)	553
Effet de la désactualisation	525	–	5	530
Solde au 31 mars 2013	8 998	3 780	256	13 034
Solde au 31 mars 2012				
Courant	990	–	89	1 079
Non courant	7 286	–	277	7 563
	8 276	–	366	8 642
Solde au 31 mars 2013				
Courant	1 302	–	–	1 302
Non courant	7 696	3 780	256	11 732
	8 998	3 780	256	13 034

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 25 ans, période estimée sur la durée de vie d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 9 736 000 \$ au 31 mars 2013 (9 882 000 \$ au 31 mars 2012). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2014	1 315
2015	1 343
2016	1 253
2017	3 953
2018 et années subséquentes	1 872
	9 736

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2014	1,60 % – 4,74 %
2015	1,60 % – 4,42 %
2016	1,60 % – 4,28 %
2017	1,60 % – 4,18 %
2018 et années subséquentes	1,60 % – 4,28 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2013	2012
Garanties		
D'emprunt	408 946	445 883
D'engagement financier	131 857	108 934
	540 803	554 817
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(41 698)	(46 803)
Garanties d'engagement financier	(14 230)	(16 517)
	(55 928)	(63 320)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(48 824)	(48 225)
Garanties d'engagement financier	(21 875)	(21 123)
	(70 699)	(69 348)
Passif au titre de la garantie	(126 627)	(132 668)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	414 176	422 149

Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance	2013	2012
Moins de 1 an	76 385	69 637
De 1 an à 2 ans	48 350	64 838
De 2 à 3 ans	39 078	42 470
De 3 à 4 ans	58 867	55 905
De 4 à 5 ans	74 551	72 687
Plus de 5 ans	243 572	249 280
	540 803	554 817

Au 31 mars 2013, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 3 900 000 \$ (3 181 000 \$ au 31 mars 2012), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 400 000 \$ (442 000 \$ au 31 mars 2012).

31. AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 4 395 000 \$ au 31 mars 2013 (2 770 000 \$ au 31 mars 2012).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régimes à prestations définies

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 3 986 000 \$ (3 290 000 \$ au 31 mars 2012) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

	Régimes de retraite	Autres régimes	2013	2012
Obligations au titre des prestations définies				
Solde au début	92 862	13 228	106 090	80 528
Disposition	(14 203)	(2 771)	(16 974)	–
Coût des services rendus de la période	3 187	433	3 620	3 631
Cotisation des salariés	744	–	744	1 038
Intérêts débiteurs	3 489	461	3 950	4 439
Prestations versées	(3 691)	(171)	(3 862)	(2 816)
Écarts actuariels	2 517	(435)	2 082	16 422
Coût des services passés	1 966	(5)	1 961	2 848
Autres	16	–	16	–
Solde à la fin	86 887	10 740	97 627	106 090
Juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début	68 711	–	68 711	58 873
Disposition	(9 329)	–	(9 329)	–
Rendement attendu des actifs des régimes	3 548	–	3 548	4 312
Cotisations versées par l'employeur aux régimes	3 583	10	3 593	9 508
Cotisations versées par l'employé aux régimes	744	–	744	1 038
Prestations versées	(3 691)	(10)	(3 701)	(2 816)
Écarts actuariels	1 651	–	1 651	(2 181)
Autres	(9)	–	(9)	(23)
Solde à la fin	65 208	–	65 208	68 711

	Régimes de retraite	Autres régimes	2013	2012
Passif au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés	(80 119)	–	(80 119)	(82 831)
Régimes non capitalisés	(6 768)	(10 741)	(17 509)	(23 259)
Juste valeur des actifs des régimes	65 209	–	65 209	68 711
Autres	–	48	48	60
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 400)	–	(2 400)	–
Reclassement dans les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	7 645
	(24 078)	(10 693)	(34 771)	(29 674)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2013	2012
Actions	61,2 %	59,3 %
Obligations	33,3 %	34,1 %
Autres	5,5 %	6,6 %
	100,0 %	100,0 %
Rendement réel des actifs des régimes	8,5 %	2,9 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La charge au titre des régimes à prestations définies se compose comme suit :

			2013	2012
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Coût des services rendus	3 212	433	3 645	3 631
Intérêts débiteurs	3 489	461	3 950	4 439
Rendement attendu des actifs des régimes	(3 548)	–	(3 548)	(4 312)
Coût des services passés	1 966	5	1 971	2 848
Autres	–	–	–	(158)
	5 119	899	6 018	6 448

La charge au titre des régimes à prestations définies a été affectée aux rubriques suivantes des états consolidés des résultats :

	2013	2012
Coût des ventes	1 034	1 627
Frais généraux	418	554
Frais d'administration	4 566	4 267
	6 018	6 448

Les montants suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2013	2012
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Solde au début	(24 365)	(2 376)	(26 741)	(8 138)
Écarts actuariels de l'exercice	(867)	435	(432)	(18 603)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(2 400)	–	(2 400)	–
Solde à la fin	(27 632)	(1 941)	(29 573)	(26 741)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles au 31 mars sont comme suit :

	2013		2012	
	Régimes de retraite %	Autres régimes %	Régimes de retraite %	Autres régimes %
Obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,17 %	4,13 %	4,41 %	4,46 %
Taux de croissance de la rémunération	3,31 %	3,31 %	3,18 %	3,12 %
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	4,31 %	4,30 %	5,38 %	5,14 %
Taux de rendement à long terme des actifs	5,96 %	s.o.	6,81 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,31 %	3,31 %	3,16 %	3,15 %

Le rendement attendu à long terme des actifs est déterminé à l'aide d'un outil stochastique qui génère de multiples scénarios de rendements attendus sur de longues périodes pour les diverses catégories d'actifs. Les frais payés par le régime sont soustraits du rendement attendu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuel hypothétique du coût des frais médicaux pour les autres régimes a été fixée à 5,1 % (5,21 % au 31 mars 2012). Au 31 mars 2013, un changement de 1 % du taux d'augmentation des coûts des frais médicaux aurait les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le coût des prestations	180	(134)
Effet sur l'obligation au titre des prestations définies	1 848	(1 078)

32. AUTRES PASSIFS

	2013	2012
Revenus différés	3 816	5 249
Passif au titre des engagements	201	1 122
Instruments financiers dérivés	929	–
Autres	702	–
	5 648	6 371
Moins la portion courante	157	–
	5 491	6 371

33. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :
4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars

	2013	2012
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires	3 073 340	3 073 340

Le 20 avril 2011, la Société a émis 400 000 actions ordinaires totalisant 400 millions de dollars.

34. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires et de la dette à long terme de ses filiales ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 25).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2013	2012
Débiteurs	(9 889)	(4 566)
Stocks	2 371	(8 644)
Frais payés d'avance	(326)	(565)
Créditeurs et charges à payer	(12 226)	(3 918)
	(20 070)	(17 693)

Des immobilisations corporelles d'un montant de 556 000 \$ (1 404 000 \$ au 31 mars 2012) et de 284 000 \$ (178 000 \$ au 31 mars 2012) sont respectivement incluses dans les créditeurs et charges à payer et dans la dette à long terme.

36. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

37. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple non résiliables à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de 1 an à 6 ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2013	2012
Moins de 1 an	1 634	3 770
De 1 an à 5 ans	4 787	12 584
Plus de 5 ans	1	127
	6 422	16 481

Un montant de 6 715 000 \$ (7 339 000 \$ au 31 mars 2012) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple dans les frais d'administration au résultat net.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun de FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2013	2012
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	44 776	14 667
Garanties	16 162	41 517
Contributions financières	2 305	1 334
	63 243	57 518
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	273 724	229 757
Garanties	148 296	178 608
Contributions financières	135 976	146 938
	557 996	555 303
Engagements d'investissement		
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	1 272	4 272
FIER Partenaires, s.e.c.	34 467	42 984
Fonds-Soutien	2 000	2 000
Organismes de capital-risque	166 243	197 339
	203 982	246 595
	825 221	859 416

(1) Y compris un montant de 14,7 millions de dollars (2,4 millions de dollars au 31 mars 2012) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,40 % et 14 % (entre 4,33 % et 10 % au 31 mars 2012) et qui ont une durée qui varie entre avril 2014 et novembre 2037 (entre avril 2012 et mars 2022 au 31 mars 2012).

(2) Y compris un montant de 159,0 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables (127,3 millions de dollars au 31 mars 2012).

(3) Y compris un montant de 100,0 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2013 (100,0 millions de dollars au 31 mars 2012).

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 15 272 000 \$ au 31 mars 2013 (1 998 000 \$ au 31 mars 2012) et de matières premières et autres totalisant 9 976 000 \$ au 31 mars 2013 (9 922 000 \$ au 31 mars 2012).

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2013, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 39 819 000 \$ (39 084 000 \$ au 31 mars 2012) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

38. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

2013

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	23 795	–	109 778	–	133 573
Placements temporaires	–	–	–	533 231	–	533 231
Débiteurs	339	–	–	85 769	–	86 108
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	30 068	–	30 068
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 028 350	–	4 028 350
Prêts	–	–	–	648 536	–	648 536
Placements	10 135	401 663	733 724	–	–	1 145 522
Autres actifs financiers	–	–	–	532	–	532
	10 474	425 458	733 724	5 436 264	–	6 605 920
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	3 110	3 110
Emprunts bancaires	–	–	–	–	3 126	3 126
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 344	72 344
Dettes à long terme	–	–	–	–	4 006 485	4 006 485
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	–	–	–	415 317	415 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	126 627	126 627
Autres passifs	929	–	–	–	–	929
	929	–	–	–	4 627 009	4 627 938

2012

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	3 188	–	231 777	–	234 965
Placements temporaires	–	1 152	–	392 246	–	393 398
Débiteurs	710	–	–	80 560	–	81 270
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	26 801	–	26 801
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	3 558 290	–	3 558 290
Prêts	–	–	–	573 440	–	573 440
Placements	13 746	361 636	666 925	–	–	1 042 307
Autres actifs financiers	–	–	–	3 939	–	3 939
	14 456	365 976	666 925	4 867 053	–	5 914 410
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	2 448	2 448
Emprunts bancaires	–	–	–	–	5 855	5 855
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	84 712	84 712
Dettes à long terme	–	–	–	–	3 537 900	3 537 900
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	–	–	–	–	368 817	368 817
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	132 668	132 668
	–	–	–	–	4 132 400	4 132 400

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière, cette dernière étant établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

	2013		2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	133 573	133 573	234 965	234 965
Placements temporaires ⁽²⁾	533 231	533 231	393 398	393 398
Débiteurs ⁽¹⁾	86 108	86 108	81 270	81 270
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	30 068	31 258	26 801	28 142
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 028 350	4 114 617	3 558 290	3 651 050
Prêts ⁽⁵⁾	648 536	700 633	573 440	646 657
Placements ⁽⁶⁾ :				
Billets à terme adossés à des actifs	87 411	87 411	74 573	74 573
Placements dans des organismes de capital-risque	10 419	10 419	10 512	10 512
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	303 834	303 834	276 193	276 193
Instruments financiers dérivés	10 134	10 134	14 104	14 104
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	552 399	552 399	452 842	452 842
Actions participantes de sociétés privées	57 627	57 627	56 922	56 922
Obligations et autres titres de créance	123 698	123 698	157 161	157 161
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	532	532	3 939	3 939
	6 605 920	6 745 474	5 914 410	6 081 728
Passifs financiers				
Découverts bancaires ⁽¹⁾	3 110	3 110	2 448	2 448
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 126	3 126	5 855	5 855
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	72 344	72 344	84 712	84 712
Dettes à long terme ⁽⁷⁾	4 006 485	4 098 847	3 537 900	3 635 873
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt ⁽¹⁾	415 317	415 317	368 817	368 817
Passif au titre de la garantie ⁽⁸⁾	126 627	118 116	132 668	127 595
Autres passifs	929	929	–	–
	4 627 938	4 711 789	4 132 400	4 225 300

La juste valeur des instruments financiers figurant aux états consolidés de la situation financière est estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

- (1) La juste valeur de ces instruments financiers est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, à la rubrique « Prêts ».
Pour les prêts au taux inférieur au taux du marché, ce dernier est établi à partir des courbes de taux sans risque auquel est ajoutée une prime pour tenir compte du risque du client. Cette prime de risque est obtenue en observant les écarts de crédit sur les marchés.
- (6) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. En l'absence de marché actif, la juste valeur des placements est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt. Les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des billets à terme adossés à des actifs sont décrites à la note 18 alors que celles utilisées pour évaluer la juste valeur des actions de sociétés privées, des instruments financiers dérivés et des placements dans des organismes de capital-risque sont décrites à la note 3.
- (7) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (8) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'honoraires de garantie et au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 3, à la rubrique « Garanties ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats d'instruments financiers dérivés négociés sur un marché actif.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 203	11 592	–	23 795
Débiteurs	–	339	–	339
Billets à terme adossés à des actifs	–	87 411	–	87 411
Placements dans des organismes de capital-risque	1 856	–	8 563	10 419
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	1 388	65	302 381	303 834
Instruments financiers dérivés	1 462	408	8 264	10 134
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	552 399	–	–	552 399
Actions participantes de sociétés privées	–	–	57 627	57 627
Obligations et autres titres de créance	–	123 698	–	123 698
	569 308	223 513	376 835	1 169 656
Passifs financiers				
Autres passifs	–	929	–	929
	–	929	–	929

2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 193	1 995	–	3 188
Débiteurs	–	710	–	710
Placements temporaires	–	1 152	–	1 152
Billets à terme adossés à des actifs	–	74 573	–	74 573
Placements dans des organismes de capital-risque	2 183	–	8 329	10 512
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées	–	–	276 193	276 193
Instruments financiers dérivés	402	–	13 702	14 104
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	452 842	–	–	452 842
Actions participantes de sociétés privées	–	–	56 922	56 922
Obligations et autres titres de créance	–	157 161	–	157 161
	456 620	235 591	355 146	1 047 357

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 est comme suit :

	Actions de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2011	11 363	67 312	255 430	334 105
Perte comptabilisée au résultat net	–	(17 348)	(2 987)	(20 335)
Gain comptabilisé au résultat global	2 216	–	–	2 216
Règlement	4 255	(15 200)	–	(10 945)
Acquisitions	6 244	318	49 284	55 846
Dispositions	(12 198)	(21 380)	(17 205)	(50 783)
Transfert depuis le niveau 2	45 042	–	–	45 042
Solde au 31 mars 2012	56 922	13 702	284 522	355 146
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(1 592)	(9 096)	(8 693)	(19 381)
Gain comptabilisé au résultat global	2 792	–	–	2 792
Acquisitions	5 111	3 658	62 913	71 682
Dispositions	(5 606)	–	(27 798)	(33 404)
Solde au 31 mars 2013	57 627	8 264	310 944	376 835

Les pertes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés dans le niveau 3 détenus par la Société totalisent 28 085 000 \$ au 31 mars 2013 (38 961 000 \$ au 31 mars 2012). Un montant de 26 493 000 \$ (38 961 000 \$ au 31 mars 2012) est présenté à la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » et un montant de 1 592 000 \$ (0 \$ au 31 mars 2012) à la rubrique « Perte de valeur sur les placements » au résultat net.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie. En 2012, un placement dans des actions non cotées classé comme disponible à la vente a été transféré du niveau 2 au niveau 3 en raison des changements du caractère désormais non observable sur le marché des données utilisées pour l'établissement de sa juste valeur.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS DU NIVEAU 3

i) Actions de sociétés privées

Les actions de sociétés privées sont principalement sensibles au taux d'actualisation et au multiple du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA), ainsi qu'au bénéfice avant intérêts et impôts (BAII), utilisés dans l'évaluation de leur juste valeur. Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux hypothèses alternatives raisonnables des données non observables.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur la juste valeur	2 438	(2 757)

ii) Instruments financiers dérivés

Aux fins de l'évaluation de la sensibilité de la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3, un changement de 1 % du taux aurait les effets suivants sur leur juste valeur :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet d'une variation du cours boursier	122	(121)
Effet d'une variation de la volatilité	164	(163)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet sur la juste valeur	9 328	(9 328)

39. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations du marché. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur ses résultats nets et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille des investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2013	2012
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	133 573	234 965
Placements temporaires	533 231	393 398
Débiteurs	86 108	81 270
Honoraires de garantie à recevoir	30 068	26 801
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 028 350	3 558 290
Prêts	648 536	573 440
Placements	523 506	515 690
Autres actifs financiers	532	3 939
	5 983 904	5 387 793
Hors bilan		
Garanties	414 176	422 149
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	273 724	229 757
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	148 296	178 608
Engagement d'investissement	203 982	246 595
	1 040 178	1 077 109
	7 024 082	6 464 902

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes, d'une municipalité du Québec ou d'une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie correspond à leur valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2013	2012
Courants	55 851	61 460
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	1 011	1 549
En souffrance depuis 61 à 90 jours	689	600
En souffrance depuis plus de 90 jours	7 350	5 909
	64 901	69 518
Moins la provision pour pertes sur créances	6 808	5 660
	58 093	63 858

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2013	2012
Solde au début	5 660	5 000
Perte de valeur comptabilisée au résultat net	1 148	871
Montants recouvrés	–	(211)
Solde à la fin	6 808	5 660

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2013, 37 % (21 % au 31 mars 2012) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2013	2012
Risque de crédit lié au client		
Faible	228 427	288 560
Moyen	373 640	230 190
Élevé	46 469	54 690
Total des prêts	648 536	573 440

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2013	2012
Prêts	648 536	573 440
Sûretés et cautions	(247 332)	(295 832)
Exposition maximale au risque de crédit	401 204	277 608
Garanties	414 176	422 149
Sûretés et cautions	(31 676)	(35 286)
Exposition maximale au risque de crédit	382 500	386 863

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

	2013					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	3 110	—	—	—	—	3 110
Emprunts bancaires	3 126	—	—	—	—	3 126
Créditeurs et charges à payer	72 344	—	—	—	—	72 344
Avances du gouvernement du Québec	415 317	—	—	—	—	415 317
Dette à long terme	536 632	1 700 717	2 034 449	3 323	—	4 275 121
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	—	—	—	—	126 627	126 627
Autres passifs	198	121	1 208	—	—	1 527
	1 030 727	1 700 838	2 035 657	3 323	126 627	4 897 172
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	453 258	154 428	46 787	—	235 095	889 568
Garanties ⁽¹⁾	—	—	—	—	414 176	414 176
	453 258	154 428	46 787	—	649 271	1 303 744
	1 483 985	1 855 266	2 082 444	3 323	775 898	6 200 916

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2012

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers						
inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	2 448	–	–	–	–	2 448
Emprunts bancaires	5 855	–	–	–	–	5 855
Créditeurs et charges à payer	84 712	–	–	–	–	84 712
Avances du gouvernement du Québec	368 817	–	–	–	–	368 817
Dette à long terme	677 024	1 399 898	1 723 687	–	4 876	3 805 485
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	132 668	132 668
	1 138 856	1 399 898	1 723 687	–	137 544	4 399 985
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	254 769	359 151	42 574	10 000	243 339	909 833
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	422 149	422 149
	254 769	359 151	42 574	10 000	665 488	1 331 982
	1 393 625	1 759 049	1 766 261	10 000	803 032	5 731 967

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements comprennent les engagements de financement et d'investissement de 825,2 millions de dollars, les engagements à long terme de 15,3 millions de dollars, les autres engagements de 39,8 millions de dollars et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 9,3 millions de dollars.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans l'industrie financière. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2013	2012
Taux d'intérêt	(357)	(808)
Taux de change	(1 266)	(3 370)
Cours boursiers	(17 944)	(14 761)
Diversification ⁽¹⁾	2 325	4 322
	(17 242)	(14 617)

(1) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux BTAA, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2013, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque totalise 1 151 448 000 \$ (1 122 405 000 \$ au 31 mars 2012).

Sensibilité au taux d'intérêt au 31 mars

	2013	2012
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	12 039	11 381
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(12 032)	(11 381)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2013		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	301	2 455	1 164
Débiteurs	497	1 758	3
Honoraires de garantie à recevoir	-	256	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	48 065	-
Prêts et créances	-	246 085	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	10 390	-
Billets à terme adossés à des actifs	-	21 479	-
	798	330 488	1 167
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	1 215	369	35
Dettes à long terme	5 300	-	-
Autres passifs	9 581	930	-
Exposition nette	(15 298)	329 189	1 132

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	205	790	418
Débiteurs	521	9 254	-
Honoraires de garantie à recevoir	-	219	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	55 054	-
Prêts et créances	-	227 108	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	11 465	-
Billets à terme adossés à des actifs	-	17 371	-
	726	321 261	418
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	2 691	214	63
Dettes à long terme	9 744	-	-
Autres passifs	15 302	842	-
Exposition nette	(27 011)	320 205	355

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain et l'euro, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2013	2012
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	(10 698)	4 301
Impact sur le résultat global	(29 530)	(40 066)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	10 693	(4 301)
Impact sur le résultat global	29 513	40 066

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains et en euros de dividendes, d'intérêts et de capital sur les prêts qui totalisent 117 942 000 \$, la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2013, ces contrats de change à terme visent la vente de 99 680 000 \$ US et 11 107 000 euros (179 987 000 \$ US au 31 mars 2012). Leurs échéances varient de 1 à 53 mois à des taux \$ US/\$ CA variant de 0,9910 à 1,048 et au taux euro/\$ CA de 1,33.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats à terme de change visant la vente de 25 517 000 \$ US, dont respectivement 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US et 20 613 000 \$ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liés aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 26 762 000 \$. Au 31 mars 2013, la juste valeur des contrats à terme de change désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élevait à 49 000 \$. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 mars 2013 et 2012

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

40. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Toutes ces opérations sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles étaient effectuées avec des parties non liées.

À ce titre, au 31 mars 2013, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 63 475 000 \$ (58 073 000 \$ au 31 mars 2012) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant à recevoir de 5 780 000 \$ (1 331 000 \$ au 31 mars 2012). Ces montants, incluant les sommes perçues relativement aux agences de mise en valeur qui se chiffrent à 6 915 000 \$ (6 950 000 \$ au 31 mars 2012), sont présentés au montant net aux résultats. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation peut être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération de la Société. Au 31 mars 2013, le montant recouvrable du gouvernement du Québec totalise 45 059 000 \$ (64 210 000 \$ au 31 mars 2012).

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances et de l'Économie en vertu de décrets. Au 31 mars 2013, le solde des avances totalise 415 317 000 \$ (368 817 000 \$ au 31 mars 2012). Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2013	2012
Avantages du personnel à court terme	3 281	2 625
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1 637	788
	4 918	3 418

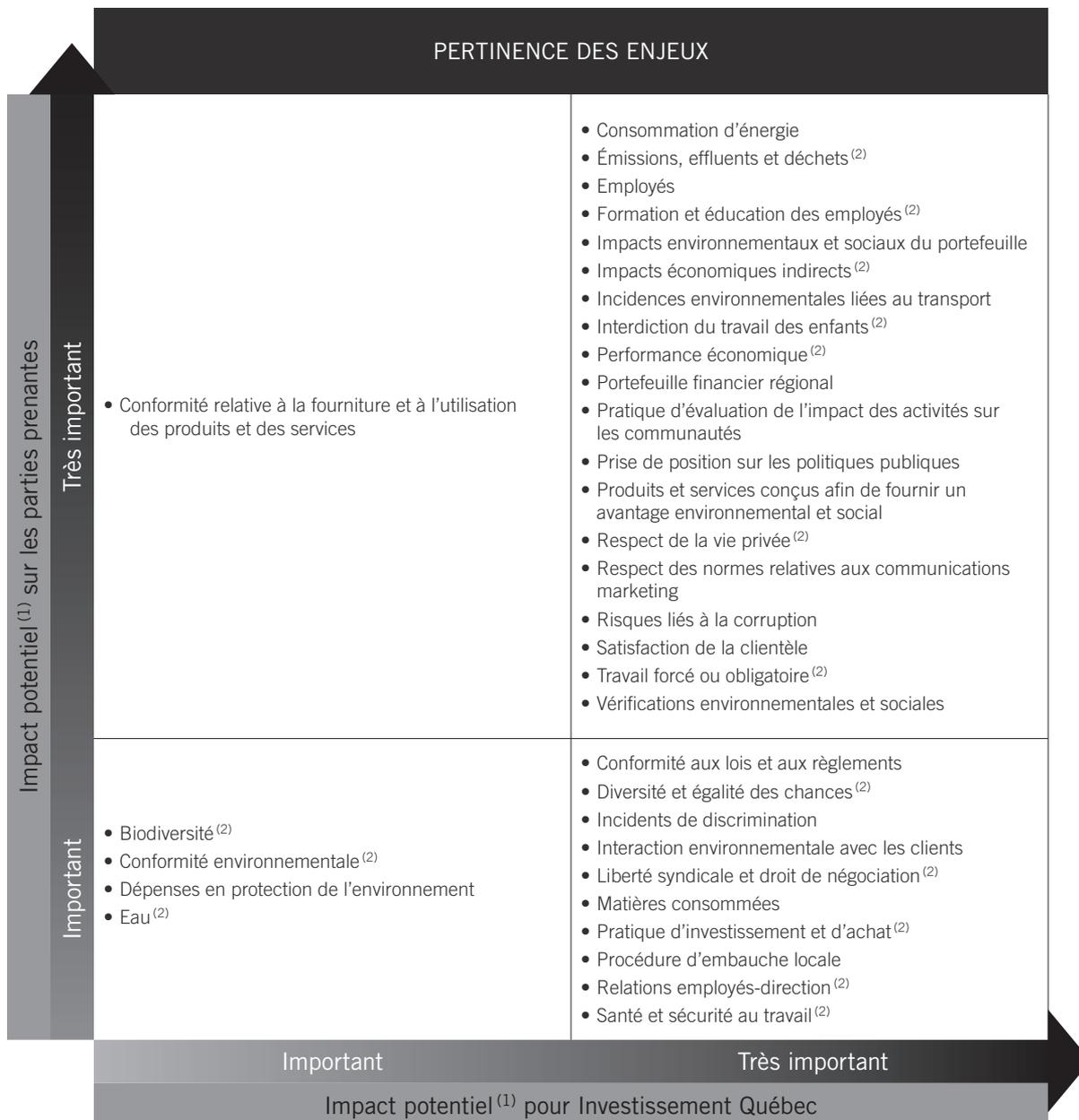
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le graphique ci-dessous permet de comprendre la pertinence des enjeux de développement durable pour la Société en fonction des incidences de ses activités sur ses parties prenantes.

PERTINENCE DES ENJEUX SELON LES PARTIES PRENANTES



(1) Conséquences (économiques, financières, de réputation, etc.) négatives ou positives d'un changement sur la Société et sur ses parties prenantes, en tenant compte du degré d'influence que la Société peut exercer sur chacun des enjeux.

(2) Indicateurs liés aux volets de la GRI.

INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages contenant l'information relative aux indicateurs GRI. Les indicateurs numériques se rapportent à la stratégie, au profil et à la gouvernance d'Investissement Québec, tandis que les autres codes correspondent aux indicateurs de développement durable retenus par la Société pour évaluer sa performance économique, environnementale et sociale.

Code	Indicateur	Pages
PROFIL		
1. STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président et chef de la direction sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	1, 5, 8, 9
1.2	Description des impacts, des risques et des opportunités majeurs	10, 11, 18, 51, 60-65
2. PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	Page couverture
2.2	Principaux produits et services	19, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 35, 36
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	56, 155, 156
2.4	Lieu du siège social	87, 167
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	167
2.6	Nature du capital et forme juridique	87
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	20-22, 25, 29, 167
2.8	Taille de l'organisation	4, 5, 66, 76-79, 153, 154
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport	6
2.10	Distinctions obtenues au cours de la période visée par le rapport	44
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT		
PROFIL DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	1, 13
3.2	Date du dernier rapport publié	13
3.3	Périodicité du rapport	1, 13
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	13
CHAMP ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT		
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	13, 144
3.6	Délimitation du rapport	13
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport	13
3.8	Principes adoptés pour la divulgation d'information sur les coentreprises, les filiales, les installations en crédit-bail et les activités imparties	13
3.9	Méthodes de mesure des données et bases de calcul	13
3.10	Redressement d'information divulguée dans les rapports précédents	(a)
3.11	Changements importants par rapport à la période visée par les rapports précédents touchant la portée du rapport ou les méthodes de mesure utilisées	(a)
INDEX DU CONTENU GRI		
3.12	Tableau indiquant où trouver les éléments d'information requis dans le rapport	145-150
VALIDATION PAR DES TIERS		
3.13	Politique et pratique en vigueur pour la validation du rapport par des ressources externes	(b)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Indicateur	Pages
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
GOUVERNANCE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	45-52
4.2	Statut du président du conseil d'administration	45
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	45-48
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	38, 45
4.5	Lien entre la performance de l'organisation et la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et de la direction	52, 53
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	157-164
4.7	Processus de détermination des compétences et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	50
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes élaborés par l'organisation	3, 43, 44
4.9	Procédures élaborées par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation définit et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	50, 51, 61-65
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	49-52
ENGAGEMENTS EXTERNES		
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	61-65
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	1, 6, 7, 34, 39, 44, 50, 54, 67, 68, 81, 151, 165
4.13	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	(c)
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
4.14	Liste des parties prenantes	38-42
4.15	Détermination et sélection des parties prenantes	38-42
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	38-42
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	38-42
APPROCHE DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
	Approche de gestion	17
VOLET : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	(d)
EC2	Impacts financiers et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation découlant des changements climatiques	11, 60
EC3	Étendue des plans de retraite à prestations déterminées	101, 123-126
EC4	Subventions et aides publiques importantes reçues	(e)
VOLET : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
EC5	Gamme de ratios entre les salaires de départ standard et le salaire minimum local aux sites d'exploitation importants	(f)
EC6	Politiques et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux, et part représentée par ces dépenses, aux sites d'exploitation importants	39
EC7	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage de cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants	66
VOLET : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
EC8	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement au bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation	(g)
EC9	Compréhension et description des incidences économiques indirectes importantes	5, 18, 23, 27, 28, 31

Code	Indicateur	Pages
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
	Approche de gestion	71
VOLET : MATIÈRES		
EN1	Matières consommées en poids ou en volume	72
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	72
VOLET : ÉNERGIE		
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	72
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	72
EN5	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité	(h)
EN6	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie résultant de ces initiatives	(i)
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	72, 73
VOLET : EAU		
EN8	Consommation totale d'eau, par source	73
EN9	Sources d'approvisionnement en eau touchées de façon importante par la consommation d'eau	73
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée	73
VOLET : BIODIVERSITÉ		
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	(j)
EN12	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	62
EN13	Habitats protégés ou restaurés	(j)
EN14	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité	(j)
EN15	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction	(j)
VOLET : ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS		
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	72, 73
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids	73
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	72, 73
EN19	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids	73
EN20	Émissions de NO _x , de SO _x et d'autres polluants atmosphériques par type et en poids	73
EN21	Rejet total d'eaux usées	73
EN22	Masse totale des déchets, par type et par mode de traitement	72
EN23	Nombre total et volume des déversements importants	(k)
EN24	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III, VIII	(i)
EN25	Identité, dimensions, statut de protection et valeur en termes de biodiversité des plans d'eau et habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuable à l'organisation	(j)
VOLET : PRODUITS ET SERVICES		
EN26	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services, et degré d'atténuation atteint	72, 73
EN27	Pourcentage de produits et matériaux d'emballage vendus qui sont récupérés, par catégorie	(i)
VOLET : CONFORMITÉ		
EN28	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement	(k)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Indicateur	Pages
VOLET : TRANSPORT		
EN29	Incidences environnementales importantes liées au transport	72-74
VOLET : GÉNÉRALITÉS		
EN30	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type	73
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE		
	Approche de gestion	37
VOLET : EMPLOI		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	66, 67
LA2	Roulement du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et zone géographique	66
LA3	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	(f)
VOLET : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
LA4	Pourcentage d'employés régis par une convention collective	68
LA5	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	68
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	68
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	66
LA8	Programmes mis en place pour aider les employés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	69
LA9	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	(l)
VOLET : FORMATION ET ÉDUCATION		
LA10	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	69
LA11	Programmes de gestion des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	69
LA12	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	69
VOLET : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
LA13	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	44-51, 54, 66, 67
LA14	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	68
DROITS DE L'HOMME		
VOLET : PRATIQUES D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT		
HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme	44
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants importants qui ont fait l'objet d'une vérification en matière de respect des droits de l'homme	(m)
HR3	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de l'homme et pourcentage d'employés formés	(n)
VOLET : NON-DISCRIMINATION		
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	44
VOLET : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION		
HR5	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	69
VOLET : INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS		
HR6	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail des enfants	(o)
VOLET : ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE		
HR7	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail forcé	(o)

Code	Indicateur	Pages
VOLET : PRATIQUES DE SÉCURITÉ		
HR8	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de l'homme	(i)
VOLET : DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES		
HR9	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones	(i)
SOCIÉTÉ		
VOLET : COMMUNAUTÉS		
S01	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés	(p)
VOLET : CORRUPTION		
S02	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	43, 44, 62, 64
S03	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	(n)
S04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	43, 44, 64
VOLET : POLITIQUES PUBLIQUES		
S05	Prises de position sur les politiques publiques, participation à l'élaboration des politiques publiques et lobbyisme	43, 50
S06	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays	(f)
VOLET : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
S07	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques, et leur résultat	(f)
VOLET : CONFORMITÉ		
S08	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	(q)
VOLET : COMMUNAUTÉS (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	21, 167
FS14	Initiatives afin d'améliorer l'accès aux services financiers aux gens défavorisés	44
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS		
PR1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité sont évalués en vue d'une amélioration	(i)
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie	(i)
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
PR3	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences	(i)
PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage	(f)
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle	41
VOLET : COMMUNICATION MARKETING		
PR6	Programmes pour le respect des lois, normes et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris publicité, promotion et commande	43
PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	43
VOLET : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE		
PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	43
VOLET : CONFORMITÉ		
PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	(r)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Indicateur	Pages
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS15	Politique pour la conception et la vente équitables des produits et services financiers	43, 44
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	40
IMPACT DES PRODUITS ET SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
VOLET : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué aux activités d'affaires	59, 62
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux aux activités d'affaires	59, 61-65
FS3	Procédure de surveillance de l'application et de la conformité des exigences sociales et environnementales contenues dans les contrats ou les ententes des clients	59, 61-65
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales aux activités d'affaires	59
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires sur les risques et occasions sociaux et environnementaux	59
FS6	Pourcentage du portefeuille pour les activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	19-22, 25
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage social spécifique pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	19
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	15, 18, 35, 60
VOLET : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer l'implantation des directives environnementales et sociales et les procédures d'évaluation des risques	61-65
VOLET : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans le portefeuille de l'organisation avec qui elle a interagi sur des questions environnementales ou sociales	59
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection positive et négative environnementale ou sociale	(i)
FS12	Politique de vote concernant les actions votantes détenues par l'organisation ou sur lesquelles elle donne son avis quant aux aspects environnementaux ou sociaux	(i)

- (a) Il s'agit du deuxième rapport de développement durable d'Investissement Québec depuis la fusion du 1^{er} avril 2011. Étant donné que la SGF ne publiait pas de rapport de développement durable, les informations divulguées dans ce rapport ne peuvent pas être comparées avec celles des rapports de développement durable de l'ancienne Investissement Québec.
- (b) Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.
- (c) La Société n'est affiliée à aucune association.
- (d) Toute l'information sur cet indicateur se trouve dans les états financiers de la Société et les notes afférentes figurant aux pages 76 à 141.
- (e) La Société ne reçoit aucune subvention ni aide publique puisque le gouvernement est son principal actionnaire. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter à la note 1 de la page 87.
- (f) L'indicateur n'est pas retenu en raison de sa non-pertinence pour la Société.
- (g) La Société n'a pas le mandat d'investir dans les infrastructures et les services publics tels que le transport et les aménagements sociaux, sportifs ou médicaux. La Société ne réalise donc pas le type d'investissement décrit par cet indicateur.
- (h) L'économie d'énergie est difficile à calculer en raison de la méthode de calcul employée afin d'obtenir la consommation énergétique totale de la Société.
- (i) L'indicateur ne s'applique pas en raison des responsabilités découlant du mandat et du rôle de la Société.
- (j) Les bureaux de la Société sont situés en zone urbaine. Par conséquent, ses activités n'ont pas d'impact sur les zones protégées, les zones riches en biodiversité, les habitats protégés ou les espèces menacées.
- (k) Aucun déversement n'a été effectué en raison des activités de la Société. De plus, la Société veille à respecter les lois en matière d'environnement et aucune sanction ne lui a été imposée pour non-respect de ces lois.
- (l) Aucune question de santé et de sécurité n'est régie par des ententes formelles avec les syndicats.
- (m) La Société ne réalise pas de vérification en matière de respect des droits de l'homme.
- (n) Aucune formation n'a été donnée pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.
- (o) La Société n'exerce pas d'activités à risque concernant le travail des enfants et le travail forcé.
- (p) Comme il est indiqué à la page 167, la Société a des bureaux dans la plupart des régions du Québec et ailleurs dans le monde. Toutefois, ces bureaux ont peu d'impacts directs sur les communautés locales.
- (q) La Société n'a reçu aucune amende ni sanction non pécuniaire pour non-respect des lois et règlements.
- (r) La Société n'a reçu aucune amende pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La gestion des ressources informationnelles consiste essentiellement à soutenir l'ensemble des activités associées à la mission de la Société, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de l'exercice, les activités réalisées à cet égard ont principalement touché à la mise à niveau des systèmes, des progiciels et des équipements liés à la réseautique, aux postes de travail et à la téléphonie.

La Politique sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles élaborée en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement est accessible sur le site Internet de la Société.

DÉPENSES EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, 2012-2013

	Réelles (\$)	Budgétées (\$)
INVESTISSEMENT		
Acquisition de matériels et logiciels	646 525	1 354 500
Nouveauté – Applicatifs d'entreprise	420 524	555 000
TOTAL – INVESTISSEMENT	1 067 049	1 909 500
CONTINUITÉ		
Entretien, télécommunication, location	1 592 111	1 996 000
Évolution et entretien – Applicatifs d'entreprise	575 476	569 000
TOTAL – CONTINUITÉ	2 167 587	2 565 000

Au chapitre des investissements, l'écart important provient du report de certains projets contenus dans le plan directeur. Les projets d'envergure, tels que la gestion électronique des documents et la gestion du stockage, ont été reportés. Cependant, plusieurs autres projets technologiques ont été livrés à temps et conformément aux budgets prévus. Les avantages pourront être évalués au cours du prochain exercice.

INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Les principaux investissements avaient pour but de standardiser le parc d'équipements de la Société afin de diminuer les coûts d'entretien et les risques de déni de service. Le portail d'accès sécurisé, servant principalement aux bureaux à l'étranger, a été mis à jour. De plus, il est maintenant utilisé par une nouvelle équipe localisée à Hong Kong, en partenariat avec le MICC, et qui effectue l'analyse financière des demandes d'immigrants investisseurs.

Le projet de remplacement des postes de travail désuets et des imprimantes multifonctions a permis de mettre à jour près de 40 % du parc de périphériques et de confirmer les orientations de la Société en gestion des périphériques. Ce changement diminue le niveau de risque de la Société relié aux équipements désuets conformément aux bonnes pratiques en sécurité et en développement durable.

La Société a terminé ses travaux de consolidation des infrastructures technologiques et dispose maintenant d'une infrastructure à jour, évolutive et offrant une continuité de service adéquate.

APPLICATIFS D'ENTREPRISE

Plusieurs mandats ont été réalisés, soit le déploiement du courrier électronique Exchange 2010, l'intégration du nouveau Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) et le transfert de dossiers anciennement gérés par la SGF dans le système de gestion intégré de la clientèle. De plus, la Société a développé et mis en service un portail de gestion de l'assiduité et réalisé d'importantes mises à niveau des outils de gestion du risque (notation, provision et tarification).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Société a poursuivi ses efforts de sensibilisation par l'ajout d'outils de communication plus conviviaux et de formation en ligne. La Société a réalisé, avec l'aide d'une firme externe, un audit de sécurité pour son portail au siège social. De plus, en août 2012, elle a mis en place des outils de télésurveillance du réseau. Ces outils sont gérés par une firme externe qui fournit des suivis journaliers des incidents et un rapport trimestriel du niveau de risque global.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ PAR SECTEUR, AU 31 MARS 2013

RESSOURCES QUÉBEC INC.

Mines et hydrocarbures	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
CORPORATION MINIÈRE OSISKO	s.o.	37,5 M\$ (dette)
DONNER METALS	Public	5,0 M\$ (dette), y compris 0,19% en actions
FORAGE ORBIT GARANT	Public	7,1%
JUNEX	Public	11,4%
MINES AGNICO-EAGLE	s.o.	20,0 M\$ US (dette)
PROJET SEPT-ÎLES (MINE ARNAUD INC.)	Yara International (Norvège)	61,8%
ROYAL NICKEL CORPORATION	Public	2,4%
PÉTROLIA	Public	10,4%
PROPRIÉTÉS MINIÈRES DUMONT	s.o.	2,0%
RESSOURCES MÉTANOR	Public	7,0 M\$ (dette), y compris 1,1% en actions
SOQUEM INC.	s.o.	100%
STORNOWAY DIAMONDS	Public	35,4%

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Aluminerie et autres mines	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
ALUMINERIE ALOUETTE	Rio Tinto Alcan Austria Metall (Autriche) Hydro Aluminium (Norvège) Marubeni (Japon)	6,67%

Foresterie	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
CASCADES	Public	8,0%
DOMTAR CORPORATION	Public	4,5%
GESTION FORESTIÈRE LACROIX INC.	s.o.	100%
GESTION FORESTIÈRE DU SAINT-MAURICE INC.	s.o.	100%
GESTION LA MADELEINE INC.	s.o.	100%
GROUPE EMBALLAGE SPÉCIALISÉ (INDUSPAC)	Groupe Induspac Emballage	35,0%
KRUGER WAYAGAMACK	Kruger	49,0%
PRODUITS FORESTIERS TEMREX, S.E.C.	s.o.	100%
REXFORÊT INC.	s.o.	100%

Transformation du gaz et des produits pétroliers	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
CHIMIE PARACHEM	Suncor	49,0%

Énergie	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
PARCS ÉOLIENS DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ 2 ET 3	s.o.	10,7 M\$ (dette)

GRANDS SECTEURS

Agriculture, agroalimentaire et textile	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
LE CENTRE D'INSÉMINATION PORCINE DU QUÉBEC (CIPQ) INC.	s.o.	100 %
LUXLAS FUND LIMITED PARTNERSHIP (CLEMENT PAPPAS)	s.o.	22,8 M\$ (dette)
GLV	Public	2,22 %

Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
AXCAN HOLDINGS	TPG Capital (États-Unis) Investisseurs privés	Non divulgué
CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR	Cepsa (Espagne)	49,0 %
CEPSA CHIMIE MONTRÉAL	Cepsa (Espagne)	49,0 %
5N PLUS	Public	10,28 %

Fabrication de produits métalliques et de machinerie, informatiques et électroniques	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
GROUPE AGF	s.o.	9,0 M\$ (dette)
GROUPE CANAM	s.o.	6,5 M\$ (dette)
GROUPE VARITRON	Investisseurs privés	6,0 M\$

Commerce, transport et entreposage	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
AMERICAN IRON & METAL COMPANY	s.o.	28,1 M\$ (dette)
C.D.M.V. INC.	s.o.	100 %
CONGÉBEC LOGISTIQUE	Desjardins Capital de risque Investisseurs privés	31,5 %
GROUPE COLABOR	s.o.	8,0 M\$ (dette)
TFI HOLDINGS (TRANSFORCE)	s.o.	27,7 M\$ (dette)

Télécommunications, médias et services professionnels	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
GESTION ACCEO	Fonds de solidarité FTQ Desjardins Capital de risque	28,67 %
MÉDIAMED TECHNOLOGIES	Investisseurs privés	29,3 %
LIONS GATE ENTERTAINMENT	Public	s.o.
LOGIBEC	OMERS Private Equity	13,4 M\$ et 17,0 M\$ (dette)
PROSEP	Public	15,7 %
SOLUTIONS ABILIS	Investisseurs privés	7,0 M\$
UBISOFT ENTERTAINMENT	Public	2,24 %
VISION GLOBALE	Capital Régional et Coopératif Desjardins Investisseurs privés	10,0 M\$

Tourisme et autres services	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
GROUPE LE MASSIF	Investisseurs privés	29,2 %
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT ALT CANADA	Investisseurs privés et institutionnels	12,4 %

FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOM DE LA FILIALE EXPLOITANTE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JUSTIFICATION DE LA CRÉATION	CONTRIBUTION DE LA FILIALE AUX ORIENTATIONS
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), supervise la logistique du transport de l'alumine, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette et en assure le transport aux clients.	Filiale gérant la participation d'Investissement Québec dans Aluminerie Alouette (6,7 %).	Filiale exploitante et génératrice de profits. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement à la SOQUIA.	Filiale exploitante et génératrice de profits. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc.	Assure la production et la distribution d'insémination porcine.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement à la SOQUIA.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Acquisition stratégique d'un territoire forestier de 389 383 hectares (appartenait à Smurfit Stone) pour assurer l'approvisionnement en bois des usines de sciage de la Mauricie.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Acquisition stratégique d'un territoire forestier de 60 000 hectares (appartenait à Bowater) afin d'assurer l'approvisionnement en bois des entreprises de la Gaspésie, dont Temrex.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Acquisition stratégique d'un territoire forestier et d'une rivière à saumons (appartenait à Domtar) pour assurer l'approvisionnement en bois des entreprises de la Gaspésie, dont Temrex.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investira dans les fonds. Coordonne également l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe à titre de commanditaire à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.		Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MICC et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.		Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises.
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 61,8 % dans un projet minier d'apatite (roche utilisée dans la production d'engrais) dans le Canton Arnaud, à Sept-Îles.	Acquisition stratégique de titres miniers en vue d'une exploitation minière à ciel ouvert.	Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la ressource minière.
Produits forestiers Temrex, société en commandite	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Acquisition temporaire d'une participation de 50 % détenue par Tembec dans une usine de sciage et de copeaux pour permettre la réalisation d'un projet de modernisation.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NOM DE LA FILIALE EXPLOITANTE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JUSTIFICATION DE LA CRÉATION	CONTRIBUTION DE LA FILIALE AUX ORIENTATIONS
Ressources Québec inc.	Offre des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises, dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, désirant développer des projets d'envergure, structurants et rentables au Québec, allant de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation des ressources.		Favorise le développement économique régional et la mise en valeur des ressources naturelles.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du MRN.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement à REXFOR.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
SOQUEM inc.	Assure la découverte et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Mandat confié antérieurement par le gouvernement.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.

CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, qui a été mis à jour le 19 mars 2012. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il peut être consulté, ainsi que ses annexes, sur le site Internet de la Société.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société, et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10% ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3. EN SUS DES LOIS

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4. DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2. LE RESPECT DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3. LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4. LE RESPECT DE L'ORGANISATION

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. RÈGLES DE CONDUITE

3.1. DEVOIRS DE PRUDENCE ET DILIGENCE

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2. UTILISATION DES BIENS

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4. AVANTAGES, BÉNÉFICES OU CADEAUX

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5. INTERDICTION DE SOUDOYER

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6. VOTE DIRIGÉ

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7. INTERDICTION D'AGIR APRÈS CESSATION DE FONCTIONS

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8. COLLABORATION

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9. VIGILANCE

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10. NEUTRALITÉ ET RÉSERVE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans. Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LOYAUTÉ

4.1. INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2. PRIORITÉ AUX FONCTIONS

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3. CONFLIT

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4. CUMUL DE FONCTIONS

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5. TITRES D'UNE ENTREPRISE LIÉE

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

4.5.1. bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;

4.5.2. bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou

4.5.3. bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. DIVULGATION ET ABSTENTION

5.1. DEVOIR DE DIVULGATION ET ABSTENTION DE VOTER

L'administrateur qui :

5.1.1. est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.2. est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.3. a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du conseil;

5.1.4. doit divulguer au président du Conseil d'administration ou, en son absence, au conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2. MANIÈRE ET MOMENT DE LA DIVULGATION

- 5.2.1.** La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2.** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3.** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou

- 5.2.4.** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3. ACTIVITÉ COMMERCIALE NORMALE

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4. FAMILLE IMMÉDIATE

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5. DIVULGATION DES DROITS CONTRE LA SOCIÉTÉ

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6. DÉCLARATION

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1.** la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2.** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- 5.6.3.** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et

- 5.6.4.** au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
- 5.6.4.1. sa famille immédiate, et
 - 5.6.4.2. les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7. DÉCLARATION NÉGATIVE

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9. CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10. REMISE DES DÉCLARATIONS AU SECRÉTAIRE

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES

6.1. PROHIBITION STATUTAIRE

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec

lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2. TRANSACTION

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

6.2.1. tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et

6.2.2. tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3. RÈGLES DE RIGUEUR

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. DISPENSES

7.1. DISPENSES D'APPLICATION

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4. à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2. DISPENSES SUPPLÉMENTAIRES

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1. à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2. à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3. à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant

au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2. RAPPORT

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3. AVIS CONSULTATIFS

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4. ARCHIVES

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5. CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6. OBTENTION PRÉALABLE D'UN AVIS CONSULTATIF

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

8.6.1. l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lequel ils se fondent ne se réalisent;

8.6.2. l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;

8.6.3. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et

8.6.4. l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7. PRÉSERVATION DE L'ANONYMAT

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

9.1. AVIS DE CONTRAVENTION

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2. SUSPENSION PROVISOIRE

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3. NOTIFICATION

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4. IMPOSITION DE LA SANCTION

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5. NATURE DE LA SANCTION

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6. FORME DE LA SANCTION

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7. RESTITUTION DES PROFITS

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8. VOTE NON DÉTERMINANT

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1. MOMENT

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2. INTERVENTION

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Société applique la politique linguistique adoptée par le conseil d'administration d'Investissement Québec le 25 septembre 2001. Cette politique est accessible dans le site Internet de la Société.

Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la politique linguistique, un sous-comité relevant du Comité de direction est en place. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard.

Le sous-comité relève du vice-président aux communications et au marketing et est composé de la directrice de la vérification interne, d'un représentant de la Direction des communications et d'un représentant du président et chef de la direction.

Le sous-comité a tenu une rencontre en 2012-2013 afin de poursuivre les travaux visant la mise à jour de la Politique linguistique d'Investissement Québec en tenant compte de la nouvelle Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée par le conseil des ministres en mars 2011.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

17 BUREAUX AU QUÉBEC

BROSSARD

4805, boulevard Lapinière,
bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

CHANDLER

500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE

1100, boulevard René-Lévesque,
bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL

3030, boulevard Le Carrefour,
bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

MONTRÉAL

Bureau principal
600, rue de La Gauchetière Ouest,
bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

*Centre de commerce mondial de
Montréal*

413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Région est de Montréal

7100, rue Jean-Talon Est,
bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Saint-Laurent

3300, boulevard de la Côte-Vertu,
bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI

70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3300

SAGUENAY

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 BUREAUX DANS LE RESTE DU MONDE

ATLANTA

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING

AMBASSADE DU CANADA
19 Dongzhimenwai Dajie,
Choayang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

HONG KONG

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Bureau d'immigration du Québec
Bureau 3303-3304
Tour 2, Exchange Square,
8 Connaught Place, Central
Hong Kong, Chine
Téléphone : +852 2810 7183

LONDRES

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

LOS ANGELES

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUMBAI

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Indiabulls Finance Centre, Tour 2,
21^e étage
Senapati Bapat Marg, Elphinstone
Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

MUNICH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Karl-Scharnagl-Ring 6
80539 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza, 26^e étage
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

STOCKHOLM

AMBASSADE DU CANADA
Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 37

TOKYO

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Shiroyama JT Trust Tower
32^e étage, 4-3-1, Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 satin, contenant 100% de fibres postconsommation certifiées FSC, certifié Écologo, procédé sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

Élaboration des contenus :

Direction du développement durable et de l'évaluation
de la performance et Vice-présidence aux finances

Révision :

Direction des communications et Direction
de la vérification interne

Coordination de la création et de la production :

Direction des communications

© Investissement Québec, juin 2013

Dépôt légal – 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-68055-0

*The financial statements of this report are also available
in English on Investissement Québec's website.*

INVESTISSEMENT QUÉBEC

1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec)
H3B 4L8

1 866 870-0437
investquebec.com



FACILITER · FINANCER · PROPULSER